



NOTE D'INFORMATION

1^{er} trimestre 2005

N° 001

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	5
SITUATION ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'UMOA	7
Situation monétaire de l'UMOA	9
Interventions de la Banque Centrale	39
Evolution des prix à la consommation dans les pays de l'UEMOA en 2004 et perspectives pour l'année 2005	57
INFORMATIONS GENERALES	81
■ Communiqués de presse des Organes de l'UMOA	83
■ Chronologie des principales mesures de politique monétaire	88
CHRONOLOGIE ECONOMIQUE ET POLITIQUE DES ETATS	91
REPERTOIRE LEGISLATIF	111
LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS PUBLIES PAR LA BCEAO	117

AVANT-PROPOS

Les *Notes d'Information et Statistiques* (NIS), régulièrement publiées par la BCEAO, ont été réaménagées. Cinq revues autonomes et séparées - le *Bulletin mensuel de statistiques monétaires et financières*, le *Bulletin mensuel de conjoncture*, les *Notes trimestrielles d'information*, la *Revue économique et monétaire*, l'*Annuaire statistique* - ont ainsi été substituées aux cahiers qui, naguère, constituaient les NIS.

La présente **Note d'Information** participe de cette réforme. Elle vise à informer trimestriellement le public sur les décisions des organes de l'Union, la situation monétaire de l'UMOA, les interventions de la BCEAO, l'évolution des prix, les faits marquants de la vie économique et politique des Etats de l'Union, ainsi que sur les textes réglementant l'activité bancaire et financière approuvés au cours de la période.

La Banque Centrale accueillera favorablement toutes les observations et suggestions susceptibles d'améliorer la qualité et la présentation des informations contenues dans la présente publication.

Le Directeur de Publication

SITUATION ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'UMOA

SITUATION MONETAIRE DE L'UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE AU 31 DECEMBRE 2004

L'année 2004 s'est achevée sur des performances économiques mondiales relativement satisfaisantes, en dépit de la forte hausse des prix du pétrole, liée notamment à la persistance des tensions géopolitiques au Moyen-Orient et à la pression de la demande mondiale. Les indicateurs conjoncturels au quatrième trimestre laissent apparaître une évolution différenciée entre les principaux pays industrialisés. Dans ce contexte, les banques centrales des pays industrialisés ont mené une politique monétaire relativement prudente. Sur les marchés des changes, le dernier trimestre 2004 a été marqué par la forte appréciation de l'euro vis-à-vis des autres devises, en particulier par rapport au dollar des Etats-Unis. Par ailleurs, les marchés boursiers ont connu une orientation relativement favorable, du fait notamment de la bonne orientation de l'activité économique.

La conjoncture économique dans les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine a été marquée, au cours du quatrième trimestre 2004, par l'impact des conditions climatiques peu favorables et de l'invasion acridienne sur la production agricole. La persistance de tensions socio-politiques dans certains pays membres a également pesé sur l'environnement économique de l'Union. La croissance économique est ainsi ressortie en deçà des performances enregistrées en 2003. Les pressions inflationnistes, observées à la fin du troisième trimestre 2004, ont persisté, en relation avec l'impact des chocs exogènes. La situation des finances publiques est demeurée caractérisée par de fortes tensions de trésorerie dans la plupart des pays.

La situation monétaire de l'Union traduit, d'un trimestre à l'autre, un repli de la position extérieure nette des institutions monétaires, une augmentation du crédit intérieur et une progression modérée de la masse monétaire. Les interventions globales de la BCEAO ont continué de s'inscrire en baisse.

Dans ce contexte, la Banque Centrale a poursuivi l'orientation prudente de sa politique monétaire, en maintenant inchangés ses taux directeurs.

I - ENVIRONNEMENT DE LA POLITIQUE MONETAIRE DES PAYS DE L'UMOA

1.1 - Environnement international

Au plan international, les principaux indicateurs macroéconomiques ont été relativement bien orientés au quatrième trimestre 2004, nonobstant les craintes suscitées par la persistance de fortes tensions sur le marché du pétrole depuis la fin du mois de mars 2004. Les perspectives économiques demeurent globalement favorables, malgré une remontée de l'inflation et une relative décélération de la croissance dans les pays développés. Par ailleurs, les déséquilibres budgétaires et des comptes extérieurs ont continué de s'accentuer, entretenant de fortes fluctuations des taux de change. Quant aux politiques monétaires, leur orientation a été adaptée aux perspectives d'évolution de l'inflation à moyen terme.

L'économie des Etats-Unis d'Amérique a continué à croître à un rythme relativement soutenu. Le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) s'est établi à 0,8% au quatrième trimestre 2004 après avoir atteint 1,0% le trimestre précédent. En glissement annuel, le rythme d'expansion est ressorti à 3,8% contre 4,0% au troisième trimestre. La demande intérieure a été le principal moteur de la croissance. Par ailleurs, le taux de chômage s'est stabilisé autour de 5,4% de la population active. L'inflation s'est accélérée, en s'inscrivant, en glissement annuel, à 3,3% en décembre 2004 contre 2,5% en septembre 2004, en relation avec la flambée des cours du pétrole. Les déficits budgétaire et de la balance

commerciale sont demeurés importants, atteignant respectivement 422,0 milliards de dollars (3,6% du PIB) et 617,7 milliards de dollars (5,2% du PIB) en 2004, en hausse de 12,8% et 24,3% par rapport à 2003. Sur l'ensemble de l'année, le taux de croissance s'est situé à 4,4% contre 3,0% en 2003. En 2005, il est projeté à 3,5%.

Dans la zone euro, le produit intérieur brut a progressé de 0,2% au quatrième trimestre 2004, après une hausse de 0,3% le trimestre précédent, confirmant le ralentissement de l'activité économique. En variation annuelle, le taux de croissance s'est établi à 1,6% contre 1,8% au troisième trimestre. L'Allemagne et l'Italie ont été les plus affectées, le produit intérieur brut s'étant replié dans ces deux pays de 0,2% et 0,3% respectivement au quatrième trimestre 2004. En France, le PIB s'est accru de 0,8%, après avoir stagné durant le trimestre précédent. A l'instar des autres régions du monde, le quatrième trimestre a été marqué dans la zone euro par un regain d'inflation. En glissement annuel, la hausse des prix a atteint 2,4% en décembre 2004 contre 2,1% trois mois plus tôt. Le taux de chômage s'est légèrement replié, en s'inscrivant à 8,9% en décembre 2004 contre 9,0% en septembre 2004. Pour sa part, le solde de la balance commerciale s'est établi à 74,4 milliards d'euros (1,1% du PIB) en 2004 contre 69,7 milliards (1,0% du PIB) en 2003. Le déficit budgétaire est estimé à 154,0 milliards d'euros (2,2% du PIB) en 2004 contre 168,7 milliards d'euros (2,3% du PIB) en 2003. Sur l'ensemble de l'année, le taux de croissance s'est établi à 1,8% dans la zone euro contre 0,5% en 2003. Il s'établirait à 2,2% en 2005.

Au Japon, le PIB a progressé de 0,1% au quatrième trimestre 2004. En glissement annuel, le taux de progression du PIB s'est établi à 0,5% contre 2,5% le trimestre précédent, tiré essentiellement par les investissements. Le taux de chômage est passé de 4,6% en septembre à 4,4% en décembre 2004. Les prix à la consommation ont connu une hausse de 0,2% en glissement annuel en décembre contre une variation nulle en septembre 2004. Sur l'ensemble de l'année, le taux de croissance s'est établi à 2,6% contre 1,4% en 2003. Pour 2005, il est projeté à 2,3%.

Dans les pays émergents, notamment d'Asie, l'activité est demeurée soutenue. Le taux de croissance ressortirait à 7,6% en 2004 contre 7,7% en 2003. En Chine, il s'établirait à 9,5% contre 9,1% en 2003. En Amérique Latine, la croissance économique est estimée à 4,6% contre 1,8% en 2003, à la faveur notamment des performances enregistrées au Venezuela, en Argentine, au Chili et au Brésil. Pour 2005, le taux de croissance économique enregistrerait une légère décélération dans les pays d'Asie, en ressortant à 6,9%, avec un niveau de 7,5% prévu pour la Chine. Dans les pays d'Amérique Latine, il s'établirait à 3,6%.

En Afrique, le taux de croissance économique est estimé à 4,5% en 2004 contre une réalisation de 4,3% en 2003. Cette évolution de l'activité économique est liée à la poursuite des réformes économiques et au raffermissement des cours mondiaux des produits de base non agricoles, en particulier du pétrole. Elle s'expliquerait également par l'atténuation des tensions socio-politiques dans certaines régions, ainsi que par l'impact de l'allègement de la dette extérieure dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, qui a permis d'accroître les investissements dans certains secteurs. Pour l'Afrique subsaharienne, l'activité économique s'inscrirait en accroissement de 4,6% en 2004 contre 3,7% en 2003. En 2005, le taux de croissance du PIB atteindrait 4,3% pour le continent et 5,8% pour l'Afrique subsaharienne.

Au total, le taux de croissance de l'économie mondiale se situerait à 5,0% en 2004 contre une réalisation de 3,9% en 2003. Pour l'année 2005, il s'établirait à 4,3%.

Au plan monétaire, la Réserve Fédérale des Etats-Unis a poursuivi la politique de relèvement graduel de ses taux directeurs, en vue de contenir les pressions inflationnistes. Ainsi, elle a relevé à deux reprises, le 10 novembre et le 14 décembre 2004, ses taux directeurs, d'un quart de point de pourcentage, après les augmentations intervenues le 10 août et le 21 septembre 2004. Le taux d'escompte et le taux objectif des fonds fédéraux ont été respectivement portés à 3,25% et 2,25%. En revanche, la Banque Centrale Européenne a maintenu inchangés ses taux directeurs à leur niveau en vigueur depuis le 5 juin 2003, dans un contexte de regain d'inflation. Ainsi, ses taux sont demeurés à 3,00% pour la facilité de prêt marginal, 2,00% pour le refinancement et 1,00% pour la rémunération des dépôts. La Banque d'Angleterre et la Banque du Japon ont également maintenu inchangés leurs taux directeurs, respectivement à 4,75% depuis le 5 août 2004 et 0,10% depuis le 19 septembre 2001.

Sur les marchés monétaires, les taux d'intérêt ont été orientés à la hausse, reflétant les anticipations quant à l'évolution des taux directeurs des principales banques centrales. Ainsi, le *libor*⁽¹⁾ à trois mois est passé de 1,90% en septembre à 2,50% en décembre 2004. Dans la zone euro, l'*Euribor*⁽²⁾ à trois mois s'est accru de 0,5 point de pourcentage, pour ressortir à 2,17%. En revanche, l'*Eonia*⁽³⁾ est demeuré inchangé à son niveau de septembre, soit 2,05%. Sur l'ensemble de l'année, le *libor* à trois mois a progressé de 0,4 point de pourcentage. L'*Euribor* à trois mois et l'*Eonia* ont respectivement baissé de 0,2 et 0,3 point de pourcentage.

Quant aux marchés financiers, les principaux indices boursiers ont été orientés à la hausse au cours du quatrième trimestre, en liaison notamment avec les anticipations de bons résultats des entreprises. Ainsi, l'indice *Dow Jones* a progressé de 7,0% d'un trimestre à l'autre. Dans la zone euro, l'indice *EuroStoxx 50*⁽⁴⁾ a également progressé de 8,3%. Au Royaume-Uni et au Japon, les indices *Footsie* et *Nikkei 225* se sont accrus de 5,3% et de 6,1%. Sur l'ensemble de l'année 2004, nonobstant les incertitudes suscitées par l'évolution des cours du pétrole sur la croissance économique, les indices *Dow Jones*, *EuroStoxx*, *Footsie* et *Nikkei* se sont respectivement accrus de 3,1%, 7,3%, 7,5% et 7,6%.

L'évolution des marchés des changes a été caractérisée au quatrième trimestre 2004 par une forte appréciation de l'euro par rapport aux principales devises, en particulier vis-à-vis du dollar des Etats-Unis. Ainsi, le cours de l'euro est passé de 1,2409 dollar à fin septembre 2004 à 1,3621 à fin décembre, soit une hausse de 9,8%. La monnaie européenne s'est également raffermie de 1,8% par rapport au yen et de 2,7% vis-à-vis de la livre sterling. Sur l'ensemble de l'année 2004, la devise européenne s'est appréciée de 7,8%, 3,4% et 0,04% par rapport respectivement au dollar, au yen et à la livre sterling.

Sur les marchés internationaux des matières premières exportées par les pays de l'UMOA, les cours ont baissé de 7,8% pour le coton, 3,4% pour le café robusta, 2,2% pour l'huile de palme, 0,8% pour le caoutchouc et 0,6% pour le cacao durant la période sous revue, confirmant ainsi la tendance à la décrue progressive observée depuis le début de l'année 2004. Cette situation traduit le désengagement des fonds spéculatifs au profit d'autres marchés plus attractifs. En revanche, les cours de l'huile d'arachide et de l'huile de palmiste se sont respectivement accrus de 1,2% et 2,0% au quatrième trimestre 2004, du fait de la reprise de la demande mondiale. Les prix du pétrole brut ont également progressé de 10,9%, évolution induite, entre autres, par la vigueur de la demande mondiale, liée au dynamisme de l'activité économique en Chine et aux Etats-Unis. Sur une base annuelle, les cotations des matières premières exportées par l'Union ont connu une baisse, notamment celles du cacao (11,8%), du coton (10,2%), de

(1) : London Interbank Offered Rate : taux interbancaires offerts pour les dépôts en dollars à trois mois.

(2) : Taux interbancaires offerts pour les dépôts en euros.

(3) : Eonia : European overnight interest average (moyenne des taux du marché interbancaire au jour le jour).

(4) : 50 valeurs vedettes de la zone euro.

l'huile d'arachide (6,2%) et du café robusta (2,4%). En revanche, les cotations de l'huile de palmiste, du pétrole et de l'huile de palme ont augmenté de 43,3%, 34,9% et 6,8% respectivement.

1.2 - Situation économique et financière des pays de l'UMOA

La conjoncture économique au sein de l'UMOA au quatrième trimestre 2004 porte l'empreinte des performances mitigées au titre de la campagne agricole 2004/2005, consécutives à des conditions climatiques défavorables et à l'invasion acridienne. La situation économique s'est également ressentie d'une nouvelle détérioration de l'environnement socio-politique, notamment en Côte d'Ivoire.

Le taux de croissance de l'Union se situerait à 2,6% en 2004 contre une projection initiale de 4,1% et une réalisation de 2,9% en 2003. Pour l'année 2005, il est projeté à 3,7%.

Par pays, l'activité économique progresserait, en 2004, de 3,5% au Bénin, 4,8% au Burkina, 0,7% en Côte d'Ivoire, 4,3% en Guinée-Bissau, 0,4% au Mali, 3,5% au Niger, 6,0% au Sénégal et 2,9% au Togo. Pour l'année 2005, le taux de croissance ressortirait à 4,3% au Bénin, 5,2% au Burkina, 1,0% en Côte d'Ivoire, 3,4% en Guinée-Bissau, 6,9% au Mali, 4,1% au Niger, 6,0% au Sénégal et 3,0% au Togo.

La campagne agricole 2004/2005 a été affectée, à des degrés divers, par les conditions pluviométriques peu favorables et par l'invasion acridienne. Globalement, les productions vivrières s'inscriraient en recul dans les pays du Sahel. Les récoltes céréalières baîsseraient ainsi de 14,1% au Burkina, 21,8% au Mali, 12,2% au Niger, 9,6% au Sénégal et 0,6% au Togo. En revanche, au Bénin et en Côte d'Ivoire, la production augmenterait de 3,0%. En Guinée-Bissau, elle ressortirait en hausse de 4,9%.

Les productions agricoles d'exportation augmenteraient par rapport à la campagne 2003/2004, à l'exception du café. La production d'arachide s'accroîtrait ainsi de 1,2%, pour se situer à 1.486.400 tonnes. La production de cacao s'inscrirait également en hausse de 1,0%, pour s'établir à 1.424.700 tonnes, en raison d'un bon niveau des récoltes attendu à 1.419.300 tonnes en Côte d'Ivoire. La production de café se replierait de 0,3% pour s'établir à 158.900 tonnes, en liaison avec la stagnation des récoltes en Côte d'Ivoire et la baisse enregistrée au Togo.

La production de coton-graine atteindrait 2.111.500 tonnes, soit une progression de 8,9%. Au Bénin, elle se situerait à 348.800 tonnes, en hausse de 5,7% par rapport à la campagne précédente. Au Burkina, elle s'accroîtrait de 21,9%, pour se chiffrer à 563.000 tonnes. En Côte d'Ivoire, la production serait en hausse de 14,7%, en s'établissant à 344.000 tonnes. Au Mali, la production, en accroissement de 2,0%, ressortirait à 620.700 tonnes. Le Sénégal réalisera une production de 50.000 tonnes, en repli de 9%. Celle du Togo ressortirait à 175.000 tonnes, soit le même niveau que durant la campagne précédente. Au Niger, la production est estimée à 10.000 tonnes contre 8.400 tonnes un an plus tôt.

L'indice de la production industrielle s'est accru de 18,6% au quatrième trimestre, après le recul de 10,9% observé au troisième trimestre 2004. Cette évolution reflète la reprise saisonnière de la production observée dans la plupart des branches. Au Burkina et au Mali, l'indice est ressorti en hausse de 115,1% et 85,5%, en liaison avec les activités des unités textiles. Il a également progressé de 29,4% au Niger, 12,0% en Côte d'Ivoire et de 5,2% au Sénégal, en relation avec la bonne tenue des activités des industries extractives et de fabrique de produits agro-alimentaires. L'indice s'est, par contre, replié de 15,3% au Bénin, à la suite de la fermeture de l'une des principales usines d'égrenage, et de 10,3% au Togo, en liaison avec la baisse de la production de ciment et de clinker.

En glissement annuel, la production industrielle a progressé de 1,3% dans l'Union au quatrième trimestre, du fait principalement des performances des activités extractives. A la période correspondante

de l'année précédente, elle s'était inscrite en hausse de 11,0%. Ce rythme de progression moins soutenu résulte principalement du retard observé dans le démarrage de la commercialisation de coton-graine, qui a affecté l'activité des industries textiles, notamment au Bénin, au Niger, en Côte d'Ivoire et au Sénégal. Sur l'ensemble de l'année, la production industrielle est en hausse de 1,3% contre 0,8% en 2003.

L'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail s'est accru de 5,9% au quatrième trimestre 2004, contre 10,8% au troisième trimestre. L'indice s'est inscrit en hausse de 21,3% au Burkina, 12,7% au Togo, 11,7% au Sénégal, 10,5% au Bénin, 8,5% au Mali, 0,5% en Côte d'Ivoire et 0,1% au Niger. La forte hausse au Burkina et au Togo est essentiellement liée à l'accroissement des ventes de biens d'équipement, d'automobiles, motocycles et pièces détachées ainsi que de produits pétroliers. Au Sénégal et au Bénin, l'évolution résulte des ventes d'automobiles, motocycles et pièces détachées, de biens d'équipement et de produits pharmaceutiques.

En variation annuelle, l'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail s'est replié de 0,3%, contrastant avec la hausse de 10,1% enregistrée au cours de la période correspondante de l'année précédente. Ce repli est consécutif au recul des ventes d'automobiles, motocycles et pièces détachées ainsi que de biens d'équipement. Sur l'ensemble de l'année, l'indice a augmenté de 2,1% contre 1,5% en 2003.

Le taux d'inflation, mesuré par la variation de l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC), s'est établi à 0,8% au quatrième trimestre 2004 contre 0,6% au trimestre précédent. Cette accélération est principalement imputable à la composante non alimentaire, notamment les fonctions transport et logement qui ont enregistré des hausses respectives de 4,4% et de 1,6% durant la période sous revue, en relation avec le renchérissement des produits pétroliers et des services de transport dans la plupart des pays.

Les prix à la consommation sont ressortis, en moyenne annuelle, en hausse de 0,5% contre 1,3% en 2003, en deçà de l'objectif de 2,0% maximum. Cette évolution traduit le recul des prix des denrées alimentaires dans la plupart des pays au cours du premier semestre.

Toutefois, en glissement annuel, le taux d'inflation s'est établi à 3,1% à fin décembre 2004 contre 0,7% en septembre 2004 et -0,8% en décembre 2003. L'accélération du niveau général des prix, observée à partir du second semestre, est liée à l'impact de la flambée des cours du pétrole brut, aux tensions sur les marchés céréaliers, du fait de la faiblesse de la production agricole au titre de la campagne 2004/2005, et aux perturbations liées aux évènements survenus en Côte d'Ivoire en novembre 2004.

Par pays, le taux d'inflation s'est établi, en glissement annuel, à fin décembre 2004, à 2,7% au Bénin, 0,7% au Burkina, 4,4% en Côte d'Ivoire, 2,9% en Guinée-Bissau, 1,5% au Mali, 3,6% au Niger, 1,7% au Sénégal et 3,9% au Togo. L'évolution des prix s'est inscrite, en moyenne en 2004, à 0,9% au Bénin, -0,4% au Burkina, 1,4% en Côte d'Ivoire, 0,9% en Guinée-Bissau, -3,1% au Mali, 0,2% au Niger, 0,5% au Sénégal et 0,4% au Togo. Par ailleurs, la convergence des taux d'inflation entre les pays s'est améliorée. En effet, l'écart-type des taux d'inflation en moyenne par pays s'est situé à 1,4 point en 2004 contre 2,2 points en 2003.

L'analyse de la situation des finances publiques laisse apparaître, au terme de l'année 2004, une légère détérioration du déficit global par rapport aux réalisations de l'année précédente. Ainsi, le déficit global, base engagements, hors dons, de l'Union s'est établi à 4,5% du PIB contre 4,4% un an plus tôt. Les recettes totales se sont inscrites en hausse de 257,8 milliards ou 7,4%, tandis que les dépenses et prêts nets se sont accrus de 301,0 milliards ou 6,8%, sous l'impact de la hausse de 5,0% des dépenses courantes. La masse salariale a absorbé 37,1% des recettes fiscales contre 37,8% un an plus tôt. Les dépenses en capital ont augmenté de 14,0% par rapport à l'année précédente.

La situation d'ensemble des finances publiques masque des évolutions contrastées d'un Etat à l'autre. Par pays, la situation se présente comme ci-après :

Au Bénin, le déficit global, base engagements, hors dons, s'est établi à 5,5% du PIB contre 4,6% en 2003. Cette dégradation des finances publiques est imputable à la hausse des dépenses en capital, dans un contexte de baisse des recettes, en liaison avec les mesures de restrictions commerciales prises par le Nigeria concernant les produits de réexportation.

Au Burkina, le déficit des opérations financières de l'Etat, base engagements, hors dons, s'est accru pour se situer à 9,5% du PIB en 2004 contre 8,3% un an auparavant, du fait d'un accroissement sensible des dépenses par rapport aux recettes budgétaires, lié entre autres à la mise en œuvre des programmes de lutte contre la pauvreté.

En Côte d'Ivoire, l'exécution des opérations financières de l'Etat s'est soldée par un déficit, base engagements, hors dons, de 1,2% du PIB en 2004 contre 3,2% un an plus tôt. Cette évolution occulte la persistance de vives tensions sur la trésorerie publique, se traduisant par une accumulation d'arriérés de paiement de 490,4 milliards en 2004.

En Guinée-Bissau, l'exécution des opérations financières de l'Etat s'est soldée par un déficit global, base engagements, hors dons, de 20,4% du PIB contre 25,6% un an auparavant, imputable à un net accroissement des recettes budgétaires.

Au Mali, le déficit des opérations financières de l'Etat, base engagements, hors dons, s'est élevé à 7,2% du PIB, en aggravation de 2,0 points de pourcentage par rapport à l'année précédente. Cette situation s'explique par un accroissement des dépenses budgétaires, dans un contexte de progression modérée des recettes induite par l'atonie de l'activité économique.

Au Niger, l'évolution des finances publiques est marquée par une aggravation du déficit global, base engagements, hors dons, qui a atteint 9,7% du PIB en 2004 contre 8,6% un an plus tôt, à la suite d'une forte progression des dépenses totales, singulièrement celles en capital. L'accélération des dépenses en capital est imputable à la mise en œuvre des programmes de lutte contre la pauvreté.

Au Sénégal, l'exécution des opérations financières de l'Etat s'est soldée par un déficit global, base engagements, hors dons, de 4,2% du PIB en 2004 contre 3,5% un an plus tôt. Cette évolution est imputable à l'accélération des dépenses en capital, en liaison avec la mise en œuvre des programmes de lutte contre la pauvreté.

Au Togo, le solde global, base engagements, hors dons, est ressorti déficitaire de 0,9% du PIB contre un excédent de 1,8% un an auparavant, en liaison avec la baisse de 4,6% des recettes totales. La faiblesse des ressources par rapport aux besoins de l'Etat a entraîné une accumulation d'arriérés de paiement de 47,4 milliards.

Au plan de la convergence macroéconomique, aucun Etat n'a respecté l'ensemble des critères à fin décembre 2004.

Le critère clé, relatif au ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB, n'est respecté que par la Côte d'Ivoire, le Mali et le Togo. En 2003, le Mali, le Sénégal et le Togo respectaient ce critère. Trois pays (Bénin, Burkina et Sénégal), à l'instar de l'année 2003, ont satisfait à la norme communautaire de l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB. En 2004, les critères de non-accumulation d'arriérés de paiement intérieurs et extérieurs ont été respectés par quatre Etats (Bénin, Burkina, Mali et Sénégal).

tout comme en 2003. Le ratio de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales s'est situé à l'intérieur de la norme dans deux pays (Mali et Sénégal) contre quatre pays en 2003. Cinq pays (Bénin, Burkina, Mali, Niger et Sénégal) ont respecté le critère relatif au ratio des investissements financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales contre quatre pays en 2003.

Dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, le Bénin, le Burkina, le Mali, le Niger et le Sénégal ont atteint le point d'achèvement. Les allègements effectivement obtenus atteignent un montant global de 133,3 milliards, comprenant 15,3 milliards pour le Bénin, 25,2 milliards pour le Burkina, 28,9 milliards pour le Mali, 20,5 milliards pour le Niger et 43,4 milliards pour le Sénégal.

Par ailleurs, les tirages sur emprunts effectués par les Etats auprès des partenaires au développement sont ressortis à 528,9 milliards en 2004 pour des prévisions initiales de 746,1 milliards, soit un taux de réalisation de 70,9%. La mobilisation s'élève à 122,0 milliards pour le Sénégal, 120,3 milliards pour le Burkina, 94,8 milliards pour le Mali, 68,3 milliards pour le Niger, 63,7 milliards pour le Bénin, 41,1 milliards pour la Côte d'Ivoire, 11,6 milliards pour la Guinée-Bissau et 7,1 milliards pour le Togo.

Sur le marché financier de l'UMOA, les activités de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) ont été marquées par une hausse de l'ensemble des indicateurs au cours du quatrième trimestre 2004. Les indices *BRVM₁₀* et *BRVM composite* se sont accrûs respectivement de 14,6% et de 13,7%. Les transactions ont atteint un volume de 1.749.825 titres contre 371.574 titres le trimestre précédent. Sur le marché des actions, le volume des transactions est ressorti à 543.632 titres contre 318.919 titres un trimestre plus tôt. La capitalisation boursière du marché des actions s'est établie à 1.005,0 milliards contre 884,0 milliards à fin septembre 2004, soit un accroissement de 13,7%. Sur le compartiment obligataire, le volume des transactions est également passé de 52.755 titres au troisième trimestre 2004 à 1.206.193 titres. La capitalisation sur le marché obligataire a progressé de 238,9 milliards à fin septembre à 278,6 milliards à fin décembre 2004.

Les indices *BRVM₁₀* et *BRVM composite* sont respectivement passés de 88,26 et 76,53 points à fin décembre 2003 à 102,7 et 87,61 points à fin décembre 2004. Le volume annuel des transactions sur l'ensemble des compartiments du marché est ressorti à 3.011.421 titres à fin décembre 2004 contre 1.111.637 titres à fin décembre 2003. Sur le marché des actions, le volume des transactions a atteint 1.718.984 titres en 2004 contre 946.052 titres une année plus tôt. Cette forte hausse est liée aux transactions intervenues sur 353.668 actions *SAPH CI*, 300.000 actions *SICOR CI* et 30.000 titres *BOA BN*, à la suite des augmentations du capital de ces sociétés. Sur le marché obligataire, le volume annuel des transactions s'est établi à 1.292.437 obligations contre 165.585 obligations l'année précédente, du fait des transactions qui ont porté sur 85.010 obligations *Trésor public du Burkina 7%, 2003/2007* ; 400.000 obligations *Trésor public de Côte d'Ivoire (TPCI) 6,5%, 2003/2006* et 500.000 obligations *TPCI 7%, 2002/2005*.

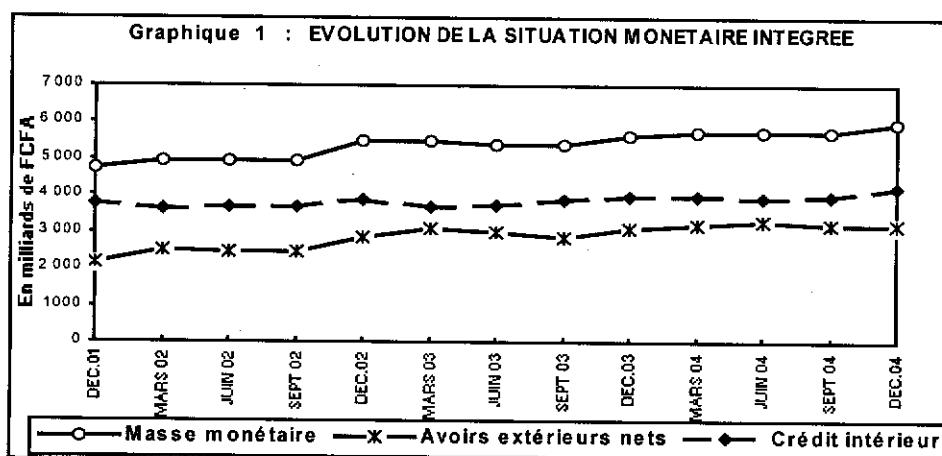
Sur le marché des titres publics, une émission de bons a été réalisée au cours du quatrième trimestre par le Trésor public du Burkina pour un montant de 25,0 milliards avec un taux moyen de sortie de 3,1624%. Sur l'ensemble de l'année, les émissions de bons ont porté sur un montant total de 123,5 milliards contre 85,3 milliards en 2003. Elles ont concerné le Sénégal (45,3 milliards), le Burkina (41,5 milliards), le Mali (21,0 milliards) et la Côte d'Ivoire (15,7 milliards). Aucune émission d'obligations n'a été relevée.

Par ailleurs, les autres émissions se sont élevées à 74,8 milliards, comprenant 42,5 milliards d'emprunts obligataires par appel public à l'épargne, 17,3 milliards de bons des Institutions Financières Régionales et 15,0 milliards de billets de trésorerie.

Sur le marché interbancaire, le volume moyen hebdomadaire des opérations est ressorti à 15,1 milliards au quatrième trimestre contre 11,1 milliards au troisième trimestre. Au cours de la période correspondante de l'année précédente, il se situait à 13,7 milliards. L'encours moyen trimestriel des prêts interbancaires s'est établi à 89,0 milliards contre 65,3 milliards au troisième trimestre 2004. Les compartiments à un jour, une semaine et six mois ont été les plus animés. Par maturité, les taux du marché interbancaire ont évolué à la baisse sur la plupart des compartiments. Ainsi, ils se sont établis en moyenne à 4,10% à un jour, 4,12% à une semaine et 4,15% à deux semaines contre respectivement 4,89%, 4,67% et 4,24% le trimestre précédent. Sur l'ensemble de l'année, le volume moyen hebdomadaire des opérations s'est situé à 12,4 milliards contre 13,2 milliards en 2003.

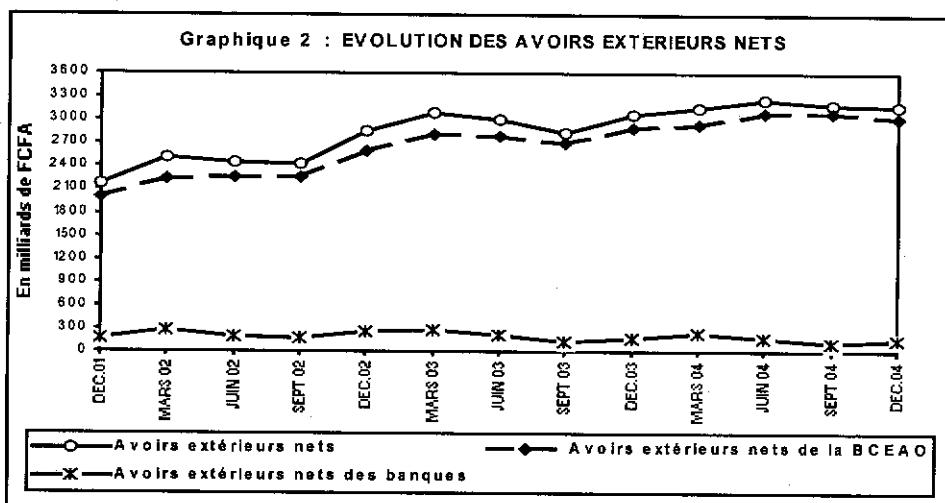
II - EVOLUTION DES AGREGATS MONETAIRES

La situation monétaire de l'Union à fin décembre 2004, comparée à celle à fin septembre 2004, est caractérisée par le repli de la position extérieure nette créitrice des institutions monétaires, la hausse du crédit intérieur et de la masse monétaire. Les interventions globales de la BCEAO ont poursuivi leur tendance à la baisse.



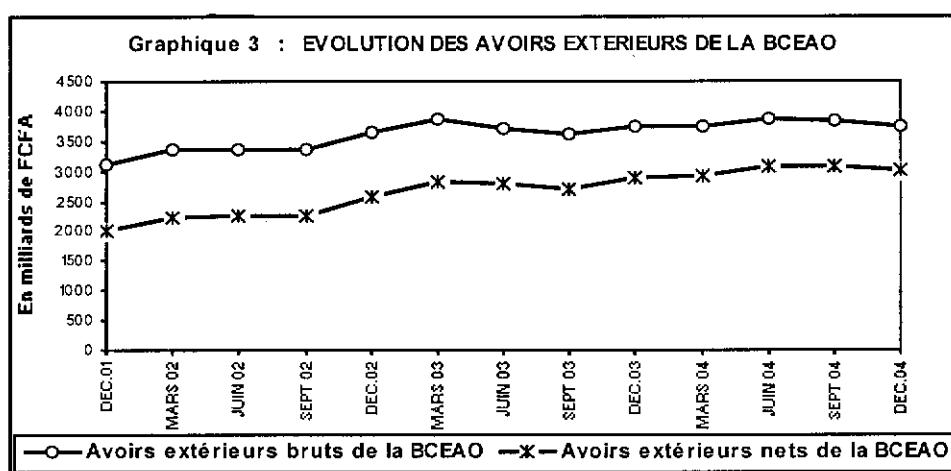
2.1 - Avoirs extérieurs nets

Les *avoirs extérieurs nets* des institutions monétaires se sont situés à 3.181,4 milliards à fin décembre, en repli de 21,8 milliards par rapport à fin septembre 2004. Au cours de la période correspondante de l'année 2003, une hausse de 228,7 milliards est observée.



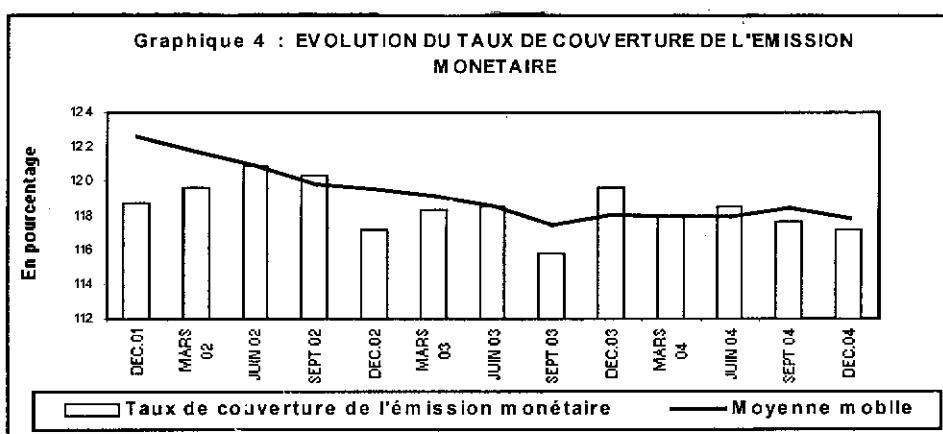
Sur une base annuelle, les avoirs extérieurs nets se sont accrus de 120,4 milliards, comparés aux 210,8 milliards constatés à la période correspondante de l'année 2003. Cet accroissement modéré des avoirs extérieurs nets en 2004 est lié au repli des cours mondiaux des principales matières premières exportées par l'Union, qui a affecté le niveau des recettes d'exportation.

Les avoirs extérieurs nets de la Banque Centrale se sont inscrits à 3.027,6 milliards à fin décembre 2004, en baisse de 70,0 milliards par rapport à septembre 2004. Cette diminution s'explique essentiellement par le solde déficitaire des transferts, ressorti à 104,9 milliards, en liaison avec la faiblesse des réceptions de fonds dans un contexte où les émissions sont demeurées soutenues. En effet, les transferts reçus, par le canal de la BCEAO, ont baissé de 120,5 milliards d'un trimestre à l'autre, pour se situer à 247,7 milliards. Les transferts émis sont ressortis à 352,6 milliards.



La situation des transferts durant le trimestre sous revue traduit des sorties nettes observées singulièrement au Bénin (53,3 milliards), au Sénégal (40,6 milliards), au Togo (41,6 milliards), au Burkina (33,2 milliards) et en Côte d'Ivoire (7,2 milliards).

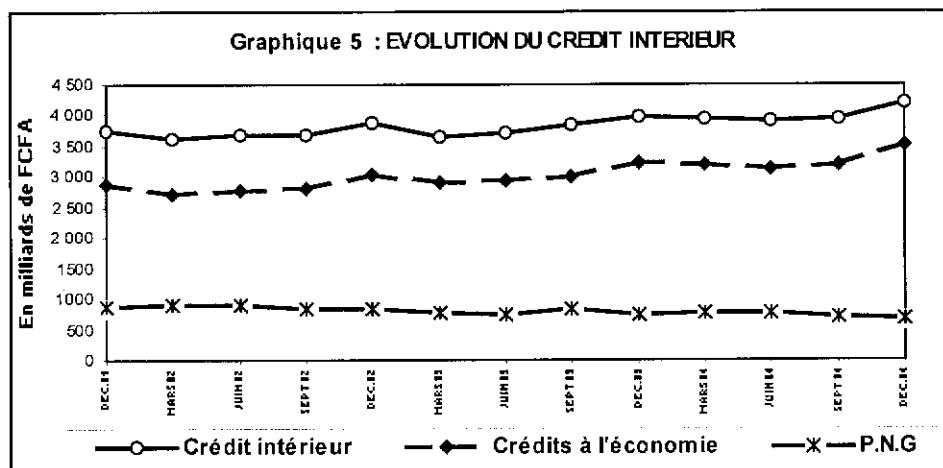
Les réserves de change se sont ainsi chiffrées à 3.730,3 milliards, en diminution de 110,9 milliards par rapport au niveau à fin septembre 2004. Les avoirs en compte d'opérations ont diminué de 106,5 milliards, pour se chiffrer à 3.445,3 milliards à fin décembre 2004. Globalement, les avoirs extérieurs bruts couvrent les engagements monétaires à vue de la Banque Centrale à hauteur de 117,2% contre 117,7% à fin septembre 2004. Sur une base annuelle, les réserves de change ont baissé de 5 milliards.



Les avoirs extérieurs nets des banques se sont situés à 153,8 milliards à fin décembre 2004, en progression de 48,2 milliards par rapport à fin septembre 2004. Cette évolution résulte de l'augmentation de 25,7 milliards des avoirs extérieurs bruts et de la diminution de 22,5 milliards des engagements. Comparée au niveau atteint à fin décembre 2003, la position extérieure nette créitrice des banques a baissé de 12,7 milliards.

2.2 - Crédit intérieur

L'encours du crédit intérieur, en s'établissant à 4.209,3 milliards, a enregistré une hausse de 6,8% au quatrième trimestre 2004, après celle de 0,8% relevée le trimestre précédent. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des concours octroyés par les banques au secteur privé, atténuée par le repli du crédit net aux Etats. Sur une base annuelle, l'encours du crédit intérieur s'est accru de 221,1 milliards ou 5,5%.



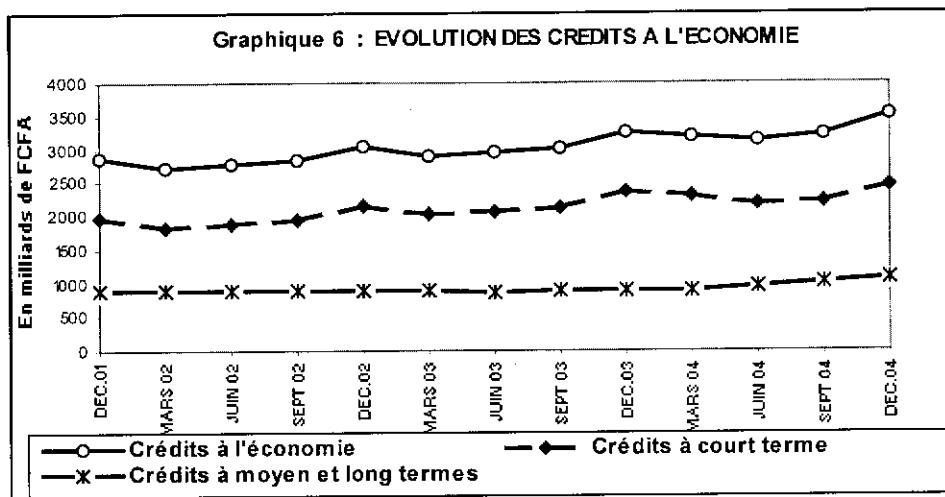
2.2.1 - Position nette des Gouvernements

Le crédit net aux Gouvernements s'est établi à 693,3 milliards à fin décembre 2004 contre 723,9 milliards à fin septembre 2004. Cette évolution résulte des effets conjugués de la baisse de 59,0 milliards des dettes des Trésors publics vis-à-vis du système bancaire et du recul de 28,4 milliards de leurs créances. La diminution des engagements des Etats est essentiellement due à la baisse de 47,2 milliards de l'encours des concours du FMI, de 3,3 milliards et 2,5 milliards des concours de la Banque Centrale et des banques aux Etats. La diminution des créances des Etats est liée à la baisse de 52,0 milliards de leurs dépôts auprès de la Banque Centrale et de 3,3 milliards des obligations cautionnées, atténuée par la progression de 27,0 milliards des dépôts auprès des banques.

En glissement annuel, la position nette des Gouvernements s'est améliorée de 47,0 milliards, sous l'effet conjugué du repli de 81,8 milliards des engagements des Etats vis-à-vis du système bancaire et de 34,8 milliards de leurs créances. Cette évolution favorable de la position nette des Gouvernements a été observée dans l'ensemble des pays, à l'exception du Mali et du Niger, où elle s'est détériorée respectivement de 15,2 milliards et 21,6 milliards, du fait de la baisse des dépôts dans les banques et à la Banque Centrale. Dans les pays confrontés à des tensions de trésorerie (Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Togo), l'amélioration de la position nette du Gouvernement est essentiellement imputable à la diminution des dettes vis-à-vis du système bancaire.

2.2.2 - Crédits à l'économie

L'encours des *crédits à l'économie* a augmenté de 298,3 milliards ou 9,3% durant le trimestre sous revue, pour se situer à 3.516,0 milliards à fin décembre 2004. Cette hausse résulte aussi bien de la reprise des crédits de campagne que de celle des crédits ordinaires. Au cours de la même période de l'année précédente, les concours à l'économie avaient augmenté de 239,2 milliards ou 8,0%.



Sur une base annuelle, les crédits à l'économie ont progressé de 268,1 milliards, ou 8,3%, du fait des crédits ordinaires qui ont augmenté de 292,2 milliards ou 9,4%. Les crédits de campagne, pour leur part, sont en repli de 24,1 milliards ou 18,8% au cours de la période.

D'un trimestre à l'autre, les *crédits de campagne* ont enregistré une hausse de 31,6 milliards ou 43,6%, pour s'établir à 104,1 milliards à fin décembre 2004. A la même période de l'année précédente, ils s'étaient accrus de 21,8 milliards ou 20,5%. Cette progression est essentiellement imputable aux hausses observées en Côte d'Ivoire (49,9 milliards), au Burkina (15,0 milliards), au Sénégal (1,3 milliard), au Niger (0,5 milliard) et en Guinée-Bissau (0,1 milliard). En revanche, des replis ont été enregistrés au Togo (17,5 milliards), au Mali (12,6 milliards) et au Bénin (5,1 milliards), liés, en partie, aux remboursements des reliquats des crédits de campagne 2003/2004.

Les *crédits ordinaires* ont augmenté de 266,7 milliards ou 8,5% durant le quatrième trimestre 2004, pour se chiffrer à 3.411,9 milliards, en liaison avec la progression de 209,8 milliards des crédits à court terme et de 56,9 milliards des concours à moyen et long terme. Les accroissements sont localisés dans l'ensemble des pays. Ils ressortent à 112,2 milliards en Côte d'Ivoire, 49,5 milliards au Sénégal, 43,9 milliards au Mali, 29,9 milliards au Bénin, 16,7 milliards au Burkina, 9,2 milliards au Togo, 5,1 milliards au Niger et 0,2 milliard en Guinée-Bissau.

L'augmentation des concours ordinaires en Côte d'Ivoire s'explique par l'octroi de crédits de trésorerie à des entreprises des secteurs de l'agro-industrie et de l'énergie. Au Sénégal, la hausse s'explique essentiellement par des concours accordés à des sociétés opérant dans les secteurs de l'énergie, des hydrocarbures, des télécommunications, du transport, de l'industrie chimique ainsi qu'à des entreprises de l'agro-industrie. Au Mali, l'augmentation est essentiellement imputable à des mises en place en faveur de sociétés de distribution de produits pétroliers, de télécommunications, de bâtiments et travaux publics,

et au secteur cotonnier dans le cadre de la préparation de la campagne agricole 2004/2005. Au Bénin, la progression est principalement due aux crédits consentis à des sociétés de télécommunications, au secteur des hydrocarbures et aux unités d'égrenage de coton. Au Burkina, la hausse des crédits s'explique par des concours octroyés au secteur cotonnier, aux secteurs des hydrocarbures, des télécommunications, de l'agro-alimentaire, du commerce général, de l'énergie et des services. Au Togo et au Niger, les accroissements observés sont en relation avec des mises en place de crédits en faveur de sociétés opérant dans le secteur de l'énergie, des bâtiments et travaux publics ainsi que dans le secteur minier.

La progression des concours à moyen et long terme a été essentiellement observée au Burkina (24,8 milliards), au Sénégal (10,2 milliards), en Côte d'Ivoire (8,8 milliards), au Bénin (4,7 milliards), au Niger (4,6 milliards) et au Mali (3,2 milliards). L'accroissement constaté au Burkina a bénéficié à des sociétés intervenant dans le secteur du coton, des services, du transport, de l'agro-alimentaire, du commerce général et de celui de la réexportation. Au Sénégal, il résulte, entre autres, de prêts en faveur des entreprises de l'industrie agro-alimentaire, du textile, des secteurs de l'énergie et de l'immobilier. En Côte d'Ivoire, l'accroissement provient essentiellement de concours en faveur de sociétés de télécommunications. Au Bénin, il s'explique par des crédits octroyés à des sociétés opérant dans le secteur du coton. Au Niger, la hausse est le fait de prêts consentis à des entreprises du secteur de l'énergie, de l'industrie agro-alimentaire et des télécommunications. Au Mali, les crédits ont été octroyés à des entreprises du secteur minier et de l'immobilier.

Sur une base annuelle, les crédits ordinaires ont augmenté de 292,2 milliards, soit 9,4% contre 9,0% en 2003. Cette évolution est imputable à l'augmentation de 170,2 milliards des crédits à moyen et long terme et à celle de 122,0 milliards des concours à court terme. Les augmentations sont relevées en Côte d'Ivoire (72,6 milliards), au Sénégal (69,9 milliards), au Burkina (66,0 milliards), au Bénin (32,3 milliards), au Mali (30,2 milliards), au Niger (17,8 milliards) et au Togo (3,8 milliards). Par contre, un recul a été constaté en Guinée-Bissau (0,3 milliard).

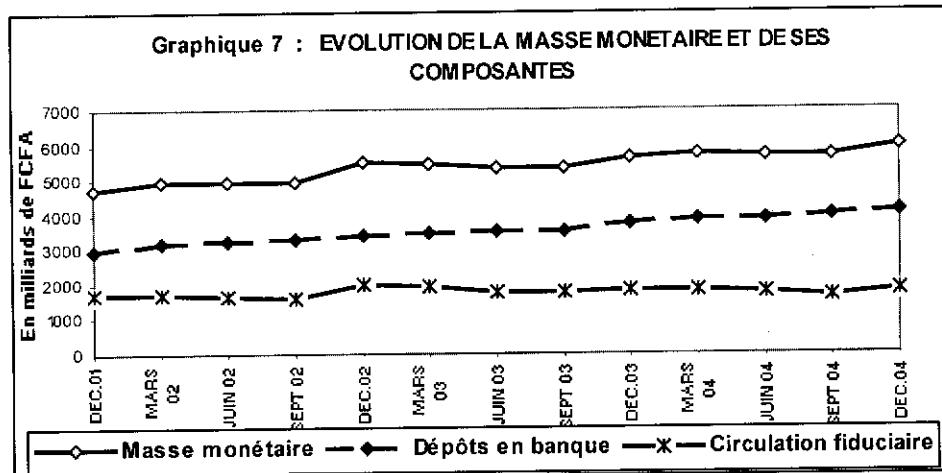
Par rapport aux repères arrêtés dans le cadre du programme monétaire de l'année 2004, l'encours des crédits à l'économie laisse apparaître un dépassement de 228,7 milliards ou 7,0%, contre 153,1 milliards ou 4,9% à fin décembre 2003. Ces écarts ont été notés au Bénin (13,8 milliards ou 4,6%), au Burkina (22,3 milliards ou 6,2%), en Côte d'Ivoire (65,6 milliards ou 5,9%), au Mali (57,0 milliards ou 12,4%), au Niger (8,7 milliards ou 9,4%), au Sénégal (59,6 milliards ou 7,5%) et au Togo (2,5 milliards ou 1,4%). Une sous-utilisation a été observée en Guinée-Bissau (0,7 milliard ou 23,3%). Les écarts constatés résultent en partie du non-dénouement de concours octroyés, conjugué à une accélération, dans certains pays, des mises en place de nouveaux crédits.

Le taux brut de dégradation du portefeuille des banques de l'Union est passé de 21,5% en septembre 2004 à 20,2% en décembre 2004. Il est ressorti à 33,5% au Togo et 14,7% au Burkina, en augmentation respectivement de 0,7 point et 1,7 point. En revanche, il a baissé de 6,2 points en Guinée-Bissau, 3,6 points en Côte d'Ivoire, 0,7 point au Niger, 0,7 point au Mali, 0,3 point au Bénin et 0,2 point au Sénégal, pour s'établir respectivement à 19,9%, 26,6%, 20,5%, 18,7%, 12,2% et 13,4%. Sur une base annuelle, le taux brut de dégradation du portefeuille des banques s'est détérioré de 1,7 point. Pour sa part, le taux net de dégradation est ressorti à 5,9% à fin décembre 2004, en accroissement de 0,6 point par rapport à fin décembre 2003.

2.3 - Masse monétaire et base monétaire

La masse monétaire s'est accrue de 4,4% durant le dernier trimestre de l'année 2004, pour s'établir à 5.961,3 milliards. Cette augmentation est portée à la fois par les dépôts et la circulation fiduciaire.

Les dépôts ont progressé de 2,7% au quatrième trimestre de l'année 2004, pour s'établir à 4.167,6 milliards. Les dépôts à terme, en se chiffrant à 1.916,3 milliards au 31 décembre 2004, sont demeurés quasi-stables. Ils ont représenté 46,0% de l'ensemble des dépôts. Les dépôts des sociétés d'Etat et des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) ont augmenté de 7,9 milliards tandis que ceux des particuliers et entreprises privées ont baissé de 5,8 milliards.

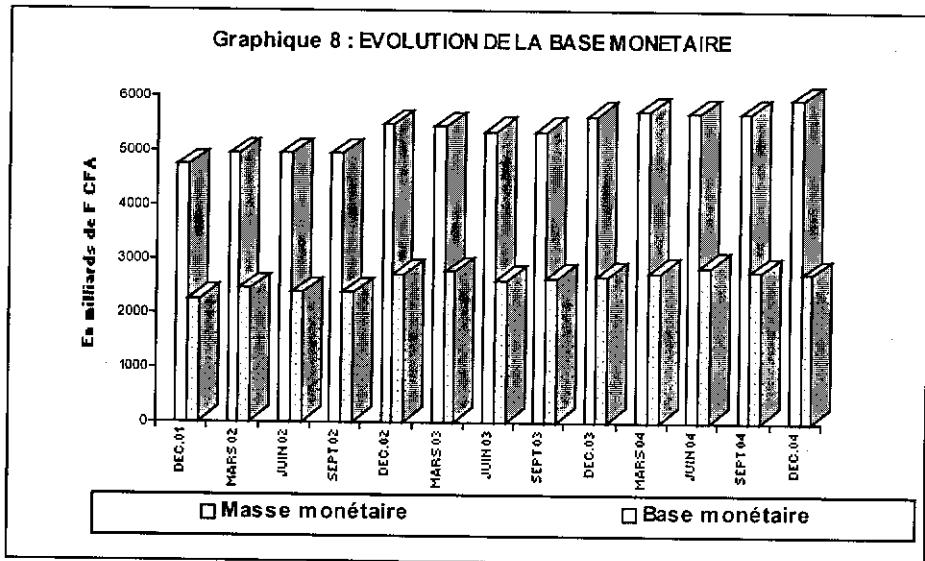


Les dépôts à vue se sont accrus de 5,1%, pour ressortir à 2.251,3 milliards. Les dépôts des particuliers et entreprises privées ont augmenté de 124,3 milliards, tandis que les avoirs des sociétés d'Etat et des établissements publics à caractère industriel et commercial se sont repliés de 15,3 milliards.

La circulation fiduciaire s'est accrue de 139,3 milliards ou 8,4%. Sa part dans la masse monétaire est passée de 29,0% à fin septembre 2004, à 30,1% à fin décembre 2004, contre 32,7% à fin décembre 2003.

Comparée au niveau atteint à fin décembre 2003, la liquidité globale est en progression de 308,7 milliards ou 5,5%. Cet accroissement de la masse monétaire est porté par les dépôts qui ont augmenté de 362,9 milliards ou 9,5%. Pour sa part, la circulation fiduciaire s'est inscrite en repli de 54,2 milliards ou 2,9%, après la baisse de 165,7 milliards enregistrée en 2003.

La base monétaire s'est contractée de 1,2% par rapport au niveau atteint en septembre 2004, pour ressortir à 2.726,6 milliards. Cette évolution traduit la baisse des réserves des banques et des autres dépôts auprès de la Banque Centrale, la circulation fiduciaire ayant progressé sur la période sous revue. En glissement annuel, la base monétaire a augmenté de 56,9 milliards ou 2,1%, en liaison avec l'accroissement des réserves des banques.



Les réserves des banques se sont situées à 821,7 milliards à fin décembre 2004, en recul de 152,6 milliards par rapport à fin septembre 2004. Le recul de ces réserves a été de 130,7 milliards en Côte d'Ivoire, 32,8 milliards au Burkina, 11,7 milliards au Mali, 8,9 milliards au Niger, 8,0 milliards au Bénin et 5,5 milliards en Guinée-Bissau. En revanche, des hausses de 44,5 milliards au Sénégal et de 0,5 milliard au Togo ont été relevées. Sur une base annuelle, les réserves des banques ont progressé de 113,8 milliards.

III - ACTION MONETAIRE DE LA BANQUE CENTRALE

3.1 - Interventions globales de la Banque Centrale

Les *interventions globales de l'Institut d'émission* se sont situées à 374,9 milliards au 31 décembre 2004, en baisse de 10,3 milliards ou 2,7% par rapport au niveau enregistré au 30 septembre 2004. Cette évolution provient du repli des refinancements en faveur des banques et établissements financiers et des concours aux Trésors nationaux.

Comparées au niveau de 404,9 milliards atteint à fin décembre 2003, les interventions de la BCEAO se sont repliées de 30,0 milliards, soit 7,4%, sous l'effet conjugué d'une baisse des concours aux Trésors nationaux et des refinancements en faveur des banques et établissements financiers.

3.1.1 - Concours aux Trésors nationaux

Les concours aux Trésors nationaux sont ressortis à 372,5 milliards à fin décembre 2004 contre 376,1 milliards à fin septembre 2004. Cette contraction est exclusivement due aux règlements des concours monétaires consolidés de la BCEAO aux Etats, du fait des paiements effectués par tous les Etats, à l'exception de la Côte d'Ivoire et du Niger, qui ont accumulé respectivement des arriérés de 19,6 milliards et 12,1 milliards. Sur une base annuelle, les concours aux Trésors nationaux ont baissé de 24,5 milliards ou 6,2%, en raison principalement du recul des concours monétaires de la BCEAO aux Etats (18,1 milliards) et des remboursements sur les titres d'Etat (6,2 milliards).

3.1.2 - Concours aux banques et établissements financiers

Les refinancements au guichet de la pension en faveur des banques et établissements financiers, en s'établissant à 2,4 milliards, ont enregistré une baisse de 6,7 milliards au cours du quatrième trimestre 2004. Sur une base annuelle, les refinancements en faveur des banques et établissements financiers se sont situés en retrait de 5,5 milliards ou 69,6%.

3.2 - Mise en œuvre des instruments d'intervention de la Banque Centrale

Au cours du trimestre sous revue, la Banque Centrale a maintenu inchangés ses taux directeurs, qui demeurent à 4,50% pour le taux d'escompte et à 4,00% pour le taux de pension. Par ailleurs, la Banque Centrale n'a pas organisé d'adjudications d'injections ou de reprises de liquidités durant le quatrième trimestre 2004. En outre, l'Institut d'émission n'a pas procédé à une modification des coefficients de réserves obligatoires, depuis le réaménagement intervenu le 16 mars 2004 au Bénin.

CONCLUSION

La conjoncture économique qui a prévalu dans l'Union au cours du trimestre sous revue porte l'empreinte d'une campagne agricole marquée par l'impact des conditions pluviométriques moins favorables qu'en 2003/2004 et de l'invasion acridienne. Elle s'est également ressentie de la détérioration de la situation socio-politique dans certains Etats. Ainsi, le taux de croissance du PIB s'établirait à 2,6% contre une prévision initiale de 4,1% et une réalisation de 2,9% en 2003.

L'inflation, mesurée par la variation de l'indice harmonisé des prix à la consommation, a connu une nette accélération au quatrième trimestre. Ainsi, le taux d'inflation s'est établi à 3,1% en glissement annuel à fin décembre 2004. Toutefois, en moyenne annuelle, le taux d'inflation est ressorti à 0,5%, se situant ainsi en deçà de l'objectif de 2,0% maximum fixé dans le cadre de la programmation monétaire.

L'analyse de la situation des finances publiques laisse apparaître des difficultés de trésorerie dans la plupart des Etats de l'Union au cours de l'année 2004, avec une accumulation d'arriérés de paiement dans certains Etats. Le déficit global, base engagements, hors dons, de l'Union s'est établi à 4,5% du PIB contre 4,4% un an plus tôt. Par ailleurs, aucun Etat n'a respecté tous les critères du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité.

Pour sa part, la situation monétaire de l'Union a été caractérisée par une maîtrise de la liquidité globale et le niveau relativement stable des avoirs extérieurs bruts de l'Institut d'émission. Le taux de couverture des engagements monétaires à vue de la Banque Centrale est ressorti à 117,2%.

En relation avec ces évolutions, notamment les incertitudes quant à l'évolution prévisible des prix, dans un contexte de ralentissement de l'activité économique, la Banque Centrale a maintenu inchangés ses taux directeurs durant le trimestre sous revue.

Au regard de la faible performance économique de l'Union, les Etats membres devraient intensifier les efforts d'assainissement des finances publiques et de mise en œuvre des réformes structurelles. En particulier, l'accélération de la croissance nécessite la diversification de la base productive, afin de réduire la vulnérabilité des économies aux chocs exogènes.

TABLEAU 1 - U.M.O.A. : SITUATION MONETAIRE INTEGREE

	2002			2003			2004					
	Mars	Juin	Septembre	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre (*)
en milliards de FCFA												
AVOIRS EXTERIEURS NETS												
Banque Centrale	2 513,8	2 449,5	2 433,2	2 850,2	3 098,3	3 009,3	2 832,3	3 061,0	3 158,1	3 261,0	3 203,2	3 181,4
Banques	2 241,7	2 255,5	2 262,3	2 594,7	2 820,1	2 798,0	2 712,0	2 894,5	2 929,6	3 091,3	3 097,6	3 027,6
CREDIT INTERIEUR	3 629,7	3 688,9	3 686,1	3 883,9	3 672,8	3 707,6	3 856,5	3 988,2	3 964,0	3 910,1	3 941,6	4 209,3
Position nette des gouvernements	915,7	900,2	855,8	838,9	766,3	760,7	847,8	740,3	764,5	776,4	723,9	693,3
Crédits à l'économie	2 714,0	2 788,7	2 830,3	3 045,0	2 906,5	2 946,9	3 008,7	3 247,9	3 199,5	3 133,7	3 217,7	3 516,0
Crédits de campagne	162,5	201,2	160,2	181,6	176,4	147,1	106,4	128,2	202,8	167,9	72,5	104,1
Crédits ordinaires	2 551,4	2 587,5	2 670,1	2 863,4	2 730,1	2 799,8	2 902,3	3 119,7	2 996,7	2 965,8	3 145,2	3 411,9
ACTIF = PASSIF	6 142,5	6 138,4	6 119,3	6 734,1	6 711,1	6 716,9	6 688,8	7 049,2	7 122,1	7 171,1	7 144,8	7 390,7
MASSE MONETAIRE	4 949,7	4 958,8	4 950,3	5 494,6	5 462,1	5 361,6	5 367,2	5 652,6	5 742,5	5 712,0	5 710,9	5 964,7
Circulation fiduciaire	1 700,6	1 642,7	1 593,0	2 013,6	1 913,4	1 783,0	1 773,7	1 847,9	1 821,4	1 785,1	1 654,4	1 793,7
Dépôts en CCP	28,6	28,8	23,0	22,5	24,3	28,4	27,8	28,8	33,9	34,2	33,4	35,3
Dépôts en CNE	32,7	34,2	34,2	34,1	35,5	37,1	37,1	36,7	38,3	39,9	40,7	40,5
Dépôts en banque	3 187,8	3 233,1	3 300,1	3 424,4	3 488,9	3 513,1	3 528,6	3 739,2	3 849,9	3 852,8	3 982,4	4 095,2
Sociétés d'Etat et EPIC	355,8	300,5	306,0	292,4	295,3	329,4	321,6	374,3	348,2	344,1	431,0	434,3
A vue	266,5	215,0	211,5	202,2	198,0	237,5	227,7	256,8	234,2	228,0	268,2	265,1
A terme	89,3	85,5	94,5	90,2	97,3	91,9	93,9	117,5	114,0	116,1	162,8	169,2
Part. & Ent. privées	2 832,0	2 952,6	2 994,1	3 132,0	3 193,6	3 183,7	3 207,0	3 364,9	3 501,7	3 508,7	3 551,4	3 660,9
A vue	1 470,2	1 549,0	1 514,7	1 602,4	1 675,6	1 614,1	1 625,3	1 762,0	1 842,9	1 776,4	1 800,0	1 921,4
A terme	1 361,8	1 403,7	1 479,4	1 529,6	1 518,0	1 569,6	1 581,7	1 602,9	1 658,8	1 732,3	1 751,4	1 739,5
AUTRES POSTES NETS	1 193,8	1 179,6	1 169,0	1 239,5	1 309,0	1 355,3	1 321,6	1 396,6	1 378,6	1 459,1	1 433,9	1 423,0

Source : BCEAO.

(*) : Données provisoires.

TABLEAU 2 - U.M.O.A. : SITUATION RESUMEE DES BANQUES

	2002			2003			2004					
	Mars	Juin	Septembre	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre (*)
en milliards de FCFA												
AVOIRS EXTERIEURS NETS												
Avoirs extérieurs bruts	272,1	194,0	170,9	255,5	278,2	211,3	120,3	166,5	228,5	169,7	105,6	153,8
Engagements extérieurs	534,9	492,6	480,5	508,2	524,2	458,4	409,5	430,6	483,2	453,5	417,9	443,6
RESERVES												
CREANCES SUR LES ETATS												
CREDITS A L'ECONOMIE												
Crédits à court terme	2 677,2	2 752,0	2 793,3	3 013,7	2 882,0	2 922,1	2 982,6	3 222,8	3 179,0	3 114,7	3 193,8	3 500,8
Crédits de campagne	1 777,9	1 850,1	1 906,7	2 114,4	1 995,3	2 047,2	2 098,3	2 324,6	2 271,0	2 160,4	2 182,4	2 432,6
Crédits ordinaires	162,5	201,2	160,2	181,6	176,4	147,1	106,4	128,2	202,8	167,9	72,5	104,1
Crédits à moyen terme	1 615,4	1 648,9	1 746,4	1 932,8	1 818,9	1 900,1	1 991,9	2 196,4	2 068,2	1 932,5	2 109,9	2 328,5
Crédits à long terme	784,6	784,1	775,1	779,3	778,9	767,4	780,7	781,1	780,1	821,7	876,6	932,9
ACTIF = PASSIF												
DEPOTS PART. & ENTREPRISES												
Organismes publics	3 003,3	3 115,2	3 161,1	3 314,3	3 381,6	3 392,4	3 399,3	3 625,3	3 750,8	3 751,9	3 850,8	3 984,0
Particuliers & entreprises privées	189,5	180,3	185,2	202,1	208,4	228,6	213,6	282,3	255,5	249,4	311,9	318,3
DEPOTS DES ETATS												
CREDITS DE LA BANQUE CENTRALE												
AUTRES POSTES NETS												
dont : Fonds propres	417,9	396,1	349,8	422,9	428,5	405,6	447,1	455,0	433,9	471,8	523,0	576,9
Pertes	514,0	530,9	536,9	553,8	545,7	553,5	571,5	576,5	586,9	623,9	634,5	640,9
	29,3	24,8	25,1	26,2	3,4	8,1	6,0	8,2	5,4	7,3	6,0	

Source : BCEAO.
(*) : Données provisoires.

TABLEAU 3 - U.M.O.A. : SITUATION RÉSUMÉE DE LA BCEAO

	2002				2003				2004			
	Mars	Juin	Septembre	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre
AVOIRS EXTERIEURS NETS	2 241,7	2 255,5	2 262,3	2 594,7	2 820,1	2 798,0	2 712,0	2 894,5	2 929,6	3 091,3	3 097,6	3 027,6
Avoirs extérieurs bruts	3 357,0	3 378,3	3 379,0	3 655,4	3 884,4	3 717,3	3 634,6	3 735,3	3 756,2	3 867,0	3 841,2	3 730,3
Engagements extérieurs	1 115,3	1 122,8	1 116,7	1 060,7	1 064,3	919,3	922,6	840,8	826,6	775,7	743,6	702,7
CREANCES SUR LES ETATS	1 260,4	1 258,0	1 272,0	1 247,6	1 233,6	1 203,6	1 177,5	1 130,9	1 101,6	1 056,2	1 027,6	972,2
CREANCES SUR LES BANQUES	4,9	2,7	1,4	15,9	4,7	1,2	1,2	1,7	1,7	2,7	2,5	1,2
CREANCES SUR LES ETABL. FIN.	10,7	10,4	9,8	9,3	8,2	7,3	6,5	6,2	6,3	6,2	6,6	1,2
ACTIF = PASSIF	3 517,7	3 526,6	3 545,5	3 867,5	4 066,6	4 010,1	3 897,2	4 033,3	4 039,2	4 156,4	4 134,3	4 002,2
CIRCULATION FIDUCIAIRE	1 700,6	1 642,7	1 593,0	2 013,6	1 913,4	1 783,0	1 773,7	1 847,9	1 821,4	1 785,1	1 654,4	1 793,7
DEPOTS DES ETATS (y c. encaisses)	309,1	378,6	397,7	388,0	432,6	466,8	407,0	429,7	371,0	365,6	470,6	417,7
DEPOTS DES BANQUES (y c. encais.)	567,3	591,6	633,5	580,6	750,2	706,1	746,4	707,9	827,2	961,4	974,3	821,7
AUTRES DEPOTS	184,5	137,9	139,0	110,1	107,3	120,7	129,3	113,9	99,1	100,9	131,6	111,2
AUTRES POSTES NETS	756,2	775,8	782,2	775,2	863,1	933,5	840,8	933,9	920,5	943,4	903,4	857,9

Source : BCEAO.

(*) : Données provisoires.

TABLEAU 4 - U.M.O.A : BASE MONÉTAIRE

	2002				2003				2004			
	Mars	Juin	Septembre	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre (*)
en milliards de FCFA												
BASE MONÉTAIRE	2 452,4	2 372,0	2 365,5	2 704,3	2 770,9	2 609,8	2 649,4	2 669,7	2 747,7	2 847,4	2 760,3	2 726,6
Circulation fiduciaire	1 700,6	1 642,5	1 593,0	2 013,6	1 913,4	1 783,0	1 773,7	1 847,9	1 821,4	1 785,1	1 654,4	1 793,7
Réserves des banques	567,3	591,6	633,5	580,6	750,2	706,1	746,4	707,9	827,2	961,4	974,3	821,7
Autres dépôts	184,5	137,9	139,0	110,1	107,3	120,7	129,3	113,9	99,1	100,9	131,6	111,2
CONTREPARTIES DE LA BASE MONÉTAIRE	2 452,4	2 372,0	2 365,5	2 704,3	2 770,9	2 609,8	2 649,4	2 669,7	2 747,7	2 847,4	2 760,3	2 726,6
Avoirs extérieurs nets	2 241,7	2 255,5	2 262,3	2 594,7	2 820,1	2 798,0	2 712,0	2 894,5	2 929,6	3 091,3	3 097,7	3 027,6
Position nette des gouvernements	951,3	879,4	874,3	859,6	801,0	736,8	770,5	701,2	730,6	690,6	557,0	554,5
Concours aux banques et établissements financiers	15,6	13,1	11,2	25,2	13,0	8,5	7,8	7,9	8,0	8,9	9,1	2,5
Autres postes nets	-756,2	-776,0	-782,3	-775,2	-863,2	-933,5	-840,9	-933,9	-920,5	-943,4	-903,5	-858,0
MASSE MONÉTAIRE	4 949,7	4 958,8	4 950,3	5 494,6	5 462,1	5 361,6	5 367,2	5 652,6	5 743,5	5 712,0	5 710,9	5 961,3
Multiplicateur	2,0	2,1	2,1	2,0	2,0	2,1	2,0	2,1	2,1	2,0	2,1	2,2

Source : BCEAO.
(*) : Données provisoires.

TABLEAU 5 - U.M.O.A. : POSITION NETTE DES GOUVERNEMENTS

	2002			2003			2004					
	Mars	Juin	Septembre	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre
en milliards de FCFAs												
BILLETS ET MONNAIES	23,1	20,3	19,0	11,1	21,4	19,2	22,7	16,8	23,9	18,2	21,7	21,6
DEPOTS A LA BANQUE CENTRALE	286,0	358,3	378,7	376,9	411,2	447,5	384,3	412,9	347,1	347,4	448,1	396,1
DEPOTS DANS LES BANQUES	773,7	744,7	743,2	777,4	772,7	765,6	756,9	783,4	776,4	738,0	738,5	765,5
OBLIGATIONS CAUTIONNEES	26,2	26,4	27,2	22,0	16,3	17,5	19,6	18,9	14,2	12,8	17,3	14,0
TOTAL DES CREANCES	1 109,0	1 149,7	1 168,1	1 187,4	1 221,6	1 249,8	1 183,5	1 232,0	1 161,6	1 116,4	1 225,6	1 197,2
CONCOURS DE LA BANQUE CENTRALE	423,2	391,5	404,4	414,7	414,9	406,1	400,3	397,0	390,8	383,2	375,8	372,5
Escompte OC	395,2	363,5	379,5	389,8	389,6	386,7	383,2	379,9	376,4	368,8	359,3	356,0
C.C.P.	28,0	28,0	24,9	24,9	25,3	19,4	17,1	17,1	14,4	14,4	16,5	16,5
TITRES D'ETAT ET CONSOLIDATIONS	703,0	728,8	694,8	722,0	694,5	741,4	788,9	775,9	752,3	762,4	848,4	845,9
CONCOURS DES BANQUES	28,6	28,8	23,0	22,5	24,3	28,4	27,8	28,8	33,9	34,2	33,4	32,1
DEPOTS EN CCP DES PART. ET ENTR.	32,7	34,2	34,2	34,1	35,5	37,1	37,1	36,7	38,3	39,9	40,7	40,3
DEPOTS EN CNE	778,1	807,5	808,4	773,9	759,6	738,4	718,1	680,5	657,4	619,7	597,8	550,6
CONCOURS DU FMI	59,1	59,1	59,1	59,1	59,1	59,1	59,1	53,4	53,4	53,4	53,4	49,1
AUTRES CONCOURS	2 024,7	2 049,9	2 023,9	2 026,3	1 987,9	2 010,5	2 031,3	1 972,3	1 926,1	1 892,8	1 949,5	1 890,5
POSITION NETTE	915,7	900,2	855,8	838,9	766,3	760,7	847,8	740,3	764,5	776,4	723,9	693,3

Source : BCEAO.
(*) : Données provisoires.

TABLEAU 6 - U.M.O.A. : INTERVENTIONS GLOBALES DE LA BCEAO

	2002				2003				2004			
	Mars	Juin	Septembre	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre (*)
en milliards de FCFA												
CONCOURS AUX BANQUES & ETS FIN.	15,6	13,1	11,2	25,2	12,9	8,5	7,7	7,9	8,0	8,8	9,1	2,4
. MARCHE MONETAIRE	15,5	13,1	11,2	15,3	12,9	8,5	7,7	7,9	8,0	8,8	9,1	2,4
. PENSION	0,1				9,9							
. AVANCES SUR TITRES D'ETAT												
. CONSOLIDATION												
. AUTRES CONCOURS												
CONCOURS AUX TRESORS	423,2	391,5	404,4	414,6	414,9	406,1	400,3	397,0	390,7	383,2	376,1	372,5
. ESCOMPTE OBLIGATIONS CAUTIONNEES												
. DECOUVERT EN COMPTE COURANT	395,2	363,5	379,5	389,7	389,6	380,9	377,4	374,1	370,5	363,0	359,6	356,0
. ESCOMPTE D'EFFECTS PUBLICS (ART.13)												
. ESCOMPTE D'EFFECTS PUBLICS (ART.15)												
. TITRES D'ETAT ET CONSOLIDATIONS	28,0	28,0	24,9	24,9	25,3	25,2	22,9	22,9	20,2	20,2	16,5	16,5
CCP												
INTERVENTIONS TOTALES	436,8	404,6	415,6	439,8	427,8	414,6	408,0	404,9	398,7	392,0	385,2	374,9

Source : BCEAO.
(*) : Données provisoires.

TABLEAU 7 - BENIN : SITUATION MONETAIRE INTEGREE

	2002			2003			2004					
	Mars	Juin	Septembre	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre
en milliards de FCFA												
AVOIRS EXTERIEURS NETS	456,5	412,9	425,4	416,5	365,9	348,8	342,8	279,8	216,9	226,3	233,7	236,6
Banque Centrale	349,5	313,1	311,0	309,3	274,2	259,0	252,8	211,1	151,0	149,9	169,8	159,6
Banques	107,0	99,8	114,4	107,2	91,7	89,8	90,0	68,7	65,9	76,4	63,9	77,0
CREDIT INTERIEUR	57,1	66,3	64,3	111,8	134,5	128,8	145,0	197,4	221,1	201,2	188,3	207,8
Position nette du gouvernement	-125,1	-143,3	-142,3	-110,4	-101,0	-134,2	-119,7	-96,5	-73,9	-75,1	-99,0	-104,3
Crédits à l'économie	182,2	209,6	206,6	222,2	235,5	263,0	264,7	293,9	295,0	276,3	287,3	312,1
Crédits de campagne	18,9	30,2	18,0	19,8	29,2	19,9	10,8	20,4	27,6	14,0	11,4	6,3
Crédits ordinaires	163,3	179,4	188,6	202,4	206,3	243,1	253,9	273,5	267,4	262,3	275,9	305,8
ACTIF = PASSIF	513,6	479,2	489,7	528,3	500,4	477,6	487,8	477,2	438,0	427,5	422,0	444,4
MASSE MONETAIRE												
Circulation fiduciaire	513,8	477,4	479,0	503,9	482,4	456,3	456,9	444,4	403,5	396,4	399,1	402,3
Dépôts en CCP	210,3	182,1	185,8	170,9	167,4	129,6	143,6	80,0	35,3	34,7	32,7	32,9
Dépôts en CNE	8,2	7,9	7,6	7,0	7,5	7,5	7,4	7,4	7,6	8,0	8,7	4,6
Dépôts en banque	295,3	287,4	285,6	326,0	307,5	319,2	305,9	357,0	360,6	353,7	357,7	364,8
Sociétés d'Etat et EPIC	55,0	53,9	59,6	58,9	68,0	46,1	54,9	53,1	53,5	50,2	48,9	
A vue	17,4	18,6	20,6	22,1	20,5	35,3	19,6	20,7	19,7	18,0	20,3	21,1
A terme	37,6	35,3	39,0	36,8	37,7	32,7	26,5	34,2	33,4	35,5	29,9	27,8
Part. & Ent. privées	240,3	233,5	226,0	267,1	249,3	251,2	259,8	302,1	307,5	300,2	307,5	315,9
A vue	144,0	134,4	128,8	170,6	146,5	151,9	155,7	189,4	188,6	180,8	177,1	178,2
A terme	96,3	99,1	97,2	96,5	102,8	99,3	104,1	112,7	118,9	119,4	130,4	137,7
AUTRES POSTES NETS	-0,2	1,8	10,7	24,4	18,0	21,3	30,9	32,8	34,5	31,1	22,9	42,1

Source : BCEAO.
(*) : Données provisoires.

TABLEAU 8 - BURKINA : SITUATION MONETAIRE INTEGREE

	2002			2003			2004					
	Mars	Juin	Septembre	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre (*)
en milliards de FCFA												
AVOIRS EXTERIEURS NETS												
Banque Centrale	151,8	136,8	151,5	140,5	117,3	124,6	151,2	166,2	129,0	173,0	198,8	163,8
Banques	79,4	69,0	52,2	80,9	79,4	78,7	94,9	128,4	77,3	109,0	149,3	121,5
CREDIT INTERIEUR												
Position nette du gouvernement	317,7	311,4	318,1	317,7	361,7	356,7	379,6	369,8	407,6	378,6	349,2	385,1
Crédits à l'économie	55,0	49,3	51,5	17,7	35,3	44,8	54,0	28,9	34,3	31,5	-1,0	3,2
Crédits de campagne	262,7	262,1	266,6	300,0	326,4	311,9	325,6	340,9	373,3	347,1	350,2	381,9
Crédits ordinaires	55,0	55,0	36,0	47,6	54,8	55,0	51,5	40,0	65,0	50,0	50,0	15,0
ACTIF = PASSIF	469,5	448,2	469,6	458,2	479,0	481,3	530,8	536,0	536,6	551,6	548,0	548,9
MASSE MONETAIRE	451,1	430,3	454,0	436,7	461,9	453,4	504,7	508,5	505,8	508,3	505,4	509,1
Circulation fiduciaire	111,0	84,4	74,6	83,2	83,7	65,6	88,0	91,0	61,1	62,9	58,9	60,2
Dépôts en CCP	2,3	2,6	2,4	2,5	2,5	2,9	3,1	3,1	3,8	4,6	4,2	4,5
Dépôts en CNE	32,7	34,2	34,2	34,1	35,5	37,1	37,1	36,7	38,3	39,9	40,7	40,3
Dépôts en banque	305,1	309,1	342,8	316,9	340,2	347,8	376,5	377,7	402,6	400,9	401,6	404,1
Sociétés d'Etat et EPIC	46,4	48,9	51,5	54,3	56,6	56,5	70,4	79,7	76,9	71,7	64,0	73,9
A vue	24,3	24,6	26,0	29,9	30,5	27,4	33,7	38,5	39,6	35,2	25,9	28,2
A terme	22,1	24,3	25,5	24,4	26,1	29,1	36,7	41,2	37,3	36,5	38,1	45,7
Part. & Ent. privées	258,7	260,2	291,3	282,6	283,6	291,3	306,1	298,0	325,7	329,2	337,6	330,2
A vue	137,7	134,8	126,9	132,8	152,6	146,4	155,5	154,6	165,3	158,8	166,9	170,4
A terme	121,0	125,4	164,4	129,8	131,0	144,9	150,6	143,4	160,4	170,4	170,7	159,8
AUTRES POSTES NETS	18,4	17,9	15,6	21,5	17,1	27,9	26,1	27,5	30,8	43,3	42,6	39,8

Source : BCEAO.
(*) : Données provisoires.

TABLEAU 9 - COTE D'IVOIRE : SITUATION MONETAIRE INTEGREE

	2002			2003			2004					
	Mars	Juin	Septembre	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre (*)
en milliards de FCFA												
AVOIRS EXTERIEURS NETS												
Banque Centrale	479,5	523,6	466,7	844,6	1 033,1	972,2	840,2	916,1	1 076,5	1 050,7	999,2	975,1
Banques	445,0	516,4	476,7	778,1	912,9	913,7	856,3	890,1	975,1	1 019,5	1 072,4	24,1
CREDIT INTERIEUR												
Position nette du gouvernement	34,5	7,2	-10,0	66,5	120,2	58,5	-16,1	26,0	101,4	38,1	-21,7	
Crédits à l'économie	1 515,2	1 529,2	1 601,7	1 688,8	1 432,4	1 439,7	1 467,5	1 501,3	1 399,1	1 411,4	1 400,4	1 517,7
Crédits de campagne	476,7	460,1	500,8	472,3	420,1	425,4	458,4	408,3	386,3	402,7	388,5	343,7
Crédits ordinaires	1 038,5	1 069,1	1 100,9	1 216,5	1 012,3	1 014,3	1 009,1	1 093,0	1 012,8	1 008,7	1 011,9	1 174,0
ACTIF = PASSIF												
	38,6	43,4	49,1	112,9	53,0	32,6	15,4	62,3	50,7	37,2	20,8	70,7
	999,9	1 025,7	1 051,8	1 103,6	959,3	981,7	993,7	1 030,7	962,1	971,5	991,1	1 103,3
MASSE MONETAIRE												
Circulation fiduciaire	1 892,1	1 979,4	1 972,4	2 409,1	2 338,0	2 262,6	2 116,5	2 249,8	2 284,1	2 261,7	2 227,4	2 288,0
Dépôts en CCP	735,8	740,4	735,5	1 146,7	1 063,9	1 002,7	926,2	1 049,9	1 044,3	1 025,0	1 009,5	1 022,3
Dépôts en CNE	5,8	5,3	3,8	4,7	5,3	6,8	5,7	6,1	8,4	6,0	5,2	5,6
Dépôts en banque	1 150,5	1 233,7	1 233,1	1 257,7	1 268,8	1 253,1	1 185,6	1 193,8	1 231,4	1 230,7	1 212,7	1 260,1
Sociétés d'Etat et EPIC	98,7	63,9	47,1	47,5	46,8	73,5	64,7	36,9	34,4	37,3	36,7	29,1
A vue	89,3	55,8	36,8	38,5	34,6	59,6	49,3	19,4	16,7	19,3	18,0	15,8
A terme	9,4	8,1	10,3	9,0	12,2	13,9	15,4	17,5	17,7	18,0	18,7	13,3
Part. & Ent. privées	1 051,8	1 169,8	1 186,0	1 210,2	1 222,0	1 179,6	1 120,9	1 156,9	1 197,0	1 193,4	1 176,0	1 231,0
A vue	505,6	592,2	586,2	560,9	587,5	531,6	502,0	548,7	568,9	541,6	541,2	607,4
A terme	546,2	577,6	599,8	649,3	634,5	648,0	618,9	608,2	628,1	651,8	634,8	623,6
AUTRES POSTES NETS												
	102,6	73,4	96,0	124,3	127,5	149,3	191,2	167,6	191,5	207,3	223,7	228,9

Source : BCEAO.

(*) : Données provisoires.

TABLEAU 10 - GUINÉE-BISSAU : SITUATION MONETAIRE INTEGREE

	2002			2003			2004					
	Mars	Juin	Septembre	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre (*)
<i>en milliards de FCFA</i>												
AVOIRS EXTERIEURS NETS	30,9	52,7	43,9	48,2	61,4	74,0	79,6	82,0	92,7	104,9	113,9	107,4
Banque Centrale	35,5	55,8	47,4	51,2	56,6	70,5	74,8	76,0	85,5	98,6	108,0	101,5
Banques	-4,6	-3,1	-3,5	-3,0	4,8	3,5	4,8	6,0	7,2	6,3	5,9	5,9
CREDIT INTERIEUR	23,2	21,8	22,8	23,0	20,5	22,7	18,8	17,8	9,1	14,8	8,7	12,0
Position nette du gouvernement	17,4	17,4	18,7	18,8	18,4	17,7	15,7	15,1	6,2	10,1	6,7	9,7
Crédits à l'économie	5,8	4,4	4,1	4,2	2,1	5,0	3,1	2,7	2,9	4,7	2,0	2,3
Crédits de campagne							1,6	0,7	0,2	0,2	0,1	0,1
Crédits ordinaires	5,8	4,4	4,1	4,2	2,1	3,4	2,4	2,5	2,9	4,5	2,0	2,2
ACTIF = PASSIF	54,1	74,5	66,7	71,2	81,9	96,7	98,4	99,8	101,8	119,7	122,6	119,4
MASSE MONETAIRE	70,4	87,8	81,3	86,4	81,1	94,9	98,5	98,9	99,4	118,0	120,5	117,8
Circulation fiduciaire	54,4	72,3	64,4	70,2	72,7	85,4	89,1	89,6	89,5	106,6	106,5	106,8
Dépôts en CCP												
Dépôts en CNE												
Dépôts en banque	16,0	15,5	16,9	16,2	8,4	9,5	9,4	9,3	9,9	11,4	14,0	11,0
Sociétés d'Etat et EPIC												
A vue												
A terme												
Part. & Ent. privées	16,0	15,5	16,9	16,1	8,2	9,2	8,8	9,2	9,9	11,3	13,8	10,9
A vue	14,9	14,1	15,6	14,8	7,6	8,6	8,1	8,6	9,3	10,6	13,3	10,3
A terme	1,1	1,4	1,3	1,3	0,6	0,6	0,7	0,6	0,6	0,7	0,5	0,6
AUTRES POSTES NETS	-16,3	-13,3	-14,6	-15,2	0,8	1,8	-0,1	0,9	2,4	1,7	2,1	1,6

Source : BCEAO.
(*) : Données provisoires.

TABLEAU 11 - MALI : SITUATION MONETAIRE INTEGREE

	2002			2003			2004					
	Mars	Juin	Septembre	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre (*)
en milliards de FCFA												
AVOIRS EXTERIEURS NETS	242,5	243,8	243,5	284,9	339,8	381,5	365,6	400,4	422,7	460,2	468,4	458,7
Banque Centrale	177,3	201,8	196,4	239,3	293,5	314,3	311,8	361,9	370,6	413,5	420,4	410,5
Banques	65,2	42,0	47,1	45,6	46,3	67,2	53,8	38,5	52,1	46,7	48,0	48,2
CREDIT INTERIEUR	347,9	356,1	342,2	384,1	378,1	359,4	402,3	407,8	449,3	422,4	453,3	455,8
Position nette du gouvernement	-17,1	-8,7	-14,3	-27,5	-37,0	-32,1	-22,2	-74,9	-46,9	-37,9	-30,9	-59,7
Crédits à l'économie	365,0	364,8	356,5	411,6	415,1	391,5	424,5	482,7	496,2	460,3	484,2	515,5
Crédits de campagne	32,1	50,7	40,2	0,2	31,9	32,5	26,5	1,2	44,7	45,0	16,4	3,8
Crédits ordinaires	332,9	314,1	316,3	411,4	383,2	359,0	398,0	481,5	451,5	415,3	467,8	511,7
ACTIF = PASSIF	590,4	599,9	585,7	669,0	717,9	740,9	767,9	808,2	872,0	882,6	921,7	914,5
MASSE MONETAIRE	560,7	553,8	534,4	626,3	675,7	672,7	707,3	763,4	808,9	812,3	842,1	853,9
Circulation fiduciaire	212,6	235,9	218,6	247,4	274,3	283,4	297,5	318,2	343,2	368,7	363,9	362,1
Dépôts en CCP												
Dépôts en CNE												
Dépôts en banque												
Sociétés d'Etat et EPIC	21,8	20,5	21,1	26,9	25,8	18,9	20,7	51,7	35,2	30,8	478,2	491,8
A vue	14,7	14,2	12,8	20,2	16,5	16,2	16,5	47,1	31,5	26,4	67,1	69,6
A terme	7,1	6,3	8,3	6,7	9,3	2,7	4,2	4,6	3,7	4,4	41,6	44,1
Part. & Ent. privées	316,3	297,4	294,7	352,0	375,6	370,4	389,1	393,5	430,5	412,8	411,1	25,5
A vue	202,9	192,4	179,5	221,3	252,9	229,1	230,0	232,9	270,1	239,4	235,0	422,2
A terme	113,5	105,0	115,2	130,7	122,7	141,3	159,1	160,6	173,4	176,1	172,0	250,2
AUTRES POSTES NETS	39,7	46,1	51,3	42,7	42,2	68,2	60,6	44,8	63,1	70,3	79,6	60,6

Source : BCEAO.
 (*) : Données provisoires.

TABLEAU 12 - NIGER : SITUATION MONETAIRE INTEGREE

	2002			2003			2004					
	Mars	Juin	Septembre	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre (*)
en milliards de FCFA												
AVOIRS EXTERIEURS NETS												
Banque Centrale	9,3	11,8	24,1	15,4	8,9	-18,3	-32,5	-14,6	5,9	-26,7	-9,5	-27,4
Banques	0,3	-6,6	3,3	1,5	-13,3	-32,0	-42,0	-22,3	-13,9	-34,2	-24,6	-46,3
CREDIT INTERIEUR												
Position nette du gouvernement	125,2	125,9	115,4	128,9	137,5	161,8	171,8	146,3	159,8	175,9	165,4	186,0
Crédits à l'économie	57,1	61,1	45,0	53,1	62,2	87,5	93,7	63,3	72,9	91,7	69,9	84,9
Crédits de campagne	68,1	64,8	70,4	75,8	75,3	74,3	78,1	83,0	86,9	84,2	95,5	101,1
Crédits ordinaires	68,1	64,8	70,4	75,8	75,3	74,3	78,1	82,6	86,5	83,9	95,3	100,4
ACTIF = PASSIF												
MASSE MONETAIRE	134,5	137,7	139,5	144,3	146,4	143,5	139,3	131,7	153,9	149,2	155,9	158,6
Circulation fiduciaire	130,9	134,3	133,8	136,4	139,6	118,7	124,7	118,2	136,8	125,2	134,8	141,3
Dépôts en CCP	45,9	42,0	39,3	39,3	35,5	13,7	17,4	9,1	22,6	6,6	5,0	5,6
Dépôts en CNE	2,2	1,9	1,7	1,7	2,7	2,7	2,6	2,4	2,5	2,9	2,0	3,2
Dépôts en banque	82,8	90,4	92,8	95,4	102,4	102,3	104,7	106,7	111,7	115,7	127,8	132,5
Sociétés d'Etat et EPIC	3,1	2,5	3,3	3,2	2,7	2,7	3,1	2,6	2,9	4,1	3,4	5,3
A vue	2,1	1,6	2,1	2,1	1,5	1,4	1,8	1,4	1,7	2,6	1,3	2,6
A terme	1,0	0,9	1,2	1,1	1,2	1,3	1,3	1,2	1,2	1,5	2,1	2,7
Part. & Ent. privées	79,7	87,9	89,5	92,2	99,7	99,6	101,6	104,1	108,8	111,6	124,4	127,2
A vue	44,9	49,5	50,4	52,8	60,6	58,8	60,2	60,9	64,1	65,0	75,2	79,6
A terme	34,8	38,4	39,1	39,4	40,8	41,4	43,2	44,7	46,6	49,2	47,6	47,6
AUTRES POSTES NETS	3,6	3,4	5,7	7,9	6,8	24,8	14,6	13,5	17,1	24,0	21,1	17,3

Source : BCEAO.
(*) : Données provisoires.

TABLEAU 13 - SENEGAL : SITUATION MONETAIRE INTEGREE

	2002			2003			2004					
	Mars	Juin	Septembre	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre (*)
en milliards de FCFA												
AVOIRS EXTERIEURS NETS	221,2	180,5	208,3	296,8	276,2	285,4	330,8	386,5	406,6	452,6	460,9	488,5
Banque Centrale	116,6	77,7	133,5	137,7	146,3	160,5	201,7	187,3	222,6	271,5	251,0	290,4
Banques	104,6	102,8	74,8	159,1	129,9	124,9	129,1	199,2	184,0	181,1	209,9	198,1
CREDIT INTERIEUR	850,3	844,5	802,0	793,0	777,3	780,0	792,6	848,8	831,8	798,9	818,9	878,6
Position nette du gouvernement	185,9	166,7	107,0	106,5	77,0	32,1	41,4	64,2	67,5	26,9	14,7	23,6
Credits à l'économie	664,4	677,8	695,0	686,5	700,3	747,9	751,2	784,6	764,3	772,0	804,2	855,0
Credits de campagne	16,6	20,8	16,2	0,9	7,4	5,4	1,4	3,6	8,0	3,8	2,8	4,1
Credits ordinaires	647,8	657,0	678,8	655,6	652,9	742,5	749,8	781,0	756,3	768,2	801,4	850,9
ACTIF = PASSIF	1 071,5	1 025,0	1 010,3	1 089,8	1 063,5	1 065,4	1 123,4	1 235,3	1 238,4	1 251,5	1 279,8	1 367,1
MASSE MONETAIRE	980,1	942,5	935,5	974,1	954,9	961,4	1 009,9	1 116,3	1 127,3	1 129,8	1 188,4	1 247,2
Circulation fiduciaire	243,5	199,3	191,0	192,6	164,1	142,8	161,0	173,2	180,4	159,2	156,3	154,3
Dépôts en CCP	8,4	9,3	6,2	5,3	5,8	6,9	8,1	8,5	10,5	11,4	12,3	13,1
Dépôts en CNE												
Dépôts en banque	728,2	733,9	738,3	776,2	785,0	811,7	840,8	934,6	936,4	959,2	1 019,8	1 079,8
Sociétés d'Etat et EPIC	30,7	24,4	19,6	25,4	25,9	38,5	37,8	51,1	46,0	43,2	71,4	81,2
A vue	23,8	18,8	13,8	17,1	19,3	30,9	32,3	37,0	30,5	29,4	28,5	30,6
A terme	6,9	5,6	5,8	8,3	6,6	7,6	5,5	14,1	15,5	13,8	42,9	50,6
Part. & Ent. privées	697,5	709,5	718,7	750,8	759,1	773,2	803,0	883,5	890,4	916,0	948,4	998,6
A vue	323,2	333,8	336,6	350,2	353,6	371,5	390,8	449,9	450,5	453,8	466,8	503,3
A terme	374,3	375,7	382,1	400,6	405,5	401,7	412,2	433,6	439,9	462,2	481,6	495,3
AUTRES POSTES NETS	91,4	82,5	74,8	115,7	98,6	104,0	113,5	119,0	111,1	121,7	91,4	119,9

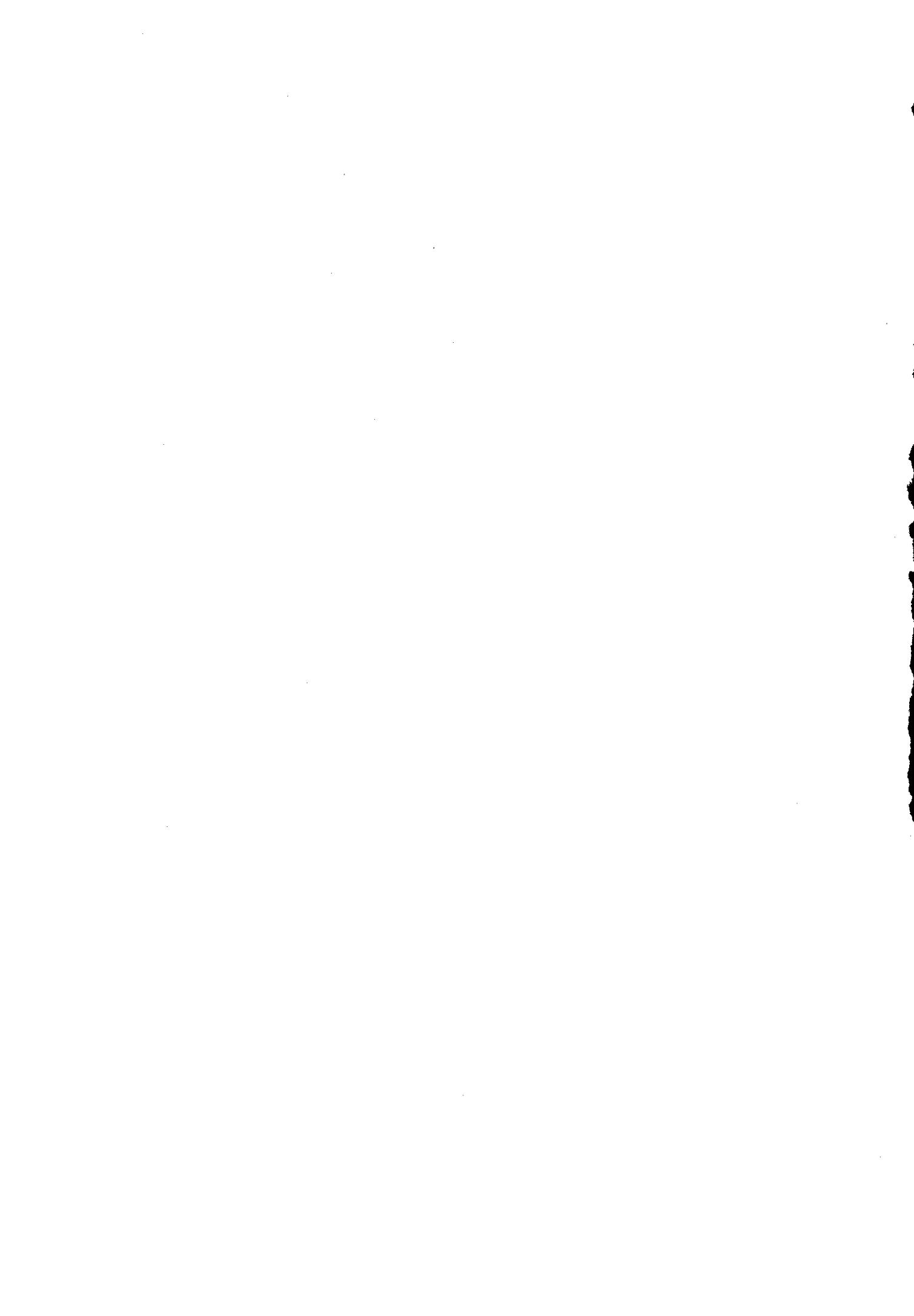
Source : BCEAO.

(*) : Données provisoires.

TABLEAU 14 - TOGO : SITUATION MONETAIRE INTEGREE

	2002			2003			2004					
	Mars	Juin	Septembre	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre (*)
en milliards de FCFA												
AVOIRS EXTERIEURS NETS	76,0	67,9	73,9	69,3	63,9	83,3	90,5	60,5	96,8	113,9	122,0	127,2
Banque Centrale	50,8	50,9	56,4	50,4	49,4	56,0	65,8	46,6	71,6	105,0	92,1	88,9
Banques	25,2	17,0	17,5	18,9	14,5	27,3	24,7	13,9	25,2	8,9	29,9	38,3
CREDIT INTERIEUR	174,2	178,5	168,3	164,1	168,1	163,8	172,9	183,8	173,7	176,8	182,7	181,3
Position nette du gouvernement	46,8	42,5	38,1	35,8	28,5	24,8	20,6	16,8	5,8	-3,6	0,2	7,1
Crédits à l'économie	127,4	136,0	130,2	128,3	139,6	139,0	152,3	167,0	167,9	180,4	182,5	174,2
Crédits de campagne	1,3	1,0	0,8	0,3	0,2	0,1	0,1	0,0	6,4	17,5	20,9	3,4
Crédits ordinaires	126,1	135,0	129,4	128,0	139,4	138,9	152,2	167,0	161,5	162,9	161,6	170,8
ACTIF = PASSIF	259,2	246,4	242,2	233,4	232,0	247,1	263,4	244,3	270,5	290,7	304,7	308,5
MASSE MONETAIRE	249,6	253,7	248,1	234,0	239,3	262,1	259,6	248,5	276,5	301,5	291,3	289,4
Circulation fiduciaire	87,1	86,3	83,8	63,2	51,7	59,7	51,9	37,0	44,9	56,7	55,1	55,8
Dépôts en CCP	1,7	1,7	1,3	1,3	1,6	1,6	1,0	1,3	1,1	1,4	1,0	1,0
Dépôts en CNE	160,8	165,7	163,0	169,5	186,0	200,8	206,7	210,2	230,5	243,4	235,2	232,6
Dépôts en banque	12,4	11,3	10,8	15,5	16,6	13,9	15,3	16,5	20,7	22,1	20,8	17,9
Sociétés d'Etat et EPIC	7,2	6,4	6,4	11,4	12,3	9,4	10,9	11,9	15,4	15,7	15,4	12,8
A vue	5,2	4,9	4,4	4,1	4,3	4,5	4,4	4,6	5,3	6,4	5,4	5,1
A terme	148,4	154,4	152,2	154,0	169,4	186,9	191,4	193,7	209,8	221,3	214,4	214,7
Part. & Ent. privées	73,9	73,2	72,0	87,6	93,8	96,8	93,1	104,0	113,6	106,3	105,7	109,0
A vue	74,5	81,2	80,2	82,0	81,8	93,1	94,6	100,6	105,8	107,7	108,1	109,0
A terme	0,6	-7,3	-5,9	-0,6	-7,3	-15,0	3,8	-4,2	-6,0	-10,8	13,4	19,1
AUTRES POSTES NETS												

Source : BCEAO.
 (*) : Données provisoires.



INTERVENTIONS DE LA BANQUE CENTRALE

AU 31 DECEMBRE 2004

Au cours du quatrième trimestre de l'année 2004, les interventions de l'Institut d'émission ont accusé un repli, en liaison avec les remboursements intervenus sur les concours monétaires directs consolidés aux Etats et le dégonflement des refinancements consentis aux banques et établissements financiers.

D'une année à l'autre, elles se sont également inscrites en baisse, sous l'effet du repli des concours aux Etats et des refinancements de crédits à l'économie.

I - EVOLUTION DES INTERVENTIONS

1 - Evolution globale

Les interventions de la Banque Centrale se sont établies à 374,9 milliards au 31 décembre 2004, en recul de 10,3 milliards, soit 2,7%, par rapport au 30 septembre 2004. Cette évolution est imputable à un repli de 3,6 milliards des concours aux Trésors nationaux et de 6,7 milliards des refinancements en faveur des banques et établissements financiers.

Comparées au repère de 457,8 milliards arrêté dans le programme monétaire au titre de l'année 2004, les réalisations font ressortir, au 31 décembre 2004, une marge de 82,9 milliards.

Par rapport au niveau de 404,9 milliards enregistré au 31 décembre 2003, les interventions de l'Institut d'émission sont en retrait de 30,0 milliards ou 7,4%, suite au repli des concours aux Etats (-6,2%) et des refinancements en faveur des banques et établissements financiers (-69,6%).

1.1 - Concours aux Trésors nationaux

Les concours aux Trésors nationaux se sont élevés à 372,5 milliards au 31 décembre 2004 contre 376,1 milliards au 30 septembre 2004, soit une baisse de 3,6 milliards. Ce repli est imputable exclusivement aux remboursements des concours monétaires directs consolidés de la BCEAO aux Etats.

D'une année à l'autre, les créances sur les Trésors nationaux sont en repli de 24,5 milliards, en raison du recul des concours monétaires directs consolidés de la BCEAO aux Etats (-18,1 milliards), des amortissements des titres d'Etat (-6,2 milliards) et du règlement des créances consolidées au titre de l'ex-Banco Central da Guiné-Bissau (ex-BCGB) et de l'ex-Banco Nacional de Crédito (ex-BCN) en Guinée-Bissau (-0,2 milliard).

1.1.1 - Concours monétaires directs consolidés de la BCEAO aux Etats

Les concours monétaires directs consolidés de la Banque Centrale aux Etats se sont situés à 356,0 milliards au 31 décembre 2004, contre 359,6 milliards au 30 septembre 2004, soit des remboursements de 3,6 milliards. Cette contraction est liée aux paiements effectués par le Burkina, la Guinée-Bissau, le Mali, le Sénégal et le Togo, au titre de l'échéance à fin septembre 2004 desdits concours.

EVOLUTION GLOBALE DES INTERVENTIONS

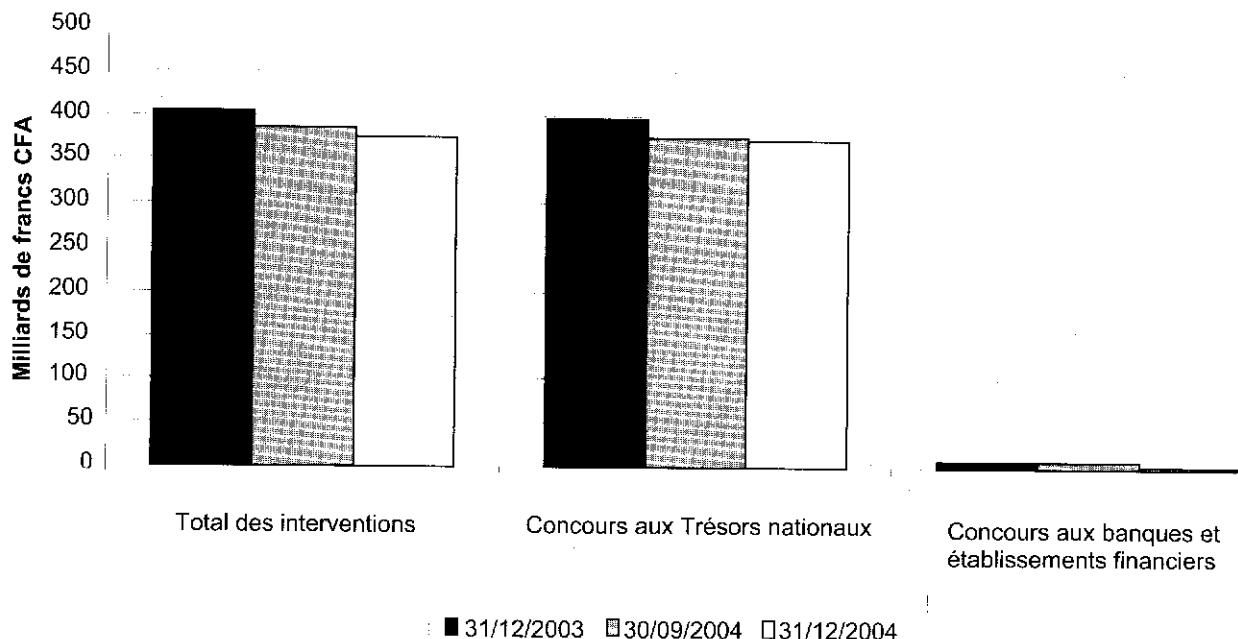


Tableau 1 : UMOA : Concours de la Banque Centrale (en milliards de francs CFA)

	2003		2004		
	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre
Concours aux Trésors nationaux (a)	397,0	390,7	383,2	376,1	372,5
Total concours statutaires (y compris consolidation)	374,1	370,5	363,0	359,6	356,0
- concours au titre de l'article 13	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- découverts en comptes courants (article 14)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- tirages article 15	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- découvert statutaire consolidé	374,1	370,5	363,0	359,6	356,0
Titres d'Etat 5%-2006	17,1	14,5	14,5	10,9	10,9
Créances consolidées – Guinée-Bissau	5,8	5,7	5,7	5,6	5,6
Obligations cautionnées (article 12)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Concours aux banques et établissements financiers (b)	7,9	8,0	8,8	9,1	2,4
Marché monétaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pension	7,9	8,0	8,8	9,1	2,4
Ex-ONCAD et PASFI	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL DES INTERVENTIONS (a+b)	404,9	398,7	392,0	385,2	374,9
Variations trimestrielles	-0,8%	-1,5%	-1,7%	-1,7%	-2,7%
Variations annuelles	-7,9%	-6,8%	-5,5%	-5,6%	-7,3%

Source : BCEAO.

1.1.2 - Opérations sur titres d'Etat

D'un volume global de 73,3 milliards au 30 septembre 2004, l'encours des titres d'Etat est resté stable au 31 décembre 2004. Aucun mouvement de titres n'ayant été enregistré entre les investisseurs et la BCEAO durant le trimestre sous revue, le montant des titres détenus par celle-ci est ressorti inchangé à 10,8 milliards au 31 décembre 2004 et l'encours des titres cédés aux investisseurs s'est établi, à 62,5 milliards, soit 85,3% des titres non amortis.

1.2 - Opérations avec les banques et établissements financiers

1.2.1 - Refinancements

Les refinancements en faveur des banques et établissements financiers ont reflué de 6,7 milliards ou 73,6%, revenant de 9,1 milliards au 30 septembre 2004 à 2,4 milliards au 31 décembre 2004. Ce faible niveau des refinancements est lié à l'importance de la trésorerie du système bancaire, estimée à 835,8 milliards et au recours par certains établissements de crédit à d'autres sources de financement (marché interbancaire et bons des établissements financiers).

En glissement annuel, les refinancements ont baissé de 5,5 milliards ou 69,6%.

1.2.2 - Marché monétaire par voie d'adjudication

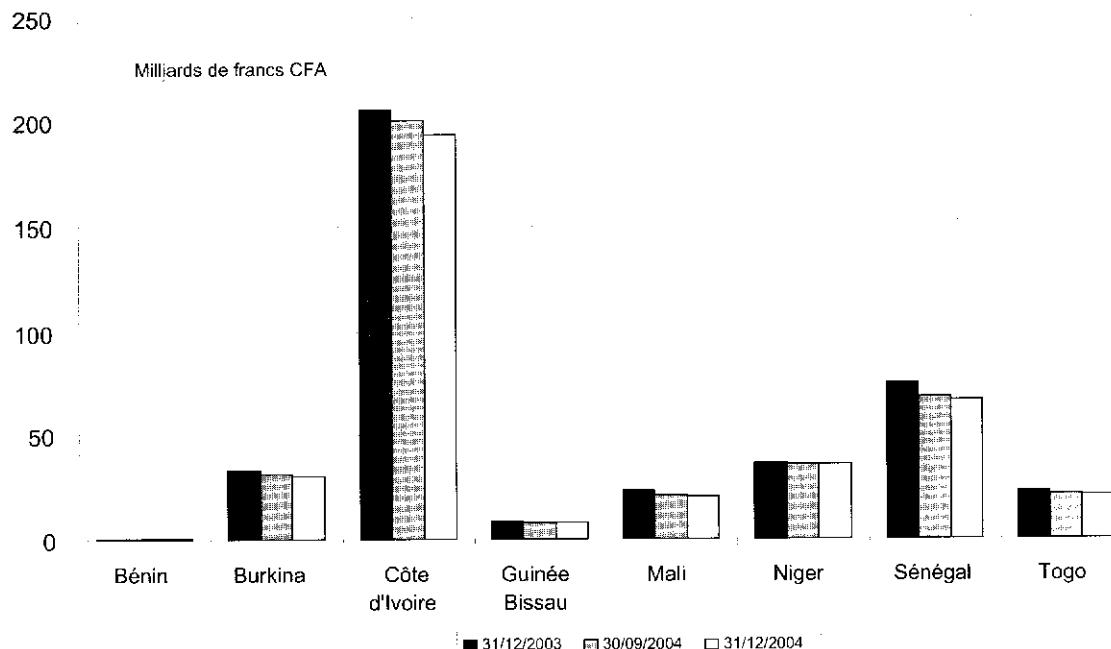
La Banque Centrale n'a pas organisé d'adjudication d'injection ou de reprise de liquidités durant le quatrième trimestre 2004, à l'instar du trimestre précédent et de la période correspondante de l'année 2003.

Globalement sur l'année 2004, aucune adjudication n'a été effectuée.

2 - Evolution par Etat

En rythme trimestriel, les concours de la Banque Centrale ont accusé un recul dans tous les Etats, à l'exception du Bénin, de la Guinée-Bissau et du Niger où ils sont restés stables. D'une année à l'autre, une tendance baissière a été relevée dans tous les Etats.

EVOLUTION DES INTERVENTIONS PAR PAYS



Bénin

Constituées exclusivement de titres d'Etat émis en 1994, en représentation des concours consolidés, les interventions de la BCEAO sont demeurées stables à 0,3 milliard d'un trimestre à l'autre. A fin décembre 2003, elles s'étaient situées à 0,4 milliard.

Burkina

Au 31 décembre 2004, les concours de la Banque Centrale ont baissé de 0,8 milliard, pour se chiffrer à 30,3 milliards. Cette évolution est imputable exclusivement au remboursement des concours monétaires directs consolidés de la BCEAO à l'Etat qui sont ressortis à 29,1 milliards en décembre 2004 contre 29,9 milliards un trimestre plus tôt. Les refinancements en faveur des banques et établissements financiers sont demeurés stables à 1,2 milliard d'un trimestre à l'autre.

En glissement annuel, les interventions ont enregistré un recul de 2,9 milliards (-8,7%), lié au repli des concours monétaires directs de l'Institut d'émission au Trésor national (-3,1 milliards), amoindri par l'accroissement des refinancements en faveur des banques et établissements financiers (+0,2 milliard).

Côte d'Ivoire

Au terme du quatrième trimestre 2004, les concours de l'Institut d'émission sont ressortis à 193,9 milliards, soit une baisse de 6,7 milliards, imputable aux refinancements par les banques et établissements financiers. Le recours au marché interbancaire et l'émission de bons des établissements financiers pour un montant de 6,3 milliards sur la place d'Abidjan sont à la base de ce désengagement auprès de l'Institut d'émission. Les concours au Trésor national sont restés stables, l'échéance à fin septembre 2004 des avances monétaires directes consolidées à l'Etat n'ayant pas été honorée.

En variation annuelle, les interventions de la Banque Centrale ont accusé un repli de 11,7 milliards, résultant d'une contraction de 3,8 milliards des concours monétaires directs consolidés, de 2,2 milliards des titres d'Etat et de 5,7 milliards des refinancements consentis aux banques et établissements financiers.

Guinée-Bissau

Au 31 décembre 2004, les interventions de la Banque Centrale sont ressorties à 7,7 milliards, stables par rapport au trimestre précédent. Par ailleurs, l'échéance à fin septembre des concours monétaires directs consolidés a été réglée.

Comparées à leur niveau de fin décembre 2003, les interventions se sont inscrites en retrait de 0,7 milliard, en liaison avec le recul de 0,5 milliard des concours monétaires directs consolidés de l'Institut d'émission à l'Etat et de 0,2 milliard des créances consolidées au titre de l'ex-Banco Central da Guiné-Bissau (ex-BCGB) et de l'ex-Banco Nacional de Crédito (ex-BCN) en Guinée-Bissau.

Mali

Constituées exclusivement de concours au Trésor national, les interventions de l'Institut d'émission sont ressorties en baisse de 0,6 milliard d'un trimestre à l'autre, pour s'établir à 20,2 milliards au 31 décembre 2004. Cette évolution est imputable au remboursement de l'échéance à fin septembre 2004 du découvert consolidé dont l'encours s'est établi à 19,6 milliards au terme de l'année 2004.

Sur une base annuelle, les interventions ont diminué de 2,9 milliards, du fait des amortissements semestriels des titres d'Etat (-0,8 milliard) et du remboursement des échéances trimestrielles des concours monétaires directs consolidés (-2,1 milliards).

Niger

Entre le 30 septembre 2004 et le 31 décembre 2004, les interventions de la Banque Centrale sont demeurées stables à 35,4 milliards, dont 33,1 milliards de concours monétaires directs consolidés de la BCEAO à l'Etat. L'échéance à fin septembre 2004 des concours monétaires directs consolidés n'a pas été honorée à l'instar des précédentes échéances.

Un an plus tôt, les concours de la BCEAO étaient ressortis à 36,0 milliards dont 34,8 milliards de concours à l'Etat.

Sénégal

Les interventions de la Banque Centrale, constituées exclusivement de concours à l'Etat, ont baissé de 1,7 milliard, revenant de 68,2 milliards au 30 septembre 2004 à 66,5 milliards au 31 décembre 2004. Cette évolution fait suite exclusivement au règlement de l'échéance à fin septembre 2004 des concours monétaires directs consolidés de la BCEAO à l'Etat.

Par rapport à leur niveau au 31 décembre 2003, les concours de la BCEAO ont accusé un recul de 8,8 milliards, en liaison avec le remboursement des échéances des concours monétaires directs consolidés de la Banque Centrale à l'Etat (-6,6 milliards) et des titres d'Etat (-2,2 milliards).

Togo

A fin décembre 2004, les interventions de la Banque Centrale se sont élevées à 20,6 milliards contre 21,1 milliards à fin septembre 2004, soit un repli de 0,5 milliard. Cette baisse fait suite exclusivement au règlement de l'échéance à fin septembre 2004 des concours monétaires directs consolidés de la BCEAO à l'Etat.

En glissement annuel, les concours de la BCEAO ont diminué de 2,3 milliards, du fait du règlement des échéances trimestrielles des concours monétaires directs consolidés (-2,0 milliards) et des amortissements semestriels des titres d'Etat (-0,3 milliard).

Au total, par rapport aux repères retenus dans les programmes monétaires pour 2004, les réalisations à fin décembre 2004 au titre des concours aux Trésors nationaux et des refinancements en faveur des banques et établissements financiers, se présentent comme suit par pays :

Tableau 2 : UMOA : Interventions de la BCEAO à fin décembre 2004

	Concours à l'économie (Réfinancements)		Concours à l'Etat (y compris titres d'Etat et consolidations de créances)			Montant global	
	Repères (*)	Réalisations	repères (*)	Réalisations	Repères (*)	Réalisations	
En milliards de francs CFA							
			Total	dont consolidations	Total	dont consolidations	
Bénin	0,0	0,0	7,3	0,0	0,3	0,0	7,3
Burkina	1,5	1,2	30,5	29,1	29,1	29,1	32,0
Côte d'Ivoire	38,6	0,0	213,2	182,1	193,9	190,6	251,8
Guinée-Bissau	0,0	0,0	7,7	2,1	7,7	2,1	7,7
Mali	0,0	0,0	23,5	19,6	20,2	19,6	23,5
Niger	0,0	1,2	27,6	23,4	34,2	33,1	27,6
Sénégal	0,0	0,0	86,1	62,2	66,5	62,2	86,1
Togo	1,0	0,0	20,8	19,3	20,6	19,3	20,6
UMOA	41,1	2,4	416,7	337,8	372,5	356,0	457,8
							374,9

Source : BCEAO.

NB : Les «repères» des concours à l'Etat tiennent compte d'une marge prévue pour permettre le refinancement à première demande des titres d'Etat.

(*) : Repères du programme monétaire 2004.

II - CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE L'EVOLUTION DES CONCOURS DE LA BANQUE CENTRALE A L'ECONOMIE

Constitués d'avances aux banques et établissements financiers, les concours de la Banque Centrale à l'économie ont été consentis à fin décembre 2004 exclusivement sur le guichet de la pension, à hauteur de 2,4 milliards. Le trimestre précédent, la totalité des refinancements avait été accordée sur le même guichet, pour un montant de 9,1 milliards. Un an plus tôt, les refinancements étaient également consentis sur le guichet de la pension à hauteur de 7,9 milliards. A l'instar du trimestre précédent, aucune mobilisation d'obligations cautionnées n'a été relevée.

La part des crédits à l'économie portés par l'Institut d'émission est ressortie à 0,07%, contre 0,3% les trois trimestres précédents et 0,2% à fin décembre 2003.

Tableau 3 : UMOA : Refinancements des crédits à l'économie

	2003	2004			
	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre
	En milliards de francs CFA				
Crédits à l'économie	3.247,9	3.199,5	3.133,6	3.217,7	3.516,0 ⁵
(dont crédits de campagne)	(128,2)	(202,8)	(167,9)	(72,5)	(104,1)
Variations trimestrielles des crédits à l'économie (en %)	(+7,9)	(-1,5)	(-2,1)	(2,7)	(9,3)
Refinancements des crédits à l'économie	7,9	8,0	8,8	9,1	2,4
. Concours aux banques et établissements financiers	7,9	8,0	8,8	9,1	2,4
. Obligations cautionnées	-	-	-	-	-
Variations trimestrielles des refinancements(en %)	(-3,9)	(+8,1)	(+10,0)	(+3,4)	(-73,6)
Part des crédits à l'économie refinancés auprès de la BCEAO	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%	0,07%

Source : BCEAO.

Tableau 4 : UMOA : Répartition des refinancements de crédits à l'économie selon les guichets

	2003		2004			
	Décembre		Septembre		Décembre	
	(milliards FCFA)	(en %)	(milliards FCFA)	(en %)	(milliards FCFA)	(en %)
Marché monétaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres guichets ordinaires	7,9	100,0	9,1	100,0	2,4	100,0
Guichet exceptionnel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Refinancements titres PASFI	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)
. Refinancements titres ex-ONCAD	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)
TOTAL	7,9	100,0	9,1	100,0	2,4	100,0

Source : BCEAO.

III - MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS DE POLITIQUE MONETAIRE ET EVOLUTION DES MARCHES INTERBANCAIRES ET DES TITRES

3.1 - Mise en œuvre des instruments de politique monétaire

Au cours du quatrième trimestre 2004, la Banque Centrale a maintenu inchangés ses taux directeurs à 4,50% l'an pour le taux d'escompte et à 4,00% l'an pour le taux de pension, niveaux en vigueur depuis le 22 mars 2004. Par ailleurs, aucune modification n'a été apportée aux coefficients des réserves obligatoires auxquelles sont assujettis les banques et établissements financiers de l'UMOA, depuis le réaménagement intervenu le 16 mars 2004.

5 : Données provisoires.

Les taux de base bancaires se sont situés, au quatrième trimestre 2004, à l'intérieur d'une fourchette de 6,50% à 12,00%, après celle de 6,50% à 11,00% relevée au troisième trimestre 2004. Au cours du quatrième trimestre 2003, une plage de 7,50% à 11,00% avait été observée.

3.2 - Evolution du marché interbancaire

Au cours du quatrième trimestre 2004, le volume moyen hebdomadaire des opérations sur le marché interbancaire s'est chiffré à 15,1 milliards, contre 11,1 milliards au troisième trimestre 2004 et 13,7 milliards au cours de la période correspondante de l'année précédente. L'encours moyen trimestriel des prêts interbancaires a également progressé pour s'établir à 89,0 milliards, contre 65,3 milliards et 76,2 milliards relevés respectivement au troisième trimestre 2004 et au quatrième trimestre 2003. Les compartiments à un jour, une semaine et six mois ont été les plus animés.

Les taux d'intérêt ont évolué globalement à la baisse dans une fourchette de 2,50% (un jour) à 6,00% (un mois) contre 2,40% (trois mois) à 7,50% (six mois) le trimestre précédent. Au quatrième trimestre de l'année 2003, les taux avaient varié entre 3,25% (une semaine) et 6,50% (un mois). Par maturité, les taux du marché interbancaire se sont établis en moyenne à 4,10% à un jour, 4,12% à une semaine, 4,15% à deux semaines et 4,96% à un mois, contre respectivement 4,89%, 4,67%, 4,24% et 4,57% le trimestre précédent. Un an auparavant, les prêts interbancaires se négociaient en moyenne à 4,74% à un jour, 3,78% à une semaine, 3,59% à deux semaines et 4,81% à un mois.

3.2 - Evolution du marché des titres

Les émissions de titres durant le quatrième trimestre 2004 se sont établies globalement à 25,0 milliards, contre 112,8 milliards le trimestre précédent. Il s'agit d'une émission de bons du Trésor réalisée par le Burkina pour une maturité de 6 mois avec un taux moyen pondéré de 3,1624%.

Sur l'ensemble de l'année 2004, le marché des titres de créances négociables a enregistré sept émissions publiques et privées, souscrites pour un montant global de 155,8 milliards contre 137,4 milliards en 2003. Sur le marché obligataire, trois appels publics à l'épargne et trois émissions par placement privé ont été effectués pour un montant total de 61,0 milliards. En 2003, les emprunts obligataires s'étaient élevés à 112,4 milliards.

Au total, au cours du quatrième trimestre 2004 et globalement sur l'année 2004, les interventions de la Banque Centrale se sont inscrites en baisse, en liaison notamment avec le remboursement des concours monétaires directs consolidés et l'importance de la trésorerie bancaire. Le marché interbancaire a enregistré un regain d'activités, accompagné d'une détente des taux d'intérêt. Le marché des titres, relativement atone au quatrième trimestre, est ressorti globalement bien orienté sur l'ensemble de l'année 2004.

en milliards de FCF4

EVOLUTION TRIMESTRIELLE DES INTERVENTIONS PAR ETAT

JUIN 2004				SEPTMBRE 2004				DECEMBRE 2004				VARIATION DEC. 2004 / SEPT. 2004			
ETABLISSEMENTS	TRESOR (y.c. titres, OC et consolidations)	ETABLISSEMENTS		TRESOR (y.c. titres, OC et consolidations)	ETABLISSEMENTS		TRESOR (y.c. titres, OC et consolidations)	TOTAL	ETABLISSEMENTS	TRESOR (y.c. titres, OC et consolidations)		ETABLISSEMENTS	TRESOR (y.c. titres, OC et consolidations)		TOTAL
		DE CREDIT	TOTAL		DE CREDIT	TOTAL				C.C.	C.O.		C.C.	C.O.	
C.C.	C.O.	C.C.	C.O.	C.C.	C.O.	C.C.	C.O.	C.C.	C.C.	C.O.	C.C.	C.C.	C.O.	C.C.	C.O.
BENIN	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
BURKINA	0,0	1,0	30,7	31,7	0,0	1,2	29,9	31,1	0,0	1,2	29,1	30,3	0,0	0,0	-0,8
COTE D'IVOIRE	0,0	6,6	194,6	201,2	0,0	6,7	193,9	200,6	0,0	0,0	193,9	193,9	0,0	0,0	-6,7
GUINEE-BISSAU	0,0	0,0	8,2	8,2	0,0	0,0	7,7	7,7	0,0	0,0	7,7	7,7	0,0	0,0	0,0
MAIL	0,0	0,0	21,8	21,8	0,0	0,0	20,8	20,8	0,0	0,0	20,2	20,2	0,0	0,0	-0,6
NIGER	0,0	1,2	34,5	35,7	0,0	1,2	34,2	35,4	0,0	1,2	34,2	35,4	0,0	0,0	0,0
SENEGAL	0,0	0,0	71,2	71,2	0,0	0,0	68,2	68,2	0,0	0,0	66,5	66,5	0,0	0,0	-1,7
TOGO	0,0	0,0	21,9	21,9	0,0	0,0	21,1	21,1	0,0	0,0	20,6	20,6	0,0	0,0	-0,5
U.M.O.A.	0,0	8,8	383,2	392,0	0,0	9,1	376,1	385,2	0,0	2,4	372,5	374,9	0,0	-6,7	-10,3

cc = crédits de campagne.

co = crédits ordinaires.

oc = obligations cautionnées.

EVOLUTION ANNUELLE DES INTERVENTIONS PAR ETAT

ANNEXE II

en milliards de FCFA

	DECEMBRE 2003						DECEMBRE 2004						VARIATIONS (en milliards FCFA)					
	ETABLISSEMENTS		TRESOR (y.c. titres, OC et consolidations)		TOTAL		ETABLISSEMENTS		TRESOR (y.c. titres, OC et consolidations)		TOTAL		ETABLISSEMENTS		TRESOR (y.c. titres, OC et consolidations)		TOTAL	
	C.C.	C.O.	C.C.	C.O.	C.C.	C.O.	C.C.	C.O.	C.C.	C.O.	C.C.	C.O.	C.C.	C.O.	C.C.	C.O.	C.C.	C.O.
BENIN	0,0	0,0	0,4	0,4	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0	-0,1	-0,1	-	-	-25,0%	-25,0%	-	-
BURKINA	0,0	1,0	32,2	33,2	0,0	1,2	29,1	30,3	0,0	0,2	-3,1	-2,9	-	-	-	-	-	-
COTE D'IVOIRE	0,0	5,7	199,9	205,6	0,0	0,0	193,9	193,9	0,0	-5,7	-6,0	-11,7	-	-	-20,0%	-9,6%	-	-8,7%
GUINEE-BISSAU	0,0	0,0	8,4	8,4	0,0	0,0	7,7	7,7	0,0	0,0	-0,7	-0,7	-	-	-	-100,0%	-3,0%	-5,7%
MALI	0,0	0,0	23,1	23,1	0,0	0,0	20,2	20,2	0,0	0,0	-2,9	-2,9	-	-	-	-	-8,3%	-8,3%
NIGER	0,0	1,2	34,8	36,0	0,0	1,2	34,2	35,4	0,0	0,0	-0,6	-0,6	0,0%	0,0%	-	-	-12,6%	-12,6%
SENEGAL	0,0	0,0	75,3	75,3	0,0	0,0	66,5	66,5	0,0	0,0	-8,8	-8,8	-	-	-	-	-1,7%	-1,7%
TOGO	0,0	0,0	22,9	22,9	0,0	0,0	20,6	20,6	0,0	0,0	-2,3	-2,3	-	-	-	-	-11,7%	-11,7%
UMDA	0,0	7,9	397,0	404,9	0,0	2,4	372,5	374,9	0,0	-5,5	-24,5	-30,0	-	-	-	-	-10,0%	-10,0%
													-69,6%	-69,6%	-	-	-6,2%	-7,4%

cc = crédits de campagne.

co = crédits ordinaires.

oc = obligations cautionnées.

EVOLUTION DES CONCOURS AUX ETATS AU TITRE DE L'ARTICLE 16 DES STATUTS DE LA BCEAO

	DECEMBRE 2003	SEPTEMBRE 2004	DECEMBRE 2004	VARIATION DEC. 2004 / SEPT. 2004	VARIATION DEC. 2004 / DEC. 2003
BENIN	56,6 0,0 56,6	56,6 0,0 56,6	56,6 0,0 56,6	0,0	0,0
PLAFONDS (ARTICLE 16) REALISATIONS ECARTS (1)					
BURKINA	37,7 32,2 5,5	37,7 29,9 7,8	37,7 29,1 8,6	-0,8	-3,1
PLAFONDS (ARTICLE 16) REALISATIONS ECARTS (1)					
COTE D'IVOIRE	221,9 194,4 27,5	221,9 190,6 31,3	221,9 190,6 31,3	0,0	-3,8
PLAFONDS (ARTICLE 16) REALISATIONS ECARTS (1)					
GUINEE-BISSAU	2,6 2,6 0,0	2,6 2,1 0,5	2,6 2,1 0,5	0,0	-0,5
PLAFONDS (ARTICLE 16) REALISATIONS ECARTS (1)					
MALI	47,2 21,7 25,5	47,2 20,2 27,0	47,2 19,6 27,6	-0,6	2,1
PLAFONDS (ARTICLE 16) REALISATIONS ECARTS (1)					
NIGER	27,6 33,1 -5,5	27,6 33,1 -5,5	27,6 33,1 -5,5	0,0	0,0
PLAFONDS (ARTICLE 16) REALISATIONS ECARTS (1)					
SENEGAL	78,9 68,8 10,1	78,9 63,9 15,0	78,9 62,2 16,7	-1,7	-6,6
PLAFONDS (ARTICLE 16) REALISATIONS ECARTS (1)					
TOGO	20,8 21,3 -0,5	20,8 19,8 1,0	20,8 19,3 1,5	-0,5	-2,0
PLAFONDS (ARTICLE 16) REALISATIONS ECARTS (1)					
UMOA	493,3 374,1 119,2	493,3 359,6 133,7	493,3 356,0 137,3	-3,6	-18,1
PLAFONDS (ARTICLE 16) REALISATIONS ECARTS (1)					

Source : BCEAO.
(1) : ECART POSITIF = MARGE ; ECART NEGATIF = DEPASSEMENT.

EVOLUTION DES CONCOURS AUX ETATS AU TITRE DE L'ARTICLE 16 DES STATUTS
(Plafonds des programmes monétaires)

ANNEXE III-BIS

	DECEMBRE 2003	SEPTEMBRE 2004	DECEMBRE 2004	VARIATION DEC. 2004 / SEPT. 2004	VARIATION DEC. 2004 / DEC. 2003
OBJETIFS DU PROGRAMME MONETAIRE (Pour mémoire : plafonds article 16) REALISATIONS ECARTS (1)	0,0 (56,6) 0,0 0,0	0,0 (56,6) 0,0 0,0	0,0 (56,6) 0,0 0,0	0,0	0,0
OBJETIFS DU PROGRAMME MONETAIRE (Pour mémoire : plafonds article 16) REALISATIONS ECARTS (1)	32,2 (37,7) 32,2 0,0	29,9 (37,7) 29,9 0,0	29,1 (37,7) 29,1 0,0	-0,8	-3,1
OBJETIFS DU PROGRAMME MONETAIRE (Pour mémoire : plafonds article 16) REALISATIONS ECARTS (1)	183,4 (221,9) 194,4 -11,0	186,4 (221,9) 190,6 -4,2	182,1 (221,9) 190,6 -8,5	0,0	-3,8
OBJETIFS DU PROGRAMME MONETAIRE (Pour mémoire : plafonds article 16) REALISATIONS ECARTS (1)	2,4 (2,6) 2,6 -0,2	2,2 (2,6) 2,1 0,1	2,1 (2,6) 2,1 0,0	0,0	-0,5
OBJETIFS DU PROGRAMME MONETAIRE (Pour mémoire : plafonds article 16) REALISATIONS ECARTS (1)	21,7 (47,2) 21,7 0,0	20,2 (47,2) 20,2 0,0	19,6 (47,2) 19,6 0,0	-0,6	-2,1
OBJETIFS DU PROGRAMME MONETAIRE (Pour mémoire : plafonds article 16) REALISATIONS ECARTS (1)	27,2 (27,6) 33,1 -5,9	24,0 (27,6) 33,1 -9,1	23,4 (27,6) 33,1 -9,7	0,0	0,0
OBJETIFS DU PROGRAMME MONETAIRE (Pour mémoire : plafonds article 16) REALISATIONS ECARTS (1)	68,8 (78,9) 68,8 0,0	63,9 (78,9) 63,9 0,0	62,2 (78,9) 62,2 0,0	-1,7	-6,6
OBJETIFS DU PROGRAMME MONETAIRE (Pour mémoire : plafonds article 16) REALISATIONS ECARTS (1)	21,3 (20,8) 21,3 0,0	19,8 (20,8) 19,8 0,0	19,3 (20,8) 19,3 0,0	-0,5	-2,0
OBJETIFS DU PROGRAMME MONETAIRE (Pour mémoire : plafonds article 16) REALISATIONS ECARTS (1)	357,0 (493,3) 374,1 -17,1	346,4 (493,3) 359,6 -13,2	337,8 (493,3) 356,0 -18,2	-3,6	-18,1

Source : BCEAO

(1) = ECART PAR RAPPORT A L'OBJECTIF DU PROGRAMME MONETAIRE : ECART POSITIF = MARGE ; ECART NEGATIF = DEPASSEMENT.

PRÉTS INTERBANCAIRES DANS L'UMOA
(4^{ème} trimestre 2004)

PÉIODES	MONTANT (en millions de FCFA)		Encours des prêts d'échéance postérieure à la date de valeur des adjudications (en millions de FCFA)	FOURCHETTES DE TAUX	FOURCHETTES DE DUREE
	total	dont UMOA			
29 septembre au 5 octobre 2004	15 450	10 050	80 700	2,50% à 6,00%	3 jours à 6 mois
6 au 12 octobre 2004	12 500	7 000	88 050	3,80% à 5,65%	1 jour à 9 mois
13 au 19 octobre 2004	20 100	8 000	93 250	2,50% à 6,00%	1 jour à 6 mois
20 au 26 octobre 2004	9 500	3 000	93 100	3,00% à 5,50%	1 jour à 1 mois
27 octobre au 2 novembre 2004	15 100	11 600	98 250	3,00% à 5,70%	1 jour à 3 mois
3 au 9 novembre 2004	23 750	14 000	100 300	2,50% à 6,00%	1 jour à 6 mois
10 au 16 novembre 2004	15 950	5 600	95 650	2,50% à 5,25%	1 jour à 1 mois
17 au 23 novembre 2004	23 351	3 000	102 900	2,50% à 5,25%	1 jour à 1 mois
24 au 30 novembre 2004	10 900	4 600	74 550	2,50% à 6,00%	1 jour à 3 mois
1er au 7 décembre 2004	7 058	3 500	74 450	2,50% à 5,50%	1 jour à 6 mois
8 au 14 décembre 2004	12 350	8 000	81 000	3,25% à 5,75%	1 jour à 1 mois
15 au 21 décembre 2004	13 150	9 000	85 100	3,00% à 5,75%	1 jour à 6 mois
22 au 28 décembre 2004	16 900	9 700	90 100	3,00% à 5,75%	1 jour à 6 mois
Moyenne de la période	15 081	7 465	89 031		

Source : BCEAO.

ANNEXE V

EVOLUTION DES TAUX INTERBANCAIRES DURANT LE 4^{ème} TRIMESTRE 2003 (moyenne pondérée)

Périodes	1 jour	7 jours	14 jours	1 mois
Octobre	4,70%	3,29%	3,30%	4,77%
Novembre	4,69%	3,40%	3,65%	4,90%
Décembre	4,83%	4,64%	3,81%	4,77%
Moyenne	4,74%	3,78%	3,59%	4,81%

EVOLUTION DES TAUX INTERBANCAIRES DURANT LE 3^{ème} TRIMESTRE 2004 (moyenne pondérée)

Périodes	1 jour	7 jours	14 jours	1 mois
juillet	4,63%	4,06%	4,32%	4,86%
août	5,04%	5,15%	3,90%	4,75%
septembre	5,00%	4,81%	4,50%	4,09%
Moyenne	4,89%	4,67%	4,24%	4,57%

EVOLUTION DES TAUX INTERBANCAIRES DURANT LE 4^{ème} TRIMESTRE 2004 (moyenne pondérée)

Périodes	1 jour	7 jours	14 jours	1 mois
Octobre	4,14%	4,16%	néant	5,15%
Novembre	3,32%	4,42%	3,00%	4,84%
Décembre	4,84%	3,79%	5,29%	4,89%
Moyenne	4,10%	4,12%	4,15%	4,96%

Source : BCEAO.

SITUATION DES TITRES D'ETAT

Au 31 décembre 2004

en millions de FCFA

Pays	Montant des titres émis	Répartition par détenteur des cessions nettes de titres d'Etat émis localement				Répartition par détenteur des titres d'Etat émis par des pays tiers				Répartition par détenteur de l'encours des titres d'Etat au 31 décembre 2004				
		Investisseurs locaux		Investisseurs UMOA		Cessions nettes		Banques		Autres		Cessions nettes		
		Banques	Autres	Banques	Autres	(6)=(2+3+4+5)	(7)	(8)	(9)=(7+8)	(10)=(7+2)	(11)=(8+3)	(12)=(10+11)	(13)	
BENIN	44 329,8	7 056,3	0,0	0,0	0,0	7 056,3	6 200,0	0,0	6 200,0	13 256,3	0,0	250,0	13 506,3	
BURKINA	9 000,0	1 400,0	0,0	0,0	0,0	1 400,0	13 350,0	300	13 650,0	14 750,0	300,0	15 050,0	0,0	15 050,0
COTE D'IVOIRE	186 128,1	2 100,0	0,0	25 400,0	300,0	27 800,0	0,0	0,0	0,0	2 100,0	0,0	2 100,0	3 305,9	5 405,9
MALI	23 900,0	3 000,0	0,0	250,0	0,0	3 250,0	4 150,0	0,0	4 150,0	7 150,0	0,0	7 150,0	650,0	7 800,0
NIGER	25 877,7	1 250,0	0,0	1 900,0	0,0	3 150,0	950,0	0,0	950,0	2 200,0	0,0	2 200,0	1 055,8	3 255,8
SENEGAL	143 739,1	16 258,2	400,0	2 900,0	0,0	19 558,2	5 400,0	0,0	5 400,0	21 658,2	400,0	22 058,2	4 300,0	26 358,2
TOGO	7 239,9	150,0	0,0	100,0	0,0	250,0	500,0	0,0	500,0	650,0	0,0	650,0	1 260,4	1 910,4
TOTAL	440 214,6	31 214,5	400,0	30 550,0	300,0	62 464,5	30 550,0	300,0	30 850,0	61 764,5	700,0	62 464,5	10 822,1	73 286,6

Source : BCEAO.

ANNEXE VII

EVOLUTION TRIMESTRIELLE DES EMISSIONS DE TITRES

	montant en millions de FCFA								
	4ème trimestre 2003		3ème trimestre 2004		4ème trimestre 2004				
	Montant	Durée	Taux	Montant	Durée	Taux	Montant	Durée	Taux
1 - Titres de créances négociables par appel public à l'épargne									
- Billets de Trésorerie									
- Certificats de dépôt									
- Bons des Etablissements Financiers									
- Bons des Institutions Financières Régionales									
- Bons du Trésor	11 625	6 mois	2,7556 à 3,5%	82 800	6 et 12 mois	2,1% à 3,4%	25 000	6 mois	2,05% à 3,79%
2 - Emissions obligataires par appel public à l'épargne									
- Emetteurs publics									
- BOAD									
- Emetteurs privés									
3 - Emissions obligataires par placement privé									
TOTAL	11 625			112 800			25 000		

SITUATION AU 31 DECEMBRE 2004 DES TITRES PUBLICS ET PRIVES EN VIE

Pays/Emetteurs	Montant brut (millions FCFA)	Date d'émission	Durée	Taux d'intérêt	Encours (millions FCFA)
BENIN	79 339				37 678
1 - Titrisation de dettes publiques					
- Titres d'Etat concours consolidés	44 330	1 juillet 1994	12 ans	5,00%	7 306
2 - Obligations par appel public à l'épargne					
- CAA -Bénin	5 005	2 avril 2000	5 ans	8,00%	1 668
- Bank of Africa -Bénin	5 004	octobre 2001	7 ans	6,60%	3 704
- Communauté électrique du Bénin (CEB)	16 000	juin 2003	7 ans	6,50%	16 000
- Communauté électrique du Bénin (CEB)	9 000	mai 2004	7 ans	6,50%	9 000
3 - Emissions prévues					
BURKINA FASO	106 800				92 392
1 - Billets de trésorerie					
2 - Bons des Etablissements financiers					
3 - Bons du Trésor					
- Première émission 2004	16 500	7 juillet 2004	6 mois	94,50% à 3,3999 ^a	16 500
- Deuxième émission 2004	25 000	3 décembre 2004	6 mois	04,67% à 3,7900 ^a	25 000
4 - Titrisation de dettes publiques					
- Titres d'Etat concours consolidés	9 000	1 juillet 1994	12 ans	5,00%	1 400
- Titres créances BIB, BICIA-B et BFCI	11 800	1 octobre 1994	15 ans	3,00%	4 992
5 - Obligations par appel public à l'épargne					
- Trésor public	25 000	mars 2003	4 ans	7,00%	25 000
6 - Obligations par placement privé					
7 - Emissions prévues					
COTE D'IVOIRE	530 373				240 237
1 - Billets de trésorerie					
- FILTISAC CI	2 000	20 janvier 2003	2 ans	7,60%	2 000
2 - Bons des Etablissements financiers					
3 - Bons du Trésor					
4 - Titrisation de dettes publiques					
- Titres PASFI	165 129	1 décembre 1991	15 ans	3,00%	36 898
- Titres d'Etat concours consolidés	186 128	1 juillet 1994	12 ans	5,00%	31 106
5 - Obligations par appel public à l'épargne					
- SAGA CI	3 500	4 juin 2000	5 ans	7,50%	3 500
- SAGA CI	3 000	1 janvier 2002	5 ans	7,50%	2 250
- Trésor public	63 978	7 juin 2003	3 ans	7,00%	63 978
- Trésor public	40 403	1 septembre 2003	3 ans	6,50%	40 403
6 - Obligations par placement privé					
66 235					60 102
7 - Emissions prévues					
GUINEE BISSAU	néant	néant	néant	néant	néant
MALI	57 847				37 847
1 - Bons du Trésor					
- Première émission 2004	21 000	1er juillet 2004	6 mois	2,0% à 3,495%	21 000
2 - Titrisation de dettes publiques					
- Titres d'Etat concours consolidés	23 900	1 septembre 1994	12 ans	5,00%	3 900
3 - Obligations par appel public à l'épargne					
- BHM SA	9 447	novembre 2002	5 ans	7,50%	9 447
- BNDA Mali	3 500	janvier 2004	5 ans	6,50%	3 500
4 - Emissions prévues					

SITUATION AU 31 DECEMBRE 2004 DES TITRES PUBLICS ET PRIVES EN VI

ANNEXE VIII (suite)

Pays/Emetteurs	Montant brut (millions FCFA)	Date d'émission	Durée	Taux d'intérêt	Encours (millions FCFA)
NIGER	25 878				
2 - Titrisation de dettes publiques					4 206
- Titres d'Etat concours consolidés	25 878	1 juillet 1994	12 ans	5,00%	4 206
SENEGAL	356 403				
1 - Billets de trésorerie					197 673
- Industries Chimiques du Sénégal (ICS)	15 000	9 février 2004	24 mois	5,30%	15 000
2 - Certificats de dépôt					
- BST Sénégal	1 100	septembre 2002	42 mois	7,00%	1 100
3 - Bons des établissements financiers					
- LOCAFRIQUE Sénégal	180	mai 2004	36 mois	5,50%	180
4 - Bons du Trésor					
- Première émission 2004	45 300	septembre 2004	12 mois	2,05% à 3,40%	45 300
5 - Titrisation de dettes publiques					
- Titres d'Etat concours consolidés	143 739	1 juillet 1994	12 ans	5,00%	23 858
- Titres d'Etat dette ex-ONCAD	35 640	1 janvier 1998	9 ans	3,50%	9 558
- Titres créances CNCAS	8 250	1 décembre 1995	15 ans	1,00%	3 770
- Titres créances BST	4 544	20 février 1999	10 ans	4,50%	1 386
- Titres créances BIS	1 500	1 juin 2003	7 ans	2,50%	1 300
6 - Obligations par appel public à l'épargne					
- SGBS	10 000	1999	7 ans	6,80%	10 000
- SONATEL	12 000	1 février 2000	5 ans	7,00%	12 000
- ICS	15 000	3 avril 2002	3 ans	7,00%	15 000
- SENELEC	15 000	mars 2003	5 ans	7,50%	15 000
- SHELTER Afrique Sénégal	3 500	janvier 2003	7 ans	6,25%	3 500
- Port Autonome de Dakar Sénégal	30 000	juillet 2004	7 ans	6,50%	30 000
7 - Obligations par placement privé	15 650				
8 - Emissions prévues					10 721
TOGO	26 540				
1 - Titrisation de dettes publiques					20 810
- Titres d'Etat concours consolidés	7 240	1 janvier 1995	11,5 ans	5,00%	1 510
2 - Obligations par appel public à l'épargne					
3 - Obligations par placement privé	19 300				
4 - Emissions prévues					19 300
INSTITUTIONS FINANCIERES REGIONALES	124 322				
1 - Bons des institutions financières régionales					119 166
- BOAD	7 855	4 janvier 2002	7 ans	5,85%	7 855
- BOAD	20 000	24 mars 2003	7 ans	5,48%	20 000
- BOAD	25 000	novembre 2003	7 ans	5,34%	25 000
- BOAD	17 300	5 novembre 2004	7 ans	5,35%	17 300
2 - Obligations par appel public à l'épargne					
- BOAD	5 000	15 mai 1995	10 ans	6,25%	5 000
- BOAD	20 120	1 février 1999	10 ans	6,25%	17 102
- BOAD	17 100	16 novembre 1999	8 ans	6,30%	14 962
- BOAD	11 947	4 janvier 2002	5 ans	5,85%	11 947
3- Emissions prévues					
TOTAL UMOA	1 306 002				
Dont émissions par appel public à l'épargne	1 185 317				750 009
Dont obligations par placement privé	120 685				640 386 109 623

EVOLUTION DES PRIX A LA CONSOMMATION DANS LES PAYS DE L'UEMOA EN 2004 ET PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2005

La stabilité des prix constitue l'objectif principal de la politique monétaire conduite par la Banque Centrale. Cette stabilité des prix permet, d'une part, de sauvegarder la valeur de la monnaie et, d'autre part, de créer les conditions d'une croissance économique durable et saine, en instaurant une confiance favorable aux investissements à long terme. A cet égard, le suivi de l'évolution des prix dans l'Union présente un intérêt particulier pour la BCEAO.

L'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC), mis en place dans les pays de l'Union à partir de janvier 1997 et élaboré par les Instituts Nationaux de la Statistique (INS), est l'instrument officiel de suivi de l'inflation dans la zone. La Banque Centrale calcule, parallèlement à l'indice officiel, un indicateur des prix pour chaque pays de l'Union sur la base d'un nombre restreint de relevés effectués en interne selon la même méthodologie que les services officiels. Ce dispositif interne de suivi des prix permet à la BCEAO de disposer d'informations fiables et à temps, en complément de celles produites par les services officiels, afin de produire des indicateurs avancés, nécessaires à la réalisation des prévisions de prix à même d'éclairer les décisions de politique monétaire.

La présente note analyse l'évolution des prix à la consommation dans les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) en 2004, calculée sur la base de l'indice officiel. Elle aborde également les perspectives d'évolution de l'inflation en 2005

I - EVOLUTION DE L'INFLATION DANS L'UNION EN 2004

Le niveau général des prix à la consommation dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) est ressorti en **hausse de 0,5% en moyenne** sur l'ensemble de l'année 2004. Ainsi, le taux d'inflation a poursuivi sa décélération, après le niveau de 1,3% observé en 2003 et celui de 2,9% réalisé en 2002.

Par pays, une hausse modérée des prix a été enregistrée au Bénin (0,9%), en Guinée-Bissau (0,9%), au Sénégal (0,5%), au Togo (0,4%) et au Niger (0,2%). En revanche, une baisse du niveau général des prix a été constatée au Mali (-3,1%) et au Burkina (-0,4%). En Côte d'Ivoire, le taux d'inflation s'est établi à 1,4%.

Par rapport à 2003, une décélération de l'inflation est observée au Bénin, au Burkina, en Côte d'Ivoire et au Mali. Par contre, une accélération est constatée en Guinée-Bissau, au Niger, au Sénégal et au Togo (voir tableau 1). **Les taux d'inflation se sont établis en dessous de l'objectif de 2% au maximum, retenu dans le cadre du programme monétaire 2004 dans tous les Etats.** L'écart-type de la distribution des taux d'inflation en moyenne par Etat est ressorti à 1,4 point contre 2,2 points en 2003, traduisant ainsi une meilleure convergence des niveaux d'inflation en 2004 entre les pays de l'UEMOA.

Tableau 1 : Evolution des prix à la consommation dans les pays de l'UEMOA entre 2000 et 2004

	Inflation en moyenne annuelle (en %)				
	2000	2001	2002	2003	2004
Bénin	4,2	4,0	2,4	1,5	0,9
Burkina	-0,3	4,9	2,3	2,0	-0,4
Côte d'Ivoire	2,5	4,3	3,1	3,3	1,4
Guinée-Bissau *	8,6	3,3	3,9	-3,5	0,9
Mali	-0,7	5,2	5,0	-1,3	-3,1
Niger	2,9	4,0	2,6	-1,6	0,2
Sénégal	0,7	3,0	2,3	0,0	0,5
Togo	1,9	3,9	3,1	-0,9	0,4
UEMOA **	1,8	4,1	2,9	1,3	0,5

Sources : INS des Etats et BCEAO.

* : Indice alimentaire entre 2000 et 2002, indice harmonisé à partir de 2003.

** : Non compris la Guinée-Bissau.

L'inflation sous-jacente, qui exprime la tendance de long terme du niveau des prix, sur laquelle la politique monétaire peut avoir un impact, s'est fixée en moyenne annuelle à 0,4% en 2004 contre 1,5% en 2003 et 2,7% en 2002, confirmant l'orientation baissière de l'inflation.

Tableau 2 : Contribution des fonctions à l'inflation totale en 2004

Fonctions	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Union
Alimentation	-0,3	-1,6	-1,3	0,6	-3,3	-0,7	0,3	-0,4	-0,9
Habillement	0,0	-0,1	0,0	0,0	-0,4	-0,1	-0,3	0,4	-0,1
Logement	0,1	0,1	0,2	0,3	-0,2	0,2	0,1	0,0	0,1
Ameublement	-0,2	0,0	-0,1	-0,1	0,0	-0,1	0,0	0,0	-0,1
Santé	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,2	-0,1	0,1	0,0	0,0
Transport	0,3	0,6	0,7	0,1	0,4	0,6	0,1	0,1	0,4
Loisirs	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Enseignement	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0
Hôtels – cafés – restaurants	1,0	0,4	0,7	0,0	0,1	0,3	0,1	0,4	0,5
Autres biens et services	-0,1	0,0	1,1	0,1	0,0	0,1	0,0	-0,1	0,5
Ensemble	0,9	-0,4	1,4	0,9	-3,1	0,2	0,5	0,4	0,5
Composantes hors alimentation	1,2	1,2	2,7	0,3	0,2	0,9	0,2	0,8	1,4
Composantes hors transport	0,6	-1,0	0,7	0,8	-3,5	-0,4	0,4	0,3	0,1
Composantes hors alimentation et transport	0,9	0,6	2,0	0,0	-0,2	0,3	0,1	0,7	1,0
Inflation sous-jacente (en %)	1,5	0,4	1,5	-	-2,0	0,9	0,9	-0,1	0,4

Source : BCEAO.

Par pays, le taux d'inflation sous-jacente en moyenne s'établit à 1,5% au Bénin, 0,4% au Burkina, 1,5% en Côte d'Ivoire, -2,0% au Mali, 0,9% au Niger et au Sénégal et -0,1% au Togo. L'inflation sous-jacente est ressortie supérieure à l'inflation brute dans l'ensemble des pays à l'exception du Togo. Ainsi, les chocs transitoires, principalement le choc d'offre alimentaire, ont globalement contribué à réduire l'inflation brute.

Par fonction, les composantes «**Hôtels, cafés, restaurants**» et «**Autres biens et services**», avec des contributions respectives de 0,5 point de pourcentage chacune, sont les principales sources d'inflation en 2004 (confère tableau 2). La progression des prix de ces deux fonctions est liée respectivement au renchérissement des boissons, notamment au Bénin, au Burkina et en Côte d'Ivoire et à la hausse du coût des communications téléphoniques locales en Côte d'Ivoire.

La fonction «**Transport**» avec une contribution de 0,4 point de pourcentage constitue la troisième source majeure d'inflation en liaison avec l'augmentation des prix à la pompe des carburants et des services de transport due à la progression des cours mondiaux du pétrole brut.

L'analyse de l'inflation en **glissement annuel** fait apparaître une forte accélération des prix, particulièrement au dernier trimestre 2004. En effet, de 0,7% en septembre, le taux d'inflation en glissement annuel s'est établi à 1,5% en octobre et à 3,1% en décembre 2004. Parallèlement, le taux d'inflation sous-jacente, en glissement annuel, qui était ressorti à 0,8% en septembre, a atteint 1,0% en octobre et 1,7% en décembre 2004.

II - FACTEURS EXPLICATIFS DE L'EVOLUTION DE L'INFLATION DANS L'UEMOA EN 2004

La hausse modérée des prix au premier semestre 2004 est due au renchérissement des produits pétroliers à partir de mars 2004. Cette progression a été atténuée par l'offre abondante de produits alimentaires, notamment de céréales et de tubercules, consécutive à la bonne campagne agricole 2003/2004. En effet, la progression de 16,3% de la production vivrière dans l'Union, au cours de la campagne 2003/2004, a permis de satisfaire l'offre de produits vivriers au cours du premier semestre dans la plupart des pays et a induit une baisse des prix de ces denrées.

L'accélération de la hausse des prix, observée au second semestre 2004, résulte de la conjugaison des trois principaux éléments ci-après :

- **l'impact de la flambée des cours des produits pétroliers.** En effet, les cours mondiaux du pétrole brut exprimés en FCFA ont connu une hausse de 22,6% en 2004. Cette augmentation des cours du pétrole brut a eu des conséquences sur l'inflation dans les pays de l'Union, dans un contexte d'ajustement périodique des prix des produits pétroliers dans la plupart des Etats membres. En effet, l'évolution en glissement annuel des prix des produits pétroliers qui était de -2,8% en avril 2004 est passée à 2,1% en mai et à 15,3% en décembre 2004 (cf. graphique en annexe). Il convient toutefois de souligner que l'appréciation de l'euro par rapport au dollar des Etats-Unis a permis de limiter l'impact de la flambée des cours mondiaux du pétrole sur les prix à la pompe ;

- **les tensions sur les marchés céréaliers**, liées à la diminution de la production agricole lors de la campagne 2004/2005. Elles se sont renforcées à partir d'octobre 2004, à la suite de l'arrêt précoce des pluies dans les pays du Sahel et de l'invasion acridienne dans certains Etats membres. Les estimations disponibles indiquent une baisse de la production céréalière de 14,1% au Burkina, de 21,8% au Mali et de 12,2% au Niger. La composante «céréales non transformées» est en hausse de 1,2% en 2004 contre une baisse de 8,0% en 2003. En glissement annuel, la progression des prix des céréales s'est accélérée, passant de 2,7% en juillet à 16,2% en décembre 2004 (cf. graphique en annexe) ;

- **les perturbations liées à la crise socio-politique en Côte d'Ivoire.** Elles ont notamment entraîné la désorganisation des circuits d'approvisionnement et de distribution. En particulier, les troubles survenus durant la deuxième semaine de novembre 2004 se sont traduits par une hausse importante

des prix dans ce pays. Sous l'incidence de la crise en Côte d'Ivoire, le taux d'inflation a atteint 4,4% en décembre contre 2,1% en octobre 2004.

Par ailleurs, la progression des prix est également liée au renchérissement des boissons, notamment au Bénin, au Burkina et en Côte d'Ivoire ainsi qu'à la hausse du coût des communications téléphoniques locales en Côte d'Ivoire.

Outre ces facteurs d'offre, les sources de l'inflation sont également liées à des éléments de la demande, influencée notamment par les crédits à l'économie et plus généralement par la liquidité globale.

Au cours de la période récente, la politique monétaire de la Banque Centrale a été marquée par une révision à la baisse des taux d'intérêt directeurs. En effet, après une baisse de 150 points de base au deuxième semestre 2003, le taux d'escompte et le taux de pension ont été réduits de 50 points de base en mars 2004. Par ailleurs, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques ont été relevés en mars 2004 pour le Bénin, de 9% à 13%.

La masse monétaire s'est accrue de 5,5% en rythme annuel à fin décembre 2004 contre 2,9% en fin décembre 2003, marquant une évolution à la hausse de la liquidité globale. L'analyse des contreparties de la masse monétaire indique que cette hausse est impulsée à la fois par la progression des avoirs extérieurs nets (+ 3,9%) et du crédit intérieur (+5,5%) avec une expansion de 8,3% des crédits à l'économie contre 6,7% en 2003. Cette évolution de la liquidité globale dans un contexte d'atonie de la croissance (2,6%) pourrait avoir contribué à la l'inflation. Sur la base d'une élasticité de court terme de 0,1, l'évolution de la masse monétaire a entraîné toute chose égale par ailleurs, une inflation de 0,6%.

La réduction du déficit budgétaire global, base engagements, dons inclus, qui s'est établi à 2,0% du PIB en 2004 et 2003 contre 2,3% en 2002, a contribué à limiter la hausse des prix.

III - EVOLUTION PAR PAYS

Bénin

L'inflation en moyenne annuelle s'est fixée à 0,9% en 2004, en baisse par rapport à 2003 où elle avait atteint 1,5%. Le taux d'inflation sous-jacente a également marqué un repli d'un point à 1,5% en 2004.

Cette décélération du rythme de progression des prix résulte d'une offre suffisante de produits alimentaires, consécutive à la hausse de 24,6% de la production vivrière lors de la campagne agricole 2003/2004. La composante «Alimentation» est ainsi en baisse de 0,7% en moyenne en 2004. Toutefois, la décélération de l'inflation est limitée par la hausse des prix des produits non alimentaires de 1,8% en 2004, liée essentiellement au relèvement des services de restauration en janvier 2004 et aux augmentations des prix des produits pétroliers intervenues en juin et septembre 2004, qui ont induit une progression des tarifs des services de transport. Ces facteurs haussiers ont contribué notamment à l'accélération de l'inflation en glissement annuel qui est passée de 0,1% en mai à 2,7% en décembre 2004. Cette augmentation du rythme de progression des prix est confirmée par l'inflation sous-jacente dont le taux a atteint 2,7% en décembre 2004 contre 0,5% en mai.

Outre l'expansion de l'offre liée à l'abondance des produits alimentaires, le ralentissement de l'inflation résulterait également du contexte macroéconomique marqué notamment par une contraction de la

masse monétaire de 9,5% en 2004 et une réduction du déficit budgétaire, base engagements et dons inclus qui passe de 3,1% du PIB en 2003 à 2,1% du PIB en 2004.

Burkina

L'inflation s'est établie en moyenne annuelle à -0,4% en 2004 contre 2,0% en 2003. Le taux d'inflation sous-jacente est ressorti à 0,4% contre 1,5% en 2003.

La baisse des prix est principalement imputable aux produits alimentaires pour lesquels un repli de 4,8% en moyenne a été enregistré. Cette évolution résulte d'une offre abondante de produits vivriers au premier semestre 2004, dont la production s'est accrue de 14,3% pour la campagne agricole 2003/2004. En outre, l'amélioration des échanges commerciaux avec la Côte d'Ivoire, à la faveur notamment de la reprise du transport ferroviaire, a entraîné une baisse des prix des produits importés de ce pays. Le repli du niveau général des prix est limité par le renchérissement des boissons gazeuses en janvier 2004 et par les révisions à la hausse des prix des carburants et des services de transport, à la suite de la flambée des cours mondiaux du pétrole brut.

Au plan macroéconomique, la quasi-stabilité de la masse monétaire en 2004 et le ralentissement du rythme de progression de la demande intérieure de biens et services qui s'élève à 5,2% en 2004, contre 8,2% en 2003, auraient contribué à la maîtrise de l'inflation.

Côte d'Ivoire

L'inflation s'est située à 1,4% en moyenne, au cours de l'année 2004, contre 3,3% en 2003. Le taux d'inflation sous-jacente s'est établi à 1,5% contre 2,8% en 2003.

La décélération du rythme de l'inflation est imputable aux produits alimentaires dont les prix ont baissé de 3,8% en moyenne en 2004. Cette évolution est liée à l'augmentation de l'offre de denrées alimentaires, consécutive au rétablissement progressif des circuits d'approvisionnement et de distribution, en liaison avec l'amélioration relative de la situation socio-politique observée au cours des dix premiers mois de l'année. Le repli des prix des produits alimentaires a été limité par les pénuries de denrées alimentaires dans la capitale à la suite des tensions socio-politiques de novembre 2004. En revanche, les prix des produits non alimentaires ont enregistré une hausse de 4,1% en moyenne en 2004 contre 2,9% en 2003, en rapport avec le renchérissement des services de restauration survenu en janvier, le relèvement du tarif des appels téléphoniques locaux en février, la hausse des tarifs des services de transport en mars et avril, ainsi que le relèvement substantiel des prix des carburants à la pompe et des tarifs de transport en octobre, en liaison avec l'appréciation des cours internationaux du pétrole.

Le niveau général des prix a progressé de manière accélérée à partir de novembre 2004, en rapport avec l'aggravation de la crise socio-politique. En effet, le taux d'inflation est passé, en glissement annuel, de 2,1% en octobre à 4,4% en décembre 2004. Cette accélération est indiquée par l'accroissement du taux d'inflation sous-jacente, en glissement annuel, de 2,5% en octobre à 4,7% en décembre 2004.

Le contexte macroéconomique, marqué par une légère hausse de l'**offre globale** de 3,2% en 2004 contre 1,5% en 2003 explique la décélération de l'inflation. Par ailleurs, la progression de la liquidité globale de l'économie (avec un accroissement de la masse monétaire de 1,7% contre une hausse de

2,9% en 2003) ainsi que la hausse du déficit budgétaire, base engagement et dons compris (qui est ressorti à 2,6% du PIB en 2004 contre 1,5% du PIB en 2003, concomitamment à l'augmentation du poids des dépenses publiques qui passent de 19,4% du PIB en 2003 à 19,6% du PIB en 2004), n'auraient pas induit une accélération de la progression des prix.

Guinée-Bissau

Le taux d'inflation est ressorti, en moyenne en 2004, à 0,9% en hausse par rapport à 2003 où il était de -3,5%.

La hausse des prix est essentiellement imputable aux produits alimentaires dont les prix ont progressé de 1,0% contre une baisse de 4,0% en 2003. Cette évolution résulte du renchérissement des produits de la pêche et des fruits pendant la période d'hivernage, ainsi que de l'approvisionnement irrégulier des marchés en produits importés.

L'accélération de la hausse des prix des denrées alimentaires s'est accompagnée de celle des produits hors alimentation, dont la progression s'est située à 0,6% en moyenne en 2004 contre un repli de 0,5% en 2003, en rapport avec l'impact du relèvement des prix des carburants en octobre et décembre 2004.

Il ressort de l'analyse des agrégats macroéconomiques que la progression de 17,3% de la demande intérieure en 2004 contre une baisse de 3,9% en 2003 et l'augmentation de la masse monétaire qui passe de 15,0% en 2003 à 19,2% en 2004 pourraient avoir participé à la hausse des prix. Toutefois, la progression de l'offre globale, notamment l'augmentation de la production du secteur primaire qui est ressortie en hausse de 5,7% en 2004, contre une baisse de 4,0%, a permis de contenir la hausse des prix.

Mali

Le taux d'inflation, en moyenne annuelle, s'est situé à -3,1% au cours de l'année 2004 contre -1,3% en 2003. L'inflation sous-jacente est passé de -1,4% en 2003 à 2,0% en 2004.

La baisse des prix est essentiellement imputable à la composante «Alimentation» qui enregistre un repli de 6,9% en moyenne en 2004 après celui de 4,1% en 2003. Cette évolution est expliquée par l'abondance de l'offre alimentaire à la suite de la progression de 34,2% de la production vivrière de la campagne agricole 2003/2004. Toutefois, une hausse des prix des produits alimentaires est observée à partir d'octobre 2004, en raison de la mauvaise situation pluviométrique de la campagne agricole 2004/2005 et des conséquences de l'invasion acridienne qui ont entraîné une baisse de 21,8% de la production vivrière en 2004.

Par ailleurs, le repli du taux d'inflation est limité par la progression des prix des produits non alimentaires de 0,5%, en rapport notamment avec le renchérissement des produits pétroliers à la suite de la flambée des cours mondiaux du pétrole.

Outre, l'augmentation de l'offre alimentaire au cours du premier semestre, le repli des prix résulte de la décélération de l'augmentation de la liquidité globale. En effet, la croissance de la masse monétaire est passée de 30,1% en 2003 à 11,9% en 2004, dans un contexte de modération du rythme de progression des crédits à l'économie, ressorti à 6,8% en 2004 contre 17,3% en 2003.

Niger

Le niveau général des prix est ressorti, en moyenne annuelle, en hausse de 0,2% en 2004 contre une baisse de 1,6% en 2003. Le taux d'inflation sous-jacente en moyenne s'est redressé à 0,9% après une réalisation de -0,8% en 2003.

La hausse du taux d'inflation est essentiellement imputable à la progression des prix des produits non alimentaires qui s'établit à 1,7% en 2004 contre 1,4% en 2003. Cette évolution est liée au renchérissement des boissons dû au relèvement des coûts des facteurs de production, notamment l'eau courante, et à la révision à la hausse des prix des hydrocarbures en rapport avec la progression des cours internationaux du pétrole brut.

Par ailleurs, les prix de la composante «Alimentation» se sont repliés de 1,4% au lieu de 4,9% en 2003. En effet, le premier semestre 2004 a été marqué par une offre suffisante de céréales, à la suite de la progression de 13,1% de la production vivrière lors de la campagne agricole 2003/2004. Toutefois, à partir de juin 2004, une hausse sensible du coût des céréales est constatée, en rapport avec l'installation tardive des pluies et leur arrêt précoce qui ont abouti à une baisse de 12,2% de la production vivrière pour la campagne agricole 2004/2005. Il en a résulté une hausse accélérée des prix en glissement annuel des produits alimentaires atteignant 4,1% en décembre 2004 contre une baisse de 4,3% relevée en juin 2004.

Le contexte macroéconomique, marqué par une hausse de l'offre globale de biens et services de 5,2% en 2004 contre 0,3% en 2003 explique la faible niveau de l'inflation. Toutefois, la progression sensible de 19,5% de la liquidité globale avec notamment une augmentation de 21,7% des crédits à l'économie, à la suite d'une accélération marquée au second semestre, aurait contribué à l'inflation.

Sénégal

Le niveau général des prix est ressorti en hausse de 0,5%, en moyenne en 2004 contre une stabilité en 2003. Le taux d'inflation sous-jacente s'est légèrement accru à 0,9%, après le niveau de 0,3% enregistré en 2004.

Cette évolution est due à l'effet conjugué de la hausse de 0,7% en moyenne des prix des produits alimentaires et de la progression de 0,3% de ceux des produits non alimentaires.

L'évolution de la composante «Alimentation» est liée au renchérissement des boissons survenu en janvier 2004 et du pain en février 2004, dû respectivement à la hausse de la fiscalité sur les boissons alcoolisées et à la progression du coût de la farine de blé. En outre, le prix du riz importé a augmenté en mai 2004, en raison des tensions inflationnistes observées sur les marchés internationaux de cette denrée.

La progression de la composante hors alimentation de l'indice harmonisé résulte du renchérissement des carburants et lubrifiants. Toutefois, la légère baisse du prix de l'électricité, au dernier trimestre 2004, a limité l'impact de la hausse des produits non alimentaires.

Au plan macroéconomique, le ralentissement de la progression de la production du secteur primaire, qui passe de 18,9% en 2003 à 5,1% en 2004 a favorisé la légère augmentation des prix des produits vivriers en 2004. Toutefois, le taux d'inflation est resté bas en raison de la faible sensibilité des prix des produits céréaliers au niveau de la production vivrière. En effet, le riz, principale céréale

consommée dans ce pays, est importé. En outre, la gestion dynamique des fluctuations des cours du pétrole dans ce pays a favorisé la faible répercussion des ajustements des prix à la pompe sur les tarifs des services de transport et la hausse limitée de l'inflation hors alimentation dans ce pays.

Togo

Le taux d'inflation s'est établi à 0,4% en moyenne en 2004 contre -0,9% en 2003. L'inflation sous-jacente s'est située à -0,1% contre une stabilité relevée en 2003.

La hausse est imputable aux prix des produits non alimentaires qui ont augmenté de 1,3% en moyenne en 2004 contre 1,1% en 2003. Cette évolution résulte du renchérissement des services de restauration, des articles d'habillement, du carburant vendu en vrac et du tarif des transports urbains. Par ailleurs, les prix à la pompe des carburants ont été révisés à la hausse en décembre 2004.

Toutefois, l'augmentation du taux d'inflation a été limitée par le repli de 1,3% des prix des produits alimentaires, en liaison avec une offre suffisante de produits vivriers au premier semestre 2004, à la suite de la hausse de 4,1% de la production de la campagne agricole 2003/2004. Cependant, il convient de souligner l'existence de tensions inflationnistes sur le marché céréalier au cours du dernier trimestre 2004, consécutives à la baisse de la production vivrière de la campagne 2004/2005.

Le contexte macroéconomique, marqué par l'atonie de la demande intérieure de biens et services, liée à un ralentissement de l'activité économique et à une diminution des revenus versés aux ménages, consécutive notamment à la persistance des arriérés de salaires enregistrés notamment dans les secteurs public et parapublic, a limité la hausse du taux d'inflation. La masse monétaire s'est accrue de 16,5% en 2004 contre une baisse de 2,3% en 2003. Toutefois, les crédits à l'économie susceptibles d'alimenter les tensions inflationnistes ont enregistré une hausse limitée à 4,3%.

IV - PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE L'INFLATION EN 2005

4.1 - Perspectives d'évolution au premier trimestre 2005

Le niveau général des prix est ressorti en hausse au rythme mensuel de **0,5% en janvier 2005**. Cette évolution résulte de l'impact des tensions inflationnistes dues à la fête de Tabaski, du renchérissement des céréales, notamment au Niger et au Togo et de la progression des prix des légumes en Côte d'Ivoire. Par ailleurs, un relèvement des tarifs des transports a été enregistré au Togo, à la suite de la forte progression du coût des produits pétroliers dans ce pays en décembre 2004. L'évolution haussière est atténuée par la baisse des prix des carburants au Bénin, au Burkina, au Niger et au Sénégal en janvier 2005 et par une abondance de l'offre de produits de la pêche et de légumes au Sénégal.

Une progression des prix serait enregistrée en **février et en mars 2005**, respectivement au rythme mensuel de **0,2%** et **0,3%**, en rapport avec la remontée des cours du pétrole brut, le renchérissement saisonnier des légumes dans la plupart des pays et l'extension de l'application de la Taxe sur la Valeur Ajoutée à certains produits de grande consommation (lait, sucre, farine de blé, etc.) au Niger.

En glissement annuel, le taux d'inflation se situerait à 4,0% à fin mars 2005, contre 3,1% en décembre 2004 (cf. tableau 4 ci-après).

Sur la base de ces projections, l'inflation en moyenne au premier trimestre 2005 s'établirait à 3,8% contre -0,8% à la même période de 2004 et 2,5% au quatrième trimestre 2004. Elle atteindrait 6,6% au Togo, 6,2% au Niger, 4,9% en Côte d'Ivoire, 3,7% au Burkina, 3,5% au Mali, 3,3% au Bénin, 1,7% en Guinée-Bissau et 0,6% au Sénégal.

Tableau 4 : UEMOA - Evolution prévisible des prix à fin mars (en %)

Pays	Inflation en glissement annuel		Inflation en moyenne	
	Réalisations mars 2004	Estimations mars 2005	Réalisations mars 2004	Estimations mars 2005
Bénin	-0,7	4,6	0,3	3,3
Burkina	-1,0	4,4	-0,8	3,7
Côte d'Ivoire	0,3	4,6	0,0	4,9
Guinée-Bissau	0,9	1,7	0,5	1,7
Mali	-5,2	3,8	-5,6	3,5
Niger	-3,6	7,8	-2,7	6,2
Sénégal	0,1	0,3	-0,2	0,6
Togo	-1,2	7,3	-0,9	6,6
UEMOA *	-0,7	4,0	-0,8	3,8

Sources : Instituts Nationaux de la Statistique et BCEAO.

(*) Non compris la Guinée-Bissau.

Ainsi, l'évolution au premier trimestre 2005 resterait non homogène au sein de l'Union. En effet, deux groupes de pays peuvent être distingués. Le premier, composé du Bénin, du Burkina, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger et du Togo, devrait connaître des taux d'inflation supérieurs à l'objectif de 2% retenu dans le cadre du programme monétaire 2005. La Guinée-Bissau et le Sénégal constituent le deuxième groupe avec des niveaux d'inflation inférieurs à 2%.

Les taux d'inflation les plus élevés seraient observés dans les pays enregistrant une tension sur les marchés céréaliers, notamment au Bénin, au Burkina, au Mali, au Niger et au Togo. Ce choc serait amplifié au Niger par l'impact de l'extension de la Taxe sur la Valeur Ajoutée aux produits de grande consommation et au Togo par l'incidence de la décision d'augmentation des prix des produits pétroliers en décembre 2004. En Côte d'Ivoire, l'accélération de la progression des prix par rapport à 2004 serait principalement imputable au contexte socio-politique.

Au Sénégal, le taux d'inflation serait bas en raison de la faible sensibilité des prix des produits céréaliers au niveau de la production vivrière. En effet, le riz, principale céréale consommée dans ce pays, est importé.

A fin mars 2005, le taux d'inflation sous-jacente, en glissement annuel, se fixerait à 2,2% pour l'UEMOA. Il ressortirait au dessus de 2,0% dans tous les pays, à l'exception du Sénégal. Par ailleurs, l'inflation hors alimentation et transport dans l'Union s'établirait à 2,9% en mars 2005 contre 2,6% en décembre 2004. Ainsi, l'inflation qui demeure élevée, présente également un caractère persistant pour la plupart des pays.

Tableau 5 : Evolution en glissement annuel du taux d'inflation sous-jacente (en %)

	Octobre 2004	Décembre 2004	Mars 2005
Bénin	1,8	2,7	3,6
Burkina	1,0	0,7	2,4
Côte d'Ivoire	2,5	4,7	4,8
Guinée-Bissau	-	-	-
Mali	-0,6	2,5	3,0
Niger	3,6	4,9	4,9
Sénégal	1,4	1,6	1,0
Togo	0,1	0,5	2,5
UEMOA	1,0	1,7	2,2

Source : BCEAO.

4.2 - Perspectives d'évolution pour le reste de l'année 2005

L'évolution de l'inflation, pour le reste de l'année 2005, sera déterminée principalement par celle des prix des produits céréaliers dans les pays du Sahel, par la situation de la campagne agricole 2005/2006, par le comportement des cours du baril de pétrole sur les marchés internationaux, par l'environnement socio-politique dans les pays de l'Union ainsi que par l'orientation de la politique monétaire et budgétaire. A cet égard, les prévisions des prix pour l'année 2005 reposent sur les principales hypothèses ci-après :

- **les tensions sur les marchés des produits céréaliers**, observées en fin d'année 2004 dans les pays sahéliens, à la suite de la mauvaise campagne agricole 2004-2005, pourraient se poursuivre au premier semestre 2005 dans les pays du Sahel. Une hausse des prix des céréales serait également observée au Bénin et au Togo, en raison principalement de la demande extérieure en provenance du Nigeria et des pays sahéliens ;
- **la production vivrière de la campagne agricole 2005/2006** serait en hausse par rapport à celle de l'année précédente, à la suite d'une pluviométrie normale qui serait enregistrée en 2005 et de l'absence d'attaque acridienne de grande ampleur. Il en résulterait un repli des prix des produits vivriers au cours du deuxième semestre 2005 ;
- **une dépréciation du dollar de 5,1% vis-à-vis de l'euro**, soit un cours moyen d'un euro pour 1,31 dollar en 2005, correspondant au niveau moyen observé au cours des trois premiers mois de l'année ;
- **une relative stabilité des cours mondiaux du pétrole brut** au niveau atteint en moyenne au cours des trois premiers mois de l'année est attendue en 2005. En effet, de nombreux spécialistes estiment que les cours du pétrole se maintiendront à des niveaux élevés. Ils n'anticipent pas une baisse à court terme, en raison de la persistance de la crise au Moyen Orient et du rythme soutenu de la demande américaine et chinoise. Sous cette hypothèse, le baril de pétrole brut coûterait 50,6 dollars en moyenne et son cours en FCFA enregistrerait une hausse de 16,8% en moyenne en 2005 contre

22,6% en 2004. Ainsi, l'évolution des prix des produits pétroliers devrait avoir un impact positif sur l'inflation en moyenne ;

- **le contexte socio-politique dans l'Union**, marqué par l'organisation d'élections en 2005 dans plusieurs pays, notamment au Burkina, en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau et au Togo, pourrait engendrer des tensions haussières conjoncturelles sur les prix ;

- **la politique monétaire**, qui serait marquée, selon les prévisions du programme monétaire 2005, par une hausse de la masse monétaire limitée à 6,3% en rythme annuel, pour une progression du PIB nominal de même ampleur, devrait contribuer à contenir les tensions inflationnistes ;

- **la politique budgétaire marquée par les augmentations de salaires** enregistrées dans certains pays, notamment au Burkina, en Guinée-Bissau et au Sénégal pourrait induire un accroissement de la demande dans ces pays. Toutefois, pour l'Union, le rythme de progression des dépenses publiques totales se situerait à 6,9% en 2005 contre 7,3% en 2004 et le déficit budgétaire, base engagement, hors dons, devrait être ramené à 4,0% du PIB en 2005 contre 4,4% en 2004. En outre, une extension de la TVA à certains produits de grande consommation est observée au Niger ;

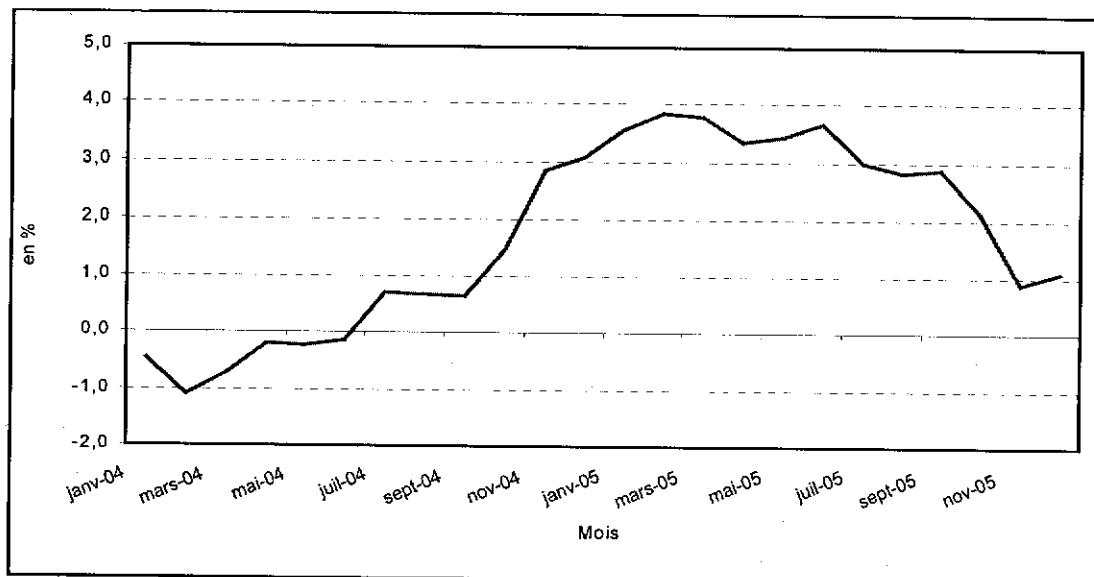
- **l'inflation importée demeurerait modérée**, notamment au niveau de la zone euro où la hausse des prix serait limitée à 2,0% au maximum.

La projection de l'évolution des prix à la consommation est effectuée à l'aide des modèles auto-régressifs de type ARIMA. Cette projection tendancielle est ajustée en tenant compte des hypothèses ci-dessus. A titre d'exemple, pour les pays du Sahel, les évolutions mensuelles des prix en 2005, notamment pendant la période de soudure, sont retenues proches de celles de l'année 2001 caractérisée par une baisse de la production comparable à celle de l'année en cours.

Un second scénario a consisté à retenir pour chacun des mois allant d'avril à décembre 2005, la variation mensuelle moyenne correspondante enregistrée au cours des cinq dernières années.

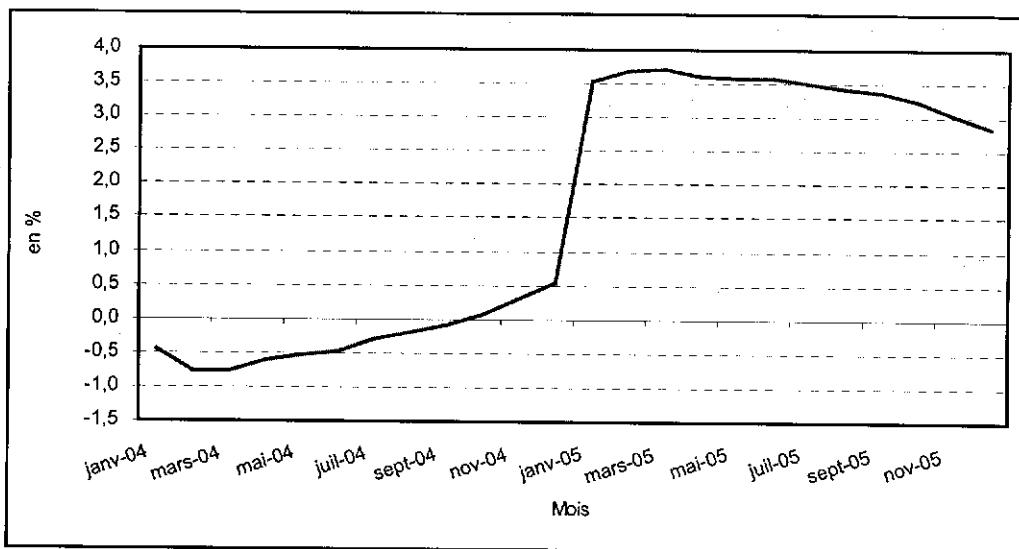
Le taux d'inflation en glissement annuel devrait enregistrer une légère baisse en avril 2005 pour s'établir à 3,6%, contre 4,0% en mars 2005. Il resterait relativement constant autour de cette valeur jusqu'en septembre 2005. Au quatrième trimestre, la décélération de l'inflation s'amplifierait, faisant ressortir la hausse des prix en glissement annuel à fin décembre 2005 à 1,1%, compte tenu des effets saisonniers.

Graphique 1 : Evolution du taux d'inflation en glissement annuel dans l'UEMOA en 2004 et 2005



L'inflation en moyenne annuelle dans l'UEMOA atteindrait 2,9% en 2005 contre 0,5% en 2004. Elle s'établirait à 4,6% au Niger, 4,0% au Togo, 3,5% en Côte d'Ivoire, 3,2% au Bénin et au Mali, 3,0% au Burkina, 2,1% en Guinée-Bissau. Au Sénégal, les prix augmenteraient en moyenne de 0,8% en 2005 (cf. graphique 2 et tableau 6 ci-après).

Graphique 2 : Evolution du taux d'inflation en moyenne dans l'UEMOA en 2004 et 2005



Au total, le taux d'inflation dans l'Union en 2005 ressortirait au-dessus du seuil de 2% retenu dans le cadre du programme monétaire. Des risques de dépassement de ce seuil existent dans la plupart des pays à l'exception du Sénégal.

Tableau 6 : UEMOA - Evolution prévisible des prix à fin décembre (en %)

Pays	Inflation en glissement annuel		Inflation en moyenne	
	Réalisations décembre 2004	Estimations décembre 2005	Réalisations décembre 2004	Estimations décembre 2005
Bénin	2,7	1,5	0,9	3,2
Burkina	0,7	1,0	-0,4	3,0
Côte d'Ivoire	4,4	1,1	1,4	3,5
Guinée-Bissau	2,9	1,0	0,9	2,1
Mali	1,5	1,1	-3,1	3,2
Niger	3,6	1,7	0,2	4,6
Sénégal	1,7	1,0	0,5	0,8
Togo	3,9	0,5	0,4	4,0
UEMOA *	3,1	1,1	0,5	2,9

Source : BCEAO.

(*) : hors Guinée-Bissau.

Ces résultats sont confirmés par ceux du scénario alternatif qui situe le taux d'inflation en moyenne pour l'année 2005 à 3,6%. Les pays avec des risques inflationnistes élevés seraient, selon ce scénario, le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Togo. Seul le Sénégal respecterait l'objectif d'inflation de 2%.



ANNEXES

SOMMAIRE

A - GRAPHIQUES

Graphique 1 - Evolution de l'inflation brute et de l'inflation sous-jacente en glissement annuel de janvier 2001 à décembre 2004

Graphique 2 - Evolution des prix des céréales non transformées ainsi que des carburants et lubrifiants dans l'UEMOA de janvier 2002 à décembre 2004

Graphique 3 - Evolution de la masse monétaire et des crédits à l'économie dans l'UEMOA de janvier 2002 à décembre 2004

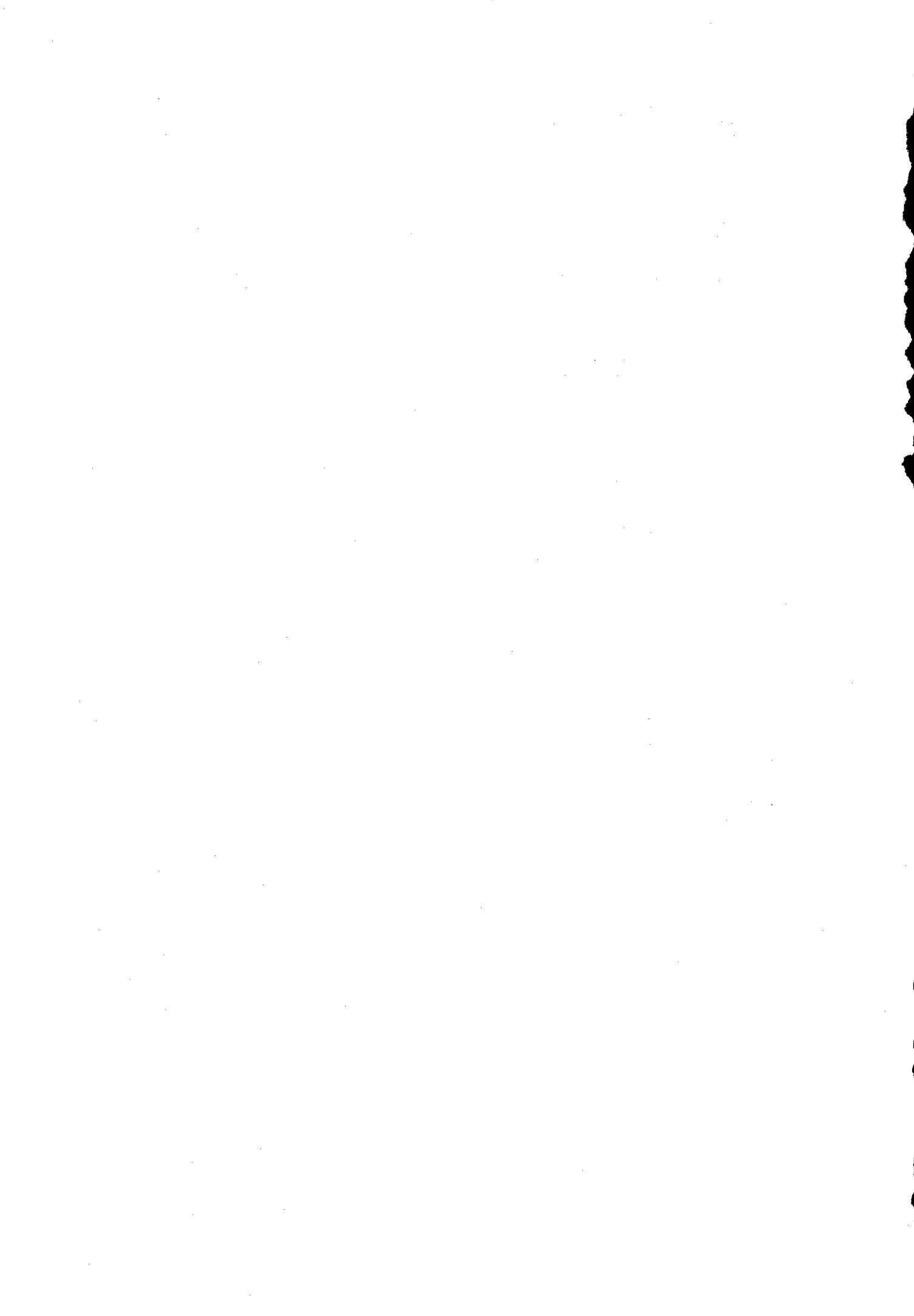
B - TABLEAUX STATISTIQUES

Tableau 1 - Evolution en moyenne annuelle du niveau des prix en 2004

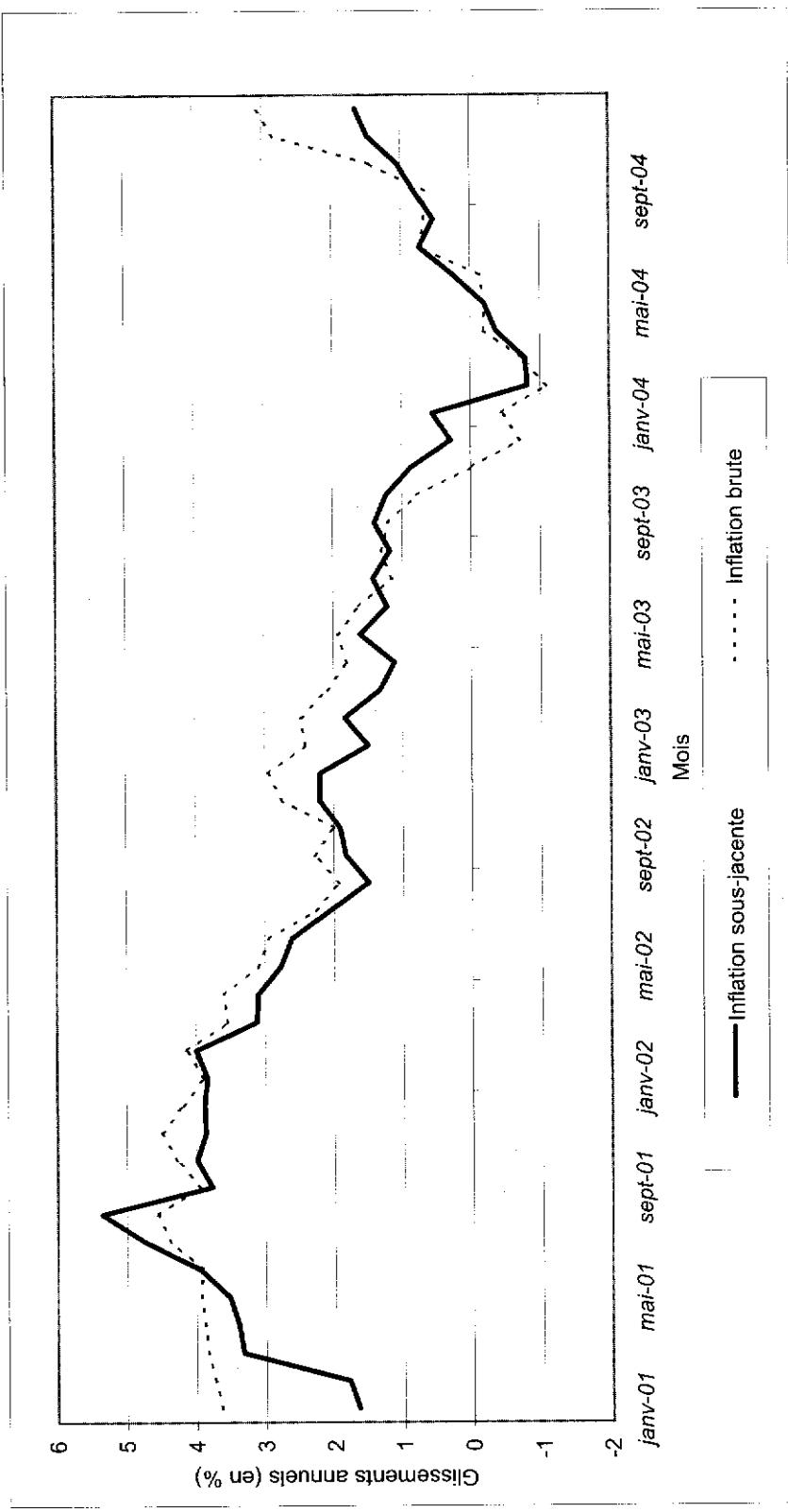
Tableau 2 - Evolution en moyenne annuelle du niveau des prix en 2003

Tableau 3 - Indices harmonisés des prix à la consommation

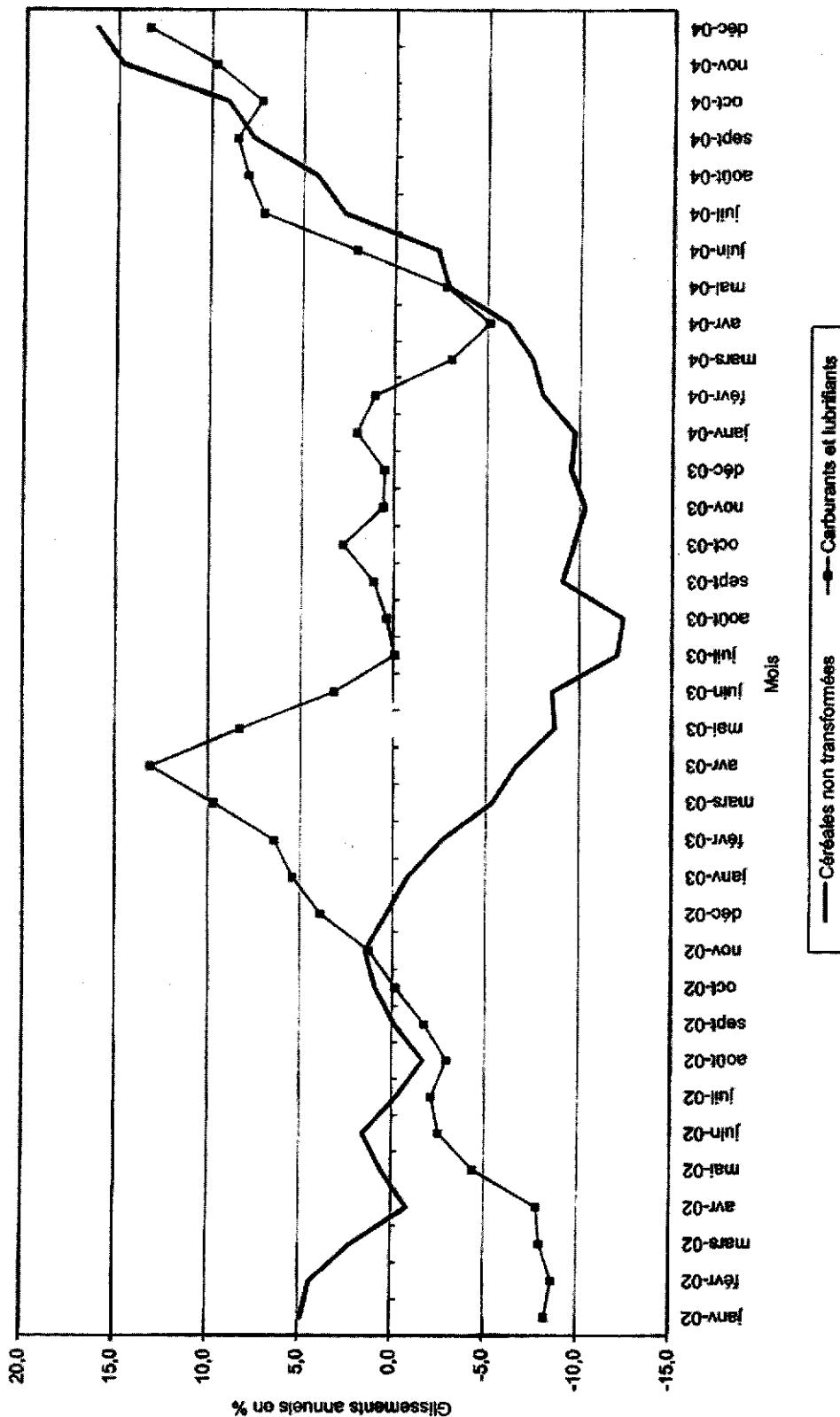
Tableau 4 - Inflation brute et inflation sous-jacente



Graphique 1 - Evolution de l'inflation brute et l'inflation sous-jacente en glissement de janvier 2001 à décembre 2004



Graphique 2 - Evolution des prix des céréales non transformées ainsi que des carburants et lubrifiants dans l'UEMOA



Graphique 3 - Evolution de la masse monétaire et des crédits à l'économie dans l'Union

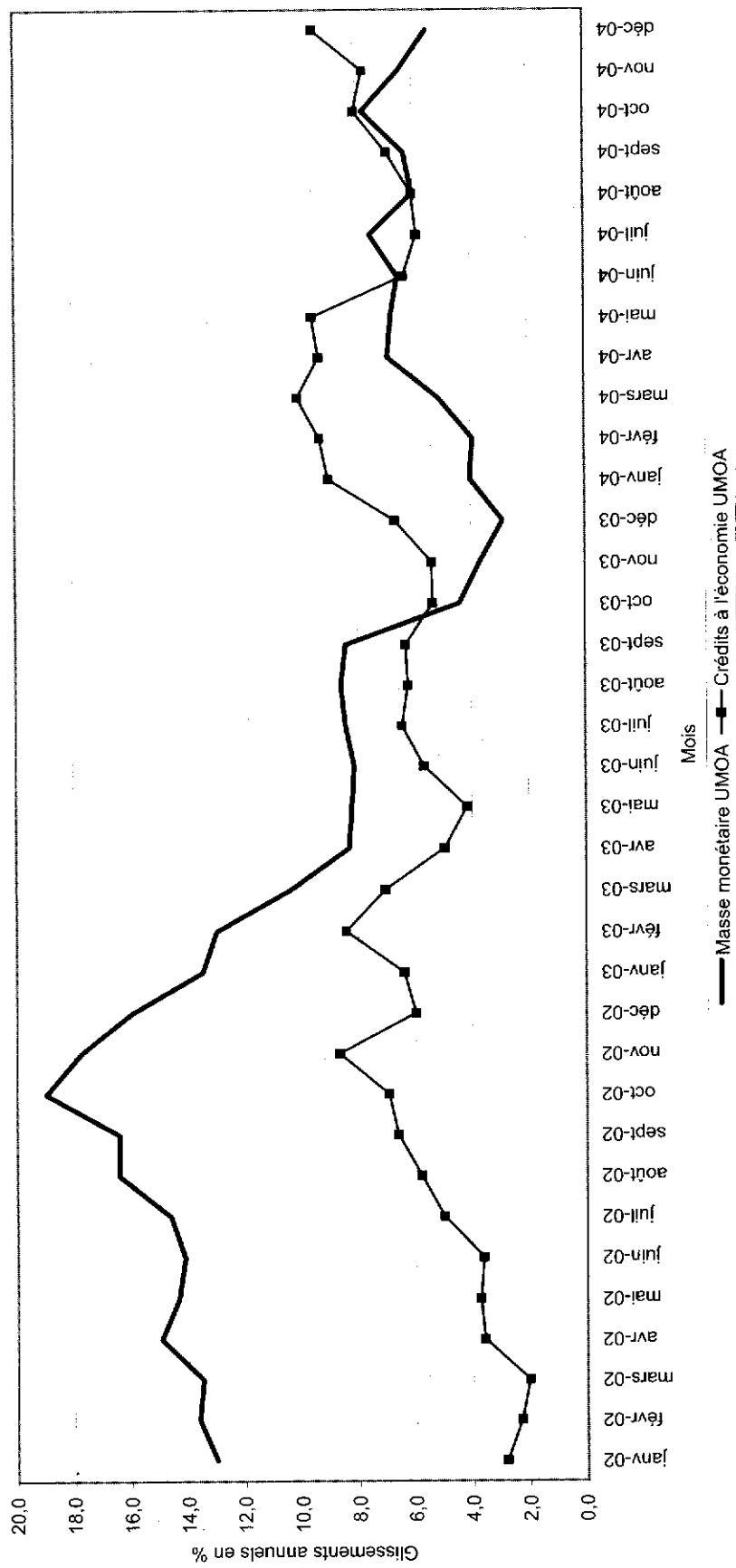


Tableau 1 - Evolution en moyenne annuelle du niveau général des prix en 2004

Fonctions	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Alimentation	-0,7	-4,8	-3,8	1,0	-6,9	-1,4	0,7	-1,3	-2,5
Habillement	-0,7	-0,7	0,3	-0,2	-7,0	-1,7	-3,3	6,3	-1,1
Logement	1,4	0,8	1,6	2,3	-1,6	1,4	0,6	0,1	0,9
Ameublement	-2,7	0,5	-1,4	-2,1	-0,5	-1,8	-0,1	0,7	-0,9
Santé	0,6	0,8	-0,3	-1,8	8,4	-4,4	2,0	-0,2	0,6
Transport	1,9	3,8	6,8	1,2	3,1	4,8	1,4	1,1	4,1
Loisirs	1,5	1,2	3,1	0,6	0,2	1,3	0,6	-0,7	1,8
Enseignement	0,2	1,7	-0,5	2,9	9,1	1,9	4,4	0,8	1,4
Hôtels	9,6	3,4	5,9	-0,2	3,6	5,3	3,5	3,3	5,5
Autres biens et services	-1,4	-0,6	13,4	3,3	0,8	1,9	0,3	-2,0	6,4
Ensemble	0,9	-0,4	1,4	0,9	-3,1	0,2	0,5	0,4	0,5

Sources : BCEAO et INS.

Tableau 2 - Evolution en moyenne annuelle du niveau général des prix en 2003

Fonctions	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Alimentation	-2,3	-1,7	4,0	-	-4,1	-4,9	-0,6	-4,5	-0,2
Habillement	0,5	10,2	-1,0	-	2,2	-0,2	-2,0	4,9	0,1
Logement	5,3	4,9	6,5	-	-0,2	2,2	1,5	1,2	3,8
Ameublement	2,5	-0,2	0,0	-	1,3	0,7	0,2	0,6	0,5
Santé	1,0	9,0	0,1	-	10,2	-2,5	4,1	-0,1	1,8
Transport	9,8	2,4	0,3	-	4,2	0,8	0,5	-1,3	1,8
Loisirs	0,4	0,2	1,0	-	-0,2	3,8	-2,4	0,9	0,2
Enseignement	1,8	1,0	3,2	-	1,4	4,8	2,2	0,9	2,4
Hôtels	5,0	6,9	-0,5	-	-3,6	2,7	0,4	5,0	1,4
Autres biens et services	-1,3	0,2	14,2	-	-0,8	1,3	-0,4	-3,4	5,9
Ensemble	1,5	2,0	3,3	-3,5	-1,3	-1,6	0,0	-0,9	1,3

Sources : BCEAO et INS.

Tableau 3 - Indices harmonisés des prix à la consommation (IHPC) - Base 100 = 1996 (1)

Périodes	COTONOU			OUAGADOUGOU			ABIDJAN			BISSAU			BAMAKO		
	Indice Général	H. Alim. Général													
Pondérations par pays en % (base Bissau)	8,94	9,22	8,88	6,16	39,92	100	33,19	39,92	67,52	100	67,52	100	6,78	11,6	
Pondérations par fonction	100	39,05	100	33,92	100	32,21	100	32,41	100	1,44	2,37	8,85	11,33	80,91	
Variations mensuelles en l'an 2004 (en %)	0,91	0,90	0,78	0,01	36,46										-0,7
Janvier	0,3	-0,2	0,8	-2,5	-7,8	0,1	0,7	2,0	0,0	-0,5	-0,7	-0,2	-2,1	-3,8	
Février	-0,4	-0,8	-0,2	-1,5	-3,1	-0,8	-0,1	-0,6	-0,1	-0,1	-0,1	-0,6	-1,5	0,2	
Mars	-0,8	-2,3	0,0	0,5	-0,9	1,0	0,9	0,4	1,1	0,1	0,1	0,8	1,7	-0,0	
Avril	0,7	1,4	0,3	1,0	5,0	-0,7	1,7	1,8	0,9	1,7	-0,2	-1,0	2,3	0,2	
Mai	0,6	1,4	0,2	0,8	2,0	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	0,4	3,6	0,4	
Juin	0,4	-0,4	0,9	1,8	3,4	0,9	0,1	-0,3	0,3	1,4	2,2	0,1	1,5	2,6	
Juillet	0,2	0,8	-0,1	-0,3	0,1	-0,4	-0,3	-0,7	-0,0	-0,1	-0,3	0,3	0,9	0,4	
Août	-1,1	-3,4	0,2	-0,3	-2,2	0,6	-0,2	0,2	0,5	0,9	-0,2	-0,6	-1,3	-0,1	
Septembre	0,2	0,3	-0,5	1,1	-0,5	0,3	-0,5	-1,9	0,1	-0,2	-0,5	0,1	-0,5	-1,1	
Octobre	0,0	-0,2	0,2	2,6	5,8	1,2	-0,3	-1,9	0,4	0,4	0,4	2,0	5,0	-0,4	
Novembre	1,9	3,4	1,1	0,3	-0,0	0,5	2,0	3,5	1,4	-0,1	0,0	-0,2	0,8	0,1	
Décembre	0,8	1,3	0,1	-1,0	-2,4	-0,4	0,1	-1,7	0,9	0,4	-0,1	1,2	-1,5	-3,4	
Glaissement annuel en l'an 2004 (en %)															
Janvier	1,3	-2,5	3,7	0,4	-5,4	3,1	0,3	-4,4	2,7	0,6	1,2	-0,2	-5,2	-10,4	
Février	0,3	-2,3	1,9	-1,9	-7,7	0,8	-0,5	-6,9	2,9	-0,2	-0,5	0,3	-6,5	-12,1	
Mars	-0,7	-1,6	-0,2	-1,0	-6,8	1,7	0,3	-6,6	3,9	0,9	1,1	0,8	-5,2	-9,9	
Avril	-0,5	-1,8	0,2	-0,1	-2,9	1,2	1,2	-5,7	4,6	1,8	2,0	1,5	-4,3	-10,9	
Mai	0,1	-0,7	0,6	-2,5	-10,2	1,5	0,8	-4,7	3,6	0,9	0,9	0,7	-3,6	-7,8	
Jun	1,0	-0,2	1,7	-2,7	-12,3	2,7	0,8	-6,3	4,2	1,8	2,5	0,8	-3,4	-6,0	
Juillet	1,0	0,8	1,3	-0,3	-5,3	2,1	1,6	-3,5	4,0	1,3	1,6	0,5	-2,9	1,6	
Août	1,1	0,4	1,4	-0,1	-1,7	0,7	0,8	-3,6	3,2	0,3	0,8	-0,4	-3,3	-1,1	
Septembre	1,8	1,5	1,9	-0,8	-3,6	0,6	1,7	-2,2	3,6	-0,7	-1,5	0,5	-3,2	-6,0	
Octobre	0,8	-2,3	2,3	-2,3	-2,7	2,2	2,1	-2,3	4,1	0,3	-1,2	-0,9	-2,9	1,0	
Novembre	2,0	-0,5	3,6	1,3	-1,1	2,4	4,3	1,8	5,8	0,8	0,7	0,4	1,0	12,9	
Décembre	2,7	1,1	3,8	0,7	-1,9	1,9	4,4	-0,2	6,6	2,9	4,0	1,2	1,5	2,1	
Année 2004 (moyenne)	0,9	-0,7	1,4	-0,4	-4,8	1,7	1,4	-3,8	4,1	0,9	1,0	0,8	-3,1	-6,9	
Année 2003 (moyenne)	1,6	-2,3	3,9	2,0	-1,7	3,9	3,3	4,0	2,9	-3,5	-1,3	-4,1	1,4	-1,4	
Pour référence															
Variations cumulées depuis 03 (en %)	0,3	-0,2	0,6	-2,5	-7,8	0,1	0,7	2,0	0,0	-0,5	-0,7	-0,2	-2,1	-3,8	
Janvier	-0,1	-0,9	0,4	-3,9	-10,7	-0,7	0,6	0,9	0,5	-0,6	-0,8	-0,3	-2,7	-6,2	
Février	-0,9	-3,2	0,5	-3,5	-11,5	0,3	1,3	1,8	0,5	-0,5	-0,7	-0,2	-2,0	-3,6	
Mars	-0,2	-1,9	0,7	-2,8	-7,1	-0,4	3,2	2,9	3,4	0,4	0,9	-0,4	-2,9	-5,8	
Avril	0,4	-0,6	0,9	-1,8	-5,2	-0,2	3,5	4,2	3,2	0,8	-1,4	-0,5	-1,1	-2,6	
Mai	0,8	-0,9	1,8	-0,2	-2,0	0,7	3,8	3,9	2,0	3,5	-0,4	0,4	0,0	0,7	
Juin	1,0	-0,2	1,6	-0,4	-1,9	0,3	3,3	3,4	1,9	3,2	-0,1	1,3	1,5	1,1	
Juillet	-0,1	-3,6	2,0	-0,7	-0,1	0,9	3,1	2,0	3,6	2,4	4,1	-0,3	0,7	1,0	
Août	0,1	-3,3	2,2	-1,2	-6,0	0,8	2,8	0,1	3,7	2,1	-0,2	0,2	-0,9	1,1	
Septembre	0,2	-3,5	2,3	1,4	0,6	1,8	2,2	-1,9	4,2	2,8	4,1	0,2	2,2	4,0	
Octobre	2,1	-0,2	3,5	1,7	0,5	2,3	4,3	1,6	5,8	4,1	0,0	3,1	5,7	0,8	
Novembre	2,7	1,1	3,6	0,7	-1,9	1,9	-0,2	6,6	2,9	4,0	1,2	1,5	2,1	1,0	

(1) : Seul l'indice Guinée-Bissau qui est en base (100 = juillet 2001 - juillet 2002).

Source : Institut Nationaux de la Statistique et BCEAO.

NB : Données estimées en italique.

Tableau 3 - Indices harmonisés des prix à la consommation (IHPC) - Base 100 = 1996 (1) (Suite)

Périodes	NAMEY				DAKAR				LOMÉ				UEMOA (hors Guinée-Bissau)			
	Indice Général	H. Alim.	Indice Général	H. Alim.	Indice Général	H. Alim.										
Pondérations par pays en % (hors Bissau)	6,3	7,61	2,3	2,2	25,42	2,0	6,88	6,48	100	100	100	100	100	100	100	179
Pondérations par fonction	100	45,13	100	41,49	100	41,49	100	37,85	100	100	100	100	100	100	100	100
Pondérations par pays en % (Bissau inclus)	6,21	7,39	22,87	24,82	6,78	6,73	6,48	6,48	100	100	100	100	100	100	100	100
Variations mensuelles en Jan 2004 (en %)	-0,8	-0,8	-0,5	0,2	0,2	0,2	1,0	2,4	0,4	0,0	-0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Janvier	-1,2	-2,6	-0,1	0,4	0,8	0,9	-0,2	-0,3	0,0	-0,2	-0,3	0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Février	-0,5	-0,9	-0,1	-0,1	-0,2	-0,0	-0,8	-2,1	0,2	0,3	-0,2	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Mars	0,8	0,8	-0,5	-1,4	-0,1	-1,2	1,8	0,8	0,8	0,6	0,6	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Avril	1,5	2,9	0,4	-0,1	0,4	0,2	1,4	4,7	-0,2	0,5	1,4	-0,5	1,4	-0,5	1,4	-0,5
Mai	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Juin	3,0	4,8	1,6	-0,1	-0,3	0,0	0,2	1,1	-0,2	0,5	1,4	-0,5	1,4	-0,5	1,4	-0,5
Juillet	0,2	0,0	0,3	1,8	3,7	-0,0	-0,2	-0,4	-0,1	0,3	0,8	-0,1	0,7	0,7	0,7	0,7
Août	0,1	0,1	0,1	0,9	2,3	-0,1	0,2	-0,7	0,6	0,0	-0,4	0,2	0,0	-0,4	0,2	-0,4
Septembre	-0,5	-1,7	0,3	-0,0	-0,3	0,2	-2,3	-6,6	-0,1	-0,5	-1,4	0,1	-0,5	-1,4	0,1	-0,5
Octobre	1,4	3,1	-0,6	0,6	0,6	0,7	0,3	2,0	1,0	0,5	0,7	0,4	0,5	0,7	0,4	0,7
Novembre	2,0	3,6	0,6	-0,4	-0,6	-0,2	1,3	2,0	0,7	0,5	0,7	0,4	0,5	0,7	0,4	0,7
Décembre	-2,3	-4,8	0,0	-0,1	-0,0	-0,1	0,0	1,2	2,9	0,3	-0,2	-1,2	0,4	-0,2	-1,2	0,4
Décembre	0,6	-1,7	2,7	1,4	3,0	0,2	1,6	-0,8	2,9	2,9	5,4	1,4	3,7	6,4	2,1	2,1
Glossaires annuels en Jan 2004 (en %)																
Janvier	-1,1	-2,7	0,2	0,7	-2,3	0,4	-0,8	-4,7	1,0	-0,4	-4,2	1,9	-0,4	-4,1	1,9	-4,1
Février	-3,2	-8,8	-0,1	-0,1	-0,3	-0,0	-0,8	-4,9	1,8	-1,1	-5,3	1,5	-1,1	-5,2	1,5	-5,2
Mars	-3,8	-6,9	-0,7	0,1	1,2	-0,8	-1,2	-6,9	1,3	-0,7	-4,8	1,7	-1,7	-4,4	1,7	-4,4
Avril	-2,8	-5,8	-0,4	-0,2	0,6	-0,1	-1,0	-6,4	1,9	-0,2	-4,3	2,3	-0,2	-4,0	2,3	-4,0
Mai	-1,3	-4,4	1,4	0,8	1,3	0,2	-1,6	-6,8	0,9	-0,2	-3,7	1,9	-0,2	-3,5	1,9	-3,5
Juin	0,4	-4,3	3,2	0,7	0,9	0,8	-1,8	-6,7	0,7	-0,1	-4,5	2,6	-0,1	-4,3	2,6	-4,3
Juillet	0,5	-2,5	3,2	1,2	2,0	0,8	-0,2	-5,7	0,5	0,7	-2,2	2,5	0,7	-2,0	2,5	-2,0
Août	1,3	-0,1	2,5	1,1	2,0	0,4	2,2	-5,9	0,3	0,7	-1,4	1,9	0,7	-1,3	1,9	-1,3
Septembre	1,8	0,8	2,8	-0,3	-1,2	0,5	0,8	0,9	0,8	0,7	-1,9	2,2	0,6	-1,9	2,2	-1,9
Octobre	3,2	4,4	2,1	0,8	0,4	0,9	0,2	3,7	1,5	1,5	-0,5	2,8	1,4	-0,5	2,8	-0,5
Novembre	5,0	7,1	3,2	0,8	1,2	0,8	3,4	6,5	2,3	2,4	1,7	3,6	2,3	1,7	3,4	1,7
Décembre	3,6	4,1	3,2	1,7	3,3	0,8	3,9	7,1	2,3	3,1	1,7	3,9	3,1	1,6	3,8	1,6
Année 2004 (moyenne)	0,2	-1,4	1,7	0,6	0,7	0,3	0,4	-1,3	0,8	0,8	-2,6	2,4	0,8	-2,3	2,4	-2,3
Année 2003 (moyenne)	-1,8	-4,9	1,4	-0,0	-0,8	0,4	-0,9	-4,8	1,1	1,3	-0,2	2,3	1,2	1,3	1,0	1,0
Pour l'ensemble																
Variations cumulées depuis Jan 03 (en %)	-0,8	-0,8	-0,5	0,2	0,2	0,2	1,0	2,4	0,4	0,0	-0,0	0,1	0,0	-0,0	0,1	-0,0
Janvier	-1,8	-3,3	-0,8	0,5	1,0	0,2	0,8	1,6	0,4	-0,2	-0,9	0,2	-0,2	-0,9	0,2	-0,9
Mars	-2,3	-4,2	-0,7	0,5	0,8	0,2	0,2	0,8	0,8	0,1	-1,0	0,8	-1,0	0,8	-1,0	0,8
Avril	-1,7	-3,4	-0,2	-0,2	-0,8	-0,1	1,3	1,2	1,4	0,9	-0,5	1,8	0,8	-0,5	1,8	-0,5
Mai	-0,2	-0,8	0,2	-0,3	-1,1	0,3	2,8	5,9	1,2	1,4	0,9	1,8	1,4	0,9	1,8	1,4
Juin	2,8	4,1	1,8	-0,4	-1,3	0,4	3,0	7,0	1,0	1,9	2,0	1,9	2,0	1,9	2,0	1,9
Juillet	3,0	4,1	2,1	1,2	2,3	0,4	2,8	8,6	0,9	2,2	2,4	2,0	2,2	2,4	2,0	2,4
Août	3,1	4,2	2,2	2,1	4,7	0,2	3,0	8,9	1,5	2,1	2,0	2,2	2,1	2,2	2,1	2,2
Septembre	2,8	2,5	2,7	2,1	4,3	0,5	0,6	-1,0	1,4	1,6	0,5	2,3	1,7	0,6	2,3	1,7
Octobre	4,0	5,6	2,8	5,1	0,8	1,9	1,0	2,4	2,1	1,2	2,7	2,2	1,3	2,7	2,2	1,3
Novembre	6,0	9,4	3,2	1,8	3,5	0,5	2,7	4,0	2,0	3,3	3,0	3,6	3,3	3,0	3,4	3,0
Décembre	3,6	4,1	3,2	1,7	3,3	0,5	3,9	7,1	2,3	3,1	1,7	3,9	3,1	1,8	3,8	3,1

Source : Institut Nationaux de la Statistique et BCEAO.

Tableau 4 - Inflation brute et inflation sous-jacente

	COTONOU			OUAGADOUGOU			ABIDJAN			BISSAU			BAMAKO	
	Inflation	Sous jacente	Transitoire	Inflation	Sous jacente	Transitoire	Inflation	Sous jacente	Transitoire	Inflation	Alimentation	Inflation	Sous jacente	Transitoire
Périodes														
Pondérations par pays en %	8,94	9,22	6,88	6,16	39,02	33,19	8,78	11,6						
Pondérations	100	39,05	100	33,92	100	32,21	100	50,01						
Glosses annuels en l'an 2003 (en%)														
Janvier	2,8	2,5	0,3	3,8	1,6	2,1	3,2	2,9	0,3	2,8	1,4	1,3		
Février	3,3	3,1	0,3	2,2	1,4	0,8	3,9	3,5	0,4	0,9	0,1	0,8		
Mars	3,2	3,5	-0,3	1,8	1,1	0,7	4,0	3,6	0,4	-0,4	-0,9	0,6		
Avril	2,1	2,6	-0,5	1,1	1,2	-0,0	4,6	4,4	0,2	-0,9	-1,3	0,4		
Mai	2,5	4,0	-1,5	2,7	1,2	1,5	5,1	4,4	0,6	-1,1	-1,4	0,4		
Juin	0,3	2,0	-1,6	3,2	1,1	2,1	4,2	3,4	0,8	-2,5	-2,4	-0,2		
Juillet	-1,4	0,7	2,1	0,9	1,2	-0,3	4,2	3,5	0,7	-7,2	-2,5	2,3	-0,2	
Août	0,1	1,8	-1,6	-0,8	0,7	-1,4	4,6	3,1	1,4	-4,4	-1,7	-1,9	0,2	
Septembre	1,2	2,4	-1,2	1,8	2,6	-0,7	3,2	1,8	1,3	-1,7	-3,3	-2,6	-0,8	
Octobre	2,0	3,6	-1,5	1,7	1,8	0,1	1,9	1,2	0,7	-1,6	-4,3	-3,3	-1,0	
Novembre	1,1	1,9	-0,7	2,8	2,0	0,8	1,0	1,1	0,1	-0,1	-5,0	-3,4	-1,6	
Décembre	0,7	1,9	-1,2	3,2	2,1	1,0	-0,1	0,2	0,3	0,7	-5,2	-3,9	-1,3	
Glosses annuels en l'an 2004 (en%)														
Janvier	1,3	2,3	-1,0	0,4	0,9	-0,6	0,3	0,1	0,2	-6,5	-4,3			
Février	0,3	1,5	-1,1	-1,9	-0,4	-1,5	-0,5	-0,7	0,2	-5,2	-3,9	-1,4		
Mars	-0,7	-0,1	-0,6	-1,0	-0,4	-0,6	0,3	-0,7	1,0	5,3	-3,9	-1,4		
Avril	-0,5	0,3	-0,8	-0,1	0,6	-0,6	1,2	0,6	0,5	-3,6	-2,9	-0,8		
Mai	0,1	0,5	-0,4	-2,5	-0,4	-2,1	0,8	0,4	0,3	-3,4	-1,8	-1,7		
Juin	1,0	1,6	-0,6	-2,7	-0,2	-2,5	0,6	0,3	0,3	-2,9	-1,5	-1,3		
Juillet	1,0	1,8	-0,7	0,3	0,0	-0,3	1,5	2,3	-0,8	-3,3	-2,0	-1,4		
Août	1,1	1,5	-0,5	-0,1	0,5	-0,5	0,9	1,3	-0,3	0,3	-3,2	-2,2	-1,1	
Septembre	1,8	2,2	-0,4	-0,8	1,8	-2,6	1,7	2,2	-0,5	-0,7	-0,9	-0,6	-0,3	
Octobre	0,6	1,8	-1,2	2,3	1,0	1,3	2,1	2,5	-0,4	0,3	1,0	0,6	0,4	
Novembre	2,0	2,3	-0,3	1,3	0,7	0,6	4,3	4,9	-0,6	0,6	1,5	2,5	-0,9	
Décembre	2,7	2,7	-0,1	0,7	0,7	-0,0	4,4	4,7	-0,3	2,9	1,5	-2,0	-1,1	
Année 2004 (moyenne)	0,9	1,5	-0,6	-0,4	0,4	-0,8	1,4	1,5	-0,0	0,9	-1,3	-1,4	0,0	
Année 2003 (moyenne)	1,5	2,5	-1,0	2,0	1,5	0,5	3,3	2,8	0,5	-3,5	4,0	5,0	4,5	0,8
Année 2002 (moyenne)	2,4	2,7	-0,3	2,3	1,2	1,1	3,1	3,3	-0,2					

Source : Instituts Nationaux de la Statistique et BCEAO.

(*) : Données de l'UEMOA hors Guinée-Bissau.

Tableau 4 - Inflation brute et inflation sous-jacente (Suite)

Périodes	NIAMEY						DAKAR						LOMÉ					
	Inflation			Sous-jacente			Inflation			Sous-jacente			Inflation			Sous-jacente		
	brute	brute	brute	brute	brute	brute	brute	brute	brute	brute	brute	brute	brute	brute	brute	brute	brute	brute
Pondérations par pays en %	6,3	7,51	23,2	25,42	23,2	25,42	6,88	6,89	6,88	6,89	6,89	6,89	100	100	100	100	100	100
Pondérations	100	45,13	100	41,49	100	41,49	100	37,96	100	37,96	100	37,96	100	100	100	100	100	100
Gisements annuels en l'an 2003 (en %)																		
Janvier	0,1	0,5	-0,4	1,7	1,2	0,4	0,2	0,0	-0,2	0,0	-0,2	0,0	-0,2	2,4	1,5	-0,2	1,5	0,9
Février	0,4	0,4	0,1	0,7	1,1	-0,4	0,4	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,5	1,8	-0,2	2,5	0,6
Mars	0,0	-0,1	0,1	0,1	0,5	-0,4	-1,0	0,0	-1,0	0,0	-1,0	0,0	-1,0	2,1	1,3	-0,2	2,1	0,8
Avril	-0,8	-0,2	-0,6	-0,5	0,1	-0,7	-1,9	0,0	-1,9	0,0	-1,9	0,0	-1,9	1,8	1,1	-0,2	1,8	0,7
Mai	-2,7	-0,8	-1,9	-0,9	-0,2	-0,7	-1,1	0,0	-1,1	0,0	-1,1	0,0	-1,1	1,9	1,1	-0,2	1,9	0,7
Juin	-2,5	-1,9	-0,6	-0,3	0,0	-0,3	-0,5	0,0	-0,5	0,0	-0,5	0,0	-0,5	0,0	-0,5	0,0	-0,5	0,3
Juillet	2,9	-1,7	-1,1	0,2	0,2	0,2	-0,4	-0,3	-0,3	0,0	-0,3	0,0	-0,3	0,0	-0,3	0,0	-0,3	0,4
Août	2,6	-1,2	-1,5	-0,2	0,1	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	0,1	-0,2	0,1	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,3
Septembre	-2,4	-0,9	-1,5	-0,2	0,4	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	0,4	-0,3	0,4	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3
Octobre	-2,0	-1,3	-0,7	1,0	0,6	0,4	-0,3	-0,3	-0,3	0,4	-0,3	0,4	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,1
Novembre	-2,3	-1,6	-0,7	-0,4	-0,4	-0,4	0,4	0,4	0,4	0,6	0,4	0,4	0,4	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	-0,2
Décembre	-1,5	-0,9	-0,6	-1,5	-0,8	-0,8	-0,7	-0,7	-0,7	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-1,4	-1,4	-1,4	-1,4	-0,2
Gisements annuels en l'an 2004 (en %)																		
Janvier	-1,1	-0,2	-0,9	-0,7	0,0	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	0,0	-0,7	0,0	-0,7	-1,4	-1,4	-1,4	-1,4	-0,2
Février	-3,2	-2,8	-0,5	-0,5	-0,1	-0,1	-0,8	-0,9	-0,9	-0,9	-0,9	-0,9	-0,9	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-1,0
Mars	-3,6	-2,8	-0,8	-0,8	0,1	0,1	-0,8	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,3
Avril	-2,8	-2,2	-0,6	-0,6	0,2	0,2	-0,7	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-0,1
Mai	-1,3	-1,0	-0,4	-0,4	0,6	0,6	-0,4	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,9	-0,9	-0,9	-0,9	-0,2
Juin	-0,4	0,3	-0,7	0,7	0,7	0,7	-0,4	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3	-0,2
Juillet	0,5	1,5	-1,0	1,2	1,3	1,3	-0,4	-1,8	-1,8	-1,8	-1,8	-1,8	-1,8	-1,6	-1,6	-1,6	-1,6	-0,0
Août	1,3	2,1	-0,8	1,1	1,2	1,2	-0,1	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,4
Septembre	1,8	2,3	-0,4	-0,3	0,7	0,7	-0,1	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-0,0
Octobre	3,2	3,6	-0,5	0,6	1,4	1,4	-1,0	-1,0	-1,0	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	0,1
Novembre	5,0	4,9	0,1	0,8	0,7	0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	-0,2
Décembre	3,8	4,9	-1,2	1,7	1,6	1,6	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	2,1	2,1	2,1	2,1	0,4
Année 2004 (moyenne)	0,2	0,9	-0,6	0,5	0,9	0,4	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	0,5	0,5	0,5	0,5	-0,4
Année 2003 (moyenne)	-1,6	-0,8	-0,8	-0,0	0,3	-0,3	-0,9	-0,9	-0,9	-0,9	-0,9	-0,9	-0,9	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	0,1
Année 2002 (moyenne)	2,6	2,7	-0,1	2,3	2,2	0,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	1,2	1,2	1,2	1,2	0,3

Source : Instituts Nationaux de la Statistique et BCEAO.
(*) : Données de l'UEMOA hors Guinée-Bissau.

INFORMATIONS GENERALES



**COMMUNIQUE DE PRESSE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BCEAO**
(Cotonou, le 04 avril 2005)

Le Conseil d'Administration de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest s'est réuni le 4 avril 2005, dans les locaux de l'Agence Principale de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, à Cotonou, en République du Bénin, sous la présidence de Monsieur Charles Konan **Banny**, son Président statutaire.

Examinant la situation économique, financière et monétaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine, le Conseil a relevé que les performances économiques dans les Etats membres de l'Union au cours de l'année 2004 contrastent avec la vigueur de la croissance de l'économie mondiale. Le taux de croissance réel du produit intérieur brut de l'Union a progressé en effet de 2,6% en 2004 contre 2,9% en 2003. Ce ralentissement traduit l'impact des chocs exogènes, notamment les mauvaises conditions climatiques et l'invasion acridienne qui ont affecté la campagne agricole 2004/2005, ainsi que la flambée des cours du pétrole. Le Conseil a également noté les effets sur l'activité économique, de la dégradation de l'environnement socio-politique dans certains pays au cours du dernier trimestre de l'année 2004.

Les Administrateurs se sont félicités de la maîtrise de l'inflation en 2004. En effet, le niveau général des prix a connu une hausse modérée de 0,5% en moyenne, en dessous de l'objectif de 2% arrêté dans le cadre du programme monétaire pour l'année 2004.

Tout en saluant l'action de la Banque Centrale pour maîtriser l'inflation, les Administrateurs ont noté que la faiblesse de la croissance enregistrée au cours des dernières années n'est pas de nature à conforter le pouvoir d'achat des populations. Ils ont donc exhorté les Autorités de chaque Etat membre à intensifier la mise en oeuvre des réformes structurelles, afin d'accélérer la croissance économique et accroître ainsi le revenu par tête d'habitant. A cet égard, la mise en oeuvre du Programme Economique Régional, et le démarrage effectif des opérations de la Banque Régionale de Solidarité revêtent un caractère prioritaire pour impulser une dynamique nouvelle à l'économie régionale.

Le Conseil a noté que la situation des finances publiques demeurait caractérisée par une légère détérioration du déficit global et des tensions de trésorerie qui se sont traduites par des accumulations d'arriérés de paiement dans certains pays.

Les membres du Conseil ont relevé avec satisfaction que, malgré la baisse enregistrée au cours du dernier trimestre 2004, les réserves de change représentent sept mois d'importation, et couvrent les engagements monétaires à vue de la Banque Centrale à hauteur de 117,2% à fin décembre 2004.

Examinant la relation entre l'utilisation des réserves de change et le financement des économies, les Administrateurs ont noté que la qualité de la politique monétaire mise en oeuvre par la Banque Centrale a permis de maintenir les ressources financières dans l'Union et de dégager une marge pour le financement accru des économies à travers le recours, par les Etats de l'Union et les opérateurs économiques, au marché financier régional. Celui-ci dispose en effet d'un volume important de ressources financières.

Les Administrateurs ont examiné l'état des relations entre les Etats membres de l'Union et le Fonds Monétaire International. A cet égard, ils ont invité les Etats membres à poursuivre l'approfondissement des réformes, en vue de consolider ou de restaurer les bonnes relations de coopération avec les

partenaires extérieurs, nécessaires à la mobilisation des ressources pour le financement du développement.

Le Conseil d'Administration a pris acte des réalisations des objectifs de la politique de la monnaie et du crédit ainsi que de l'évolution des prix à la consommation et de la compétitivité dans les pays de l'Union en 2004. Il a encouragé les Etats membres à intensifier les efforts de diversification de la base productive, afin de réduire la vulnérabilité des économies aux chocs exogènes.

Les Administrateurs ont été informés de l'adoption, par la Banque Centrale, d'un Système d'Identité Visuelle (SIV) comportant un nouveau logotype et une charte graphique.

Les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport des Présidents des Comités Nationaux du Crédit pour le quatrième trimestre 2004 ainsi que de l'état de remboursement des échéances au titre des concours monétaires directs consolidés de la BCEAO aux Etats. Ils ont, sur ce dernier point, encouragé les Etats à poursuivre les règlements, à bonne date, des échéances et invité ceux n'ayant pas encore honoré leurs engagements, à prendre les dispositions nécessaires à cet effet.

Le Conseil a, par ailleurs, pris note de l'état d'exécution des programmes de restructuration du système bancaire dans l'UMOA, ainsi que de l'évolution des activités de microfinance dans les Etats membres de l'Union à fin décembre 2004. Il a, sur le premier point, recommandé la mise en œuvre de mesures appropriées visant à accélérer le processus de redressement des établissements en difficulté, en vue de préserver la viabilité du système bancaire de l'Union. Il a, concernant le second point, salué les initiatives prises pour accroître les efforts engagés dans le cadre de l'élargissement de l'accès aux services financiers de proximité, comme le recommandent le Secrétariat Général des Nations Unies à l'occasion de la célébration de l'année internationale du microcrédit.

Les membres du Conseil ont été informés du bilan de l'opération de démonétisation des billets de la gamme 1992 de la BCEAO. Ils ont, à cet égard, félicité la Banque Centrale et les Administrations publiques pour la qualité du travail accompli, au regard notamment des excellents résultats enregistrés.

Les Administrateurs ont, enfin, pris connaissance de l'état de mise en œuvre des transactions financières de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004, ainsi que du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux dans les Etats membres de l'UEMOA. A cet égard, ils ont demandé aux Etats qui n'ont pas encore accompli les diligences attendues, de prendre les dispositions idoines, en vue de l'adoption de la loi uniforme et des décrets portant création des Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières.

Les membres du Conseil d'Administration tiennent à exprimer, aux Autorités et au peuple béninois, leurs vifs remerciements pour l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé durant leur séjour.

Fait à Cotonou, le 4 avril 2005

Le Président du Conseil
d'Administration de la BCEAO

Charles Konan Banny

**COMMUNIQUE DE PRESSE
DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION
(Cotonou, le 06 avril 2005)**

Le Conseil des Ministres de l'Union s'est réuni en session ordinaire, le 6 avril 2005, dans les locaux de l'Agence Principale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, à Cotonou, en République du Bénin, sous la présidence de Monsieur Cosme **Sehlin**, Ministre des Finances et de l'Economie de la République du Bénin, son Président en exercice.

Ont également pris part à ces travaux, le Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Charles Konan **Banny**, le Président de la Commission de l'UEMOA, Monsieur Soumaïla **Cissé**, le Président de la Banque Ouest Africaine de Développement, Monsieur Boni **Yayi**, et le Président du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers, Monsieur Martin **Gbedey**.

Au titre de la BCEAO, le Conseil des Ministres, à l'issue de l'examen de la situation économique, financière et monétaire de l'Union au 31 décembre 2004, a relevé la décélération de la croissance économique, contrastant avec l'expansion de l'économie mondiale. Cette faible performance de l'Union est due à l'impact de l'invasion acridienne et de la mauvaise pluviométrie sur la production agricole, la flambée des cours du pétrole, et la persistance de tension socio-politique dans certains pays. Ainsi, le taux de croissance du PIB s'est établi à 2,6% en 2004, niveau inférieur à la réalisation de l'année 2003.

Les Ministres ont, en outre, noté avec satisfaction que le taux d'inflation s'est pour sa part inscrit en baisse sensible. En moyenne annuelle, il est ressorti à 0,5% en 2004, en deçà de l'objectif de 2%, en dépit du renchérissement des produits pétroliers et des tensions induites par la baisse de la production vivrière.

Les membres du Conseil ont mis l'accent sur l'urgence qui s'attache à l'assainissement des finances publiques, à la mise en oeuvre des réformes structurelles et à la concrétisation de l'économie régionale, en vue d'accélérer la croissance économique et d'accroître le revenu par tête d'habitant.

Le Conseil s'est félicité du profil relativement satisfaisant des agrégats monétaires. A ce titre, il a noté que le niveau des réserves de change assure la couverture des engagements monétaires à vue de la Banque Centrale à hauteur de 117,2% à fin décembre 2004. Ainsi, notant que la qualité de la politique monétaire a permis de maintenir les ressources financières dans l'Union, le Conseil a insisté sur la nécessité pour les Etats et les entreprises, de recourir au marché financier régional pour mobiliser les ressources nécessaires au financement de leurs activités.

Le Conseil a approuvé les propositions de réaménagement de certaines dispositions de la convention de Compte d'Opérations. Ces nouvelles dispositions préservent les principes fondamentaux de l'Accord de Coopération conclu entre la République française et les Répubiques membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

Les Ministres ont, en outre, pris acte de l'état de mise en œuvre du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux dans les États membres de l'UEMOA. A cet égard, ils ont invité les Etats n'ayant pas encore procédé à l'adoption de la loi uniforme et à la création des Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières, à tout mettre en œuvre pour adopter ledit dispositif.

S'agissant en particulier des cellules nationales, celles-ci devraient être opérationnelles dans les meilleurs délais possibles.

Les Ministres ont pris note de l'état des relations entre les Etats membres de l'Union et le Fonds Monétaire International et relevé pour l'ensemble des Etats membres, la nécessité de consolider ou de restaurer des relations harmonieuses avec les partenaires extérieurs, afin de mobiliser les ressources nécessaires à la poursuite des réformes.

Ils ont également été informés de l'adoption par la BCEAO d'un Système d'Identité Visuel comportant un nouveau logotype et une charte graphique.

Le Conseil des Ministres a pris acte des réalisations des objectifs de la politique de la monnaie et du crédit ainsi que de l'évolution des prix à la consommation et de la compétitivité dans les Etats membres de l'Union en 2004. Les membres du Conseil ont également examiné le rapport des Présidents des Comités Nationaux du Crédit pour le quatrième trimestre 2004 et l'état de remboursement des échéances au titre des concours monétaires directs consolidés de la BCEAO aux Etats.

Par ailleurs, le Conseil a pris connaissance de l'état d'exécution des programmes de restructuration du système bancaire dans l'UMOA, de l'évolution des activités de microfinance dans les Etats membres de l'Union à fin décembre 2004, ainsi que des transactions financières de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO) sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2004.

Au titre de la Commission Bancaire de l'UMOA, les Ministres ont pris connaissance des conclusions des travaux de la cinquante-neuvième session de cet organe, tenue le 1^{er} avril 2005, dans les locaux de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou.

Au titre du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), les membres du Conseil ont été informés du Compte rendu des activités du Marché Financier Régional au cours du 4^{ème} trimestre 2004 et de la nomination du Représentant de la République du Niger au Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers.

Au titre de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), le Conseil a examiné et approuvé les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2004. Il a félicité la Banque pour les résultats obtenus dans un environnement difficile.

Examinant le dossier relatif à la proposition de création d'un comité d'audit de la BOAD, le Conseil des Ministres s'est félicité de la proposition de création de ce Comité, nouvel organe qui viendra renforcer le dispositif de contrôle et la crédibilité de l'Institution. Il a approuvé sa création, sa composition et ses missions.

Le Conseil des Ministres a ensuite pris connaissance du rapport de la 11ème mission d'audit de gestion de la BOAD et encouragé la Banque dans la mise en oeuvre de ses recommandations.

S'agissant du dossier sur l'état d'avancement du Projet de Développement du Marché Financiers Régional UEMOA, le Conseil des Ministres a pris acte de l'état d'avancement du processus d'entrée en vigueur du Projet.

En vue de son démarrage dans les plus brefs délais et bien avant la nouvelle date limite du 31 juillet 2005, le Conseil des Ministres a procédé à la signature de l'Avenant à l'Accord de Facilité de garantie fixant à un minimum de quatre (04) au lieu de huit (08), le nombre d'Etats membres de l'Union devant ratifier l'Accord de Facilité de garantie pour permettre son entrée en vigueur.

Le Conseil des Ministres a enfin approuvé le Rapport Annuel d'activités de la BOAD. Il a félicité la Banque pour les performances accomplies au cours de l'exercice 2004 et pour la qualité du Rapport.

Au titre de la Commission de l'UEMOA, le Conseil a examiné et adopté les programmes pluriannuels de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité, réaménagés, de la République du Bénin et de la République du Mali, au titre de la période 2005-2007. Pour conforter la mise en oeuvre desdits programmes, il a formulé des recommandations dont l'observation par les deux Etats membres devrait favoriser le respect des objectifs de la convergence à l'horizon 2005.

Les Ministres, très sensibles à l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé durant leur séjour au Bénin, expriment à son Excellence, Monsieur Mathieu Kérékou, Président de la République, au Gouvernement ainsi qu'au peuple béninois leur profonde gratitude.

Fait à Cotonou, le 6 avril 2005

Le Président du Conseil des Ministres

Cosme Sehlin

CHRONOLOGIE DES PRINCIPALES MESURES DE POLITIQUE MONETAIRE ADOPTÉES PAR LA BCEAO ENTRE 2002 ET 2005¹³

7 janvier 2002

Dans le cadre de la régulation de la liquidité bancaire dans l'Union, la Banque Centrale a procédé, valeur 7 janvier 2002, à son premier appel d'offres d'émission de bons de la Banque Centrale au titre de l'année 2002. A cet effet, 400 bons d'une valeur nominale globale de 20,0 milliards et d'une durée de deux semaines ont été mis en adjudication.

L'appel d'offres a enregistré la participation de six intervenants dont les soumissions d'un montant total de 17,3 milliards ont été retenues à hauteur de 16,8 milliards. Le taux marginal est ressorti à 5,00%.

16 avril 2002

La Banque Centrale a décidé de relever de 3,00% à 9,00%, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques au Mali, à compter de la période de constitution qui a commencé le 16 avril 2002. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA se sont fixés comme suit, pour compter du 16 avril 2002 :

- Bénin : 9,00% ;
- Burkina : 3,00% ;
- Côte d'Ivoire : 5,00% ;
- Guinée Bissau : 3,00% ;
- Mali : 9,00% ;**
- Niger : 5,00% ;
- Sénégal : 9,00% ;
- Togo : 3,00%.

S'agissant des établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,0% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

7 juillet 2003

Au regard des résultats favorables enregistrés en matière de maîtrise de l'inflation et, d'une manière générale, de stabilité monétaire, la Banque Centrale a décidé de réduire ses taux directeurs de 100 points de base, soit un point de pourcentage, à compter du lundi 7 juillet 2003. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 6,50% à 5,50% et le taux de pension de 6,00% à 5,00%.

Cet assouplissement de la politique des taux d'intérêt a été l'expression de la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier de l'Union à assurer le financement sain et adéquat de la relance de l'économie régionale. Il a accompagné la dynamique du marché financier régional qui s'est animé grâce notamment aux émissions de titres publics, organisées dans plusieurs Etats de l'Union, avec le concours de la BCEAO. Enfin, ce desserrement monétaire a traduit la confiance du secteur privé, des épargnants, des investisseurs et des institutions financières dans la solidité des mécanismes de fonctionnement de l'Union Monétaire.

13 : Il s'agit des mesures ayant entraîné une modification des instruments de politique monétaire.

20 octobre 2003

L'examen de la conjoncture économique, monétaire et financière laissant apparaître des signes encourageants de reprise de l'activité économique dans la plupart des Etats de l'Union, une confirmation de la décélération des prix et une consolidation des réserves de change, la Banque Centrale a décidé de poursuivre l'assouplissement de ses conditions monétaires, en réduisant ses taux directeurs de 50 points de base, à compter du lundi 20 octobre 2003. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 5,50% à 5,00% et le taux de pension de 5,00% à 4,50%.

Cette nouvelle détente de la politique monétaire a été l'expression de la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier à contribuer au financement sain et à un moindre coût de la relance de l'activité économique dans les Etats membres. Elle a également accompagné la dynamique du marché financier régional qui s'est animé grâce notamment aux émissions de titres publics, organisées dans plusieurs Etats de l'Union, avec le concours de la BCEAO.

16 mars 2004

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest a décidé de relever de 9,00% à 13,00%, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques du Bénin, à compter de la période de constitution commençant le 16 mars 2004. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA se sont fixés comme suit, pour compter du 16 mars 2004 :

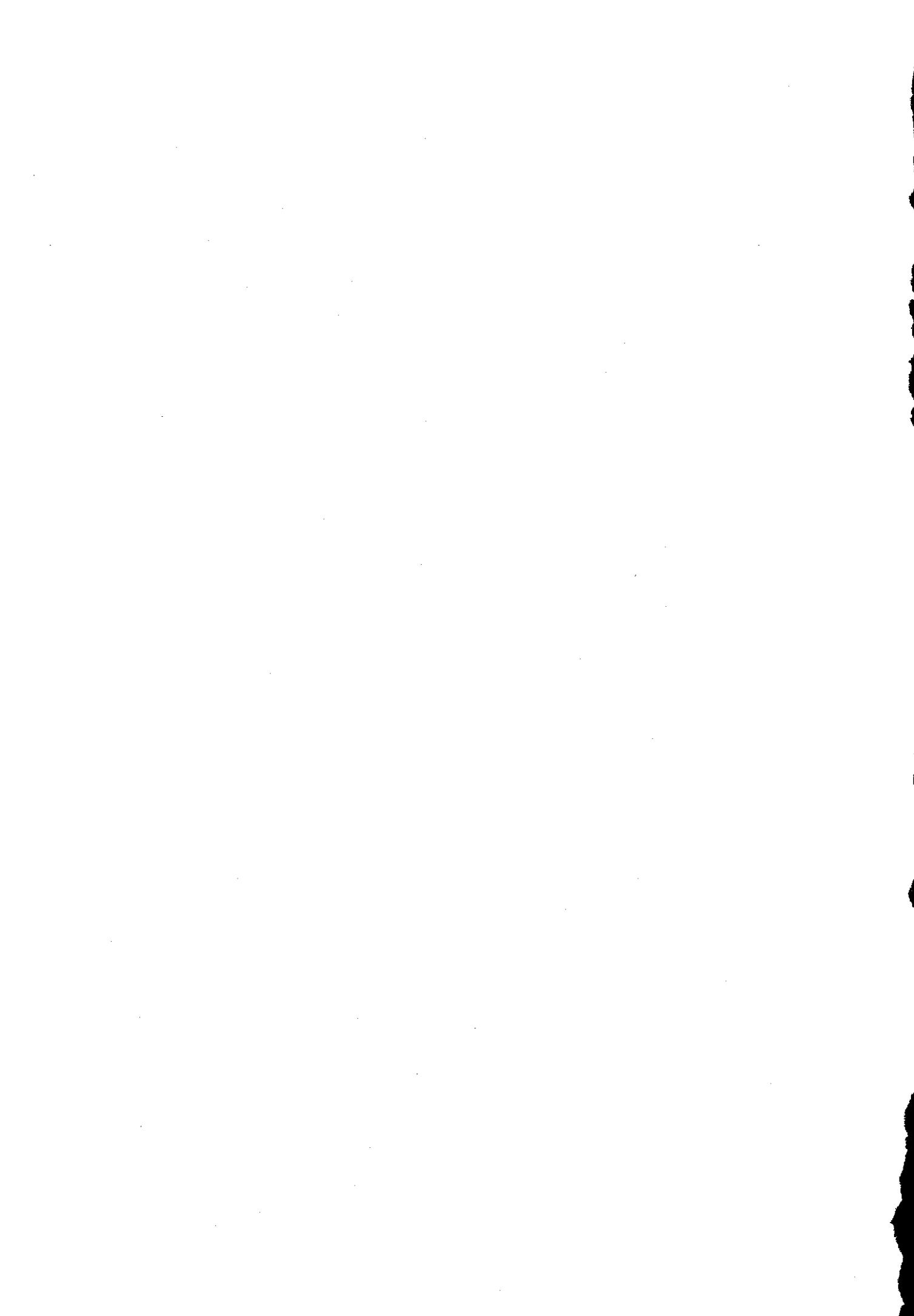
- Bénin	: 13,00%
- Burkina	: 3,00%
- Côte d'Ivoire	: 5,00%
- Guinée Bissau	: 3,00%
- Mali	: 9,00%
- Niger	: 5,00%
- Sénégal	: 9,00%
- Togo	: 3,00%

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,00% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

22 mars 2004

Au regard des évolutions favorables constatées au niveau de l'orientation de l'activité économique, de la maîtrise de l'inflation et de la consolidation des réserves de change, la Banque Centrale a décidé de poursuivre l'assouplissement de ses conditions monétaires, en réduisant ses taux directeurs de 50 points de base, à compter du lundi 22 mars 2004. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 5,00% à 4,50% et le taux de pension de 4,50% à 4,00%.

Cette nouvelle détente de la politique monétaire, après les baisses de 150 points de base des taux directeurs en 2003, a traduit la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier à soutenir la reprise économique constatée dans les Etats membres de l'Union, par un financement à un moindre coût. Elle visait également à encourager les initiatives d'investissements nécessaires à la consolidation de l'activité économique.



CHRONOLOGIE ECONOMIQUE ET POLITIQUE DES ETATS



CHRONOLOGIE ECONOMIQUE ET POLITIQUE DES ETATS DE L'UNION

1^{er} janvier - 28 février 2005

BENIN

4 - 8 janvier 2005 - Tenue d'un atelier de validation de la politique agricole commune de la CEDEAO.

5 janvier 2005 - Le Conseil des Ministres fixe à 200 FCFA le prix du kilogramme du coton-graine pour le premier choix et à 150 FCFA pour le deuxième choix.

5 - 7 janvier 2005 - Organisation d'un atelier de formation des acteurs de la société civile sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

7 janvier 2005 - Le Président Mathieu Kérékou prend part à Accra à la cérémonie d'investiture du Président John Agyekum Kufuor.

11 janvier 2005 - Décès du député El Hadj Abdel Aziz Sacca Kina.

12 janvier 2005 - Le Conseil des Ministres adopte un projet de décret portant émission d'un emprunt obligataire par la Caisse Autonome d'Amortissement.

13 janvier 2005 - Séance de travail du Président de la République avec les centrales syndicales en vue du dénouement de la crise dans l'enseignement.

15 - 29 janvier 2005 - Organisation à Cotonou de la 14^{ème} édition de la Coupe d'Afrique des Nations Juniors 2005.

16 - 17 janvier 2005 - Le Président iranien, Seyed Mohammad Khatami, effectue une visite de travail au Bénin.

19 janvier 2005 - Le Président Mathieu Kérékou participe à Accra à la 28^{ème} session ordinaire de la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO.

24 - 26 janvier 2005 - Organisation à Cotonou d'un séminaire national sur le processus d'intégration de l'UEMOA.

25 janvier 2005 - Séance de travail du Président Mathieu Kérékou avec les producteurs de coton.

25 - 26 janvier 2005 - Séjour au Bénin d'une délégation d'opérateurs économiques sud-africains.

30 - 31 janvier 2005 - Le Président Mathieu Kérékou prend part à Abuja à la 4^{ème} session ordinaire de la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine.

4 février 2005 - Tenue d'une séance de travail avec les partenaires au développement sur la crise dans la filière coton au Bénin.

- Le Président de la République rend publique la nouvelle composition de son équipe gouvernementale.

9 février 2005 - Le Président Mathieu Kérékou prend part à Niamey au sommet extraordinaire de la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur la situation politique du Togo.

11 février 2005 - La délégation de haut niveau des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO réitère son rejet total du coup de force intervenu au Togo.

- Tenue à Cotonou de la 6^{ème} session des consultations intergouvernementales bénino-américaines.

14 février 2005 - Signature entre le Bénin et le Fonds koweïtien d'un accord de prêt d'un montant de 5,709 milliards de FCFA destinés à la construction d'infrastructures dans le département du Mono.

17 - 24 février 2005 - Organisation à Cotonou de la 4^{ème} édition de la foire nationale agricole.

20 février 2005 - Lancement conjoint, à Sèmè-kraké par les Présidents Mathieu Kérékou et Olusegoun Obasanjo, du premier tour des journées nationales de vaccination synchronisées contre la poliomyélite.

24 février 2005 - Organisation de la revue à mi-parcours de la coopération Bénino-Union européenne.

24 - 25 février 2005 - Tenue à Cotonou d'un colloque international sur la confiance des échanges nord-sud, sud-sud : les enjeux de la qualité de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement en Afrique.

GOUVERNEMENT DU BENIN AU 05 FEVRIER 2005

Président de la République :	S.E. Mathieu Kérékou ;
Ministre d'Etat chargé du Plan, de la Prospective et du Développement :	Zul Kiff Salami ;
Ministre d'Etat, chargé de la Défense :	Pierre Osho ;
Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme :	Sossa Dorothé ;
Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation :	Général Seydou Mama Sika ;
Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine :	Rogatien Biaou ;
Ministre des Finances et de l'Economie :	Cosme Sehlin ;
Ministre chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur :	Valentin Aditi Houdé ;
Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche :	Fatiou Akplogan ;
Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi :	Massiatou Latoundji ;
Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique :	Kamarou Fassassi ;
Ministre des Travaux Publics et des Transports :	Mme Marie Jeanne Omichessan ;
Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme :	Jules Codjo Agossa ;
Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative :	Aboubacar Arouna ;
Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire :	Rafiatou Karimou ;
Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle :	Alain François Adihou ;
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique :	Kémoko Bagnan ;
Ministre de la Santé Publique :	Dr Dorothée Akoko Gazard ;
Ministre de la Protection Sociale et de la Solidarité :	Léa Houenkپe ;
Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme :	Antoine Dayori ;
Ministre de la Jeunesse, des Sports et Loisirs :	Jean Baptiste Edayé ;
Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles :	Frédéric Dohou.

BURKINA

10 - 11 janvier 2005 - Participation de Son Excellence Blaise Compaoré, Président du Faso, à Libreville au Gabon, au sommet du Conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine.

11 janvier 2005 - Signature à Ouagadougou de trois (03) Conventions de subvention d'un montant global de 8.214.368.861 FCFA et d'un protocole de gestion des appuis budgétaires entre d'une part, le Gouvernement burkinabè représenté par M. Jean Baptiste Compaoré Ministre des Finances et du Budget et, d'autre part,

- la délégation de l'Union Européenne représentée par le Chef de la délégation, Madame **Sari Suomalainen** pour un montant de 295 millions de FCFA, en appui à l'organisation en février 2005 de la 19^{ème} édition du Festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou (FESPACO) ;
- l'Ambassade résidente de France représentée par Son Excellence Francis **Blondet** pour un montant de 47.884.861 ;
- l'Agence Française de Développement (AFD) représentée par son Directeur M. Louis **Laot** pour un montant total de 7.871.000.000 de FCFA.
- Signature, par l'ensemble des partenaires techniques et financiers dont l'Union Européenne et la Banque Mondiale, du protocole de gestion des appuis budgétaires dénommé «Cadre Général d'Organisation des Appuis Budgétaires», en soutien à la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CGAB/CSLP).

17 - 19 janvier 2005 - Tenue à Ouagadougou d'un atelier régional à l'intention des experts nationaux des statistiques du commerce sur les différences relatives aux régimes douaniers et aux types de commerce dans les Etats de l'UEMOA sous l'égide de la Commission de l'UEMOA.

19 - 20 janvier 2005 - Participation de Son Excellence Blaise Compaoré, Président du Faso, au 28^{ème} Sommet de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) à Accra, au Ghana.

24 - 26 janvier 2005 - Atelier de lancement du Projet de Développement du Système Statistique National (PDSSN), sous la présidence de M. Seydou **Bouda**, Ministre de l'Economie et du Développement.

28 janvier 2005 - Audience de Son Excellence Blaise Compaoré, Président du Faso, accordée à une délégation de la Fondation Nature et Vie conduite par sa présidente Madame Kadiatou **Yonli**.

Audience de Son Excellence Paramanga Ernest **Yonli**, Premier Ministre, accordée à Madame Maureen **O'Neil**, Présidente du Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI).

30 - 31 janvier 2005 - Participation de Son Excellence Blaise Compaoré, Président du Faso, au 4^{ème} sommet ordinaire de l'Union Africaine à Abuja au Nigéria.

1^{er} février 2005 - Signature, à Bobo Dioulasso, de la convention de financement «SOFITEX 12» d'un montant global de 62 millions d'euros, soit 40.669.334.000 FCFA, destiné à l'achat du coton aux producteurs au titre de la campagne agricole 2005-2006, entre d'une part, la Société des Fibres et

Textiles (SOFITEX) représentée par son Directeur Général M. Célestin **Tiendrébéogo** et, d'autre part, le pool bancaire international conduit par Madame Anne **Laure** et composé de la Banque anglo-française HSBC-CCF, de SIFIDIA Investment Company LTD (affilié à la BNP Paribas), INGBHF Bank (Banque allemande), NATEXIS Banque Populaire (Banque française), la Société Générale de Banque et KBC Bank NV (Banque Belge).

3 - 5 février 2005 - Participation, à Dakar au Sénégal, de Son Excellence Blaise **Compaoré**, Président du Faso, au Forum international «Dakar agricole 2005».

7 février 2005 - Rencontre de six (06) centrales syndicales et de sept (07) syndicats autonomes avec Son Excellence Paramanga Ernest **Yonli** Premier Ministre, sur invitation de ce dernier et faisant suite à la grève du 4 février 2005 relative à la plate forme revendicative des syndicats.

7 - 8 février 2005 - Revue à mi-parcours du 9^{ème} Fonds Européen de Développement (FED), conjointement organisée à Ouagadougou par le Gouvernement burkinabè et l'Union Européenne.

8 février 2005 - Tenue à Ouagadougou du Conseil extraordinaire des Ministres des Etats membres fondateurs du Groupe des Ecoles Inter-Etats de l'Equipement Rural et de l'Ecole des Techniciens Supérieurs de l'Hydraulique et de l'Equipement Rural (EIER - ETSHER).

9 février 2005 - Participation, à Niamey au Niger, de Son Excellence Blaise **Compaoré**, Président du Faso, au Sommet extraordinaire de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur la situation politique au Togo.

11 - 12 février 2005 - Séjour à Ouagadougou d'une mission d'hommes d'affaires égyptiens, composée de représentants de groupes bancaires, d'industriels et de commerciaux en vue de créer des opportunités d'affaires.

15 février 2005 - Signature, à Rome en Italie, d'un prêt de 38 millions USD entre le Burkina représenté par son Ambassadeur résident Son Excellence Mamadou **Sissoko** et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) représenté par son Président M. Lennart **Bage**. Ce fonds est destiné au financement des milieux ruraux des Provinces du Bam, du Passoré, de Loroum, du Yatenga et du Zondoma.

21 - 23 février 2005 - Tenue à Ouagadougou de la Conférence régionale pour l'Assainissement en Afrique (AFRICASAN) qui a regroupé 28 pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

21 - 24 février 2005 - Visite d'amitié et de travail en Belgique de Son Excellence Blaise **Compaoré**, Président du Faso.

21 - 25 février 2005 - Organisation à Ouagadougou par la Commission de l'UEMOA d'un séminaire sur les «Interrelations entre les comptes macroéconomiques et la programmation financière».

25 février 2005 - Lancement des travaux de constructions de la Mine d'or de Taparco dans la province du Namentenga de la Société Mine d'Or de Taparco (SOMITA-SA), sous le patronage de Son Excellence Paramanga Ernest **Yonly** Premier Ministre.

28 février 2005 - Arrivée de Sa Majesté **Mohamed VI** Roi du Maroc pour une visite de 72 heures au Burkina Faso, dans le cadre du renforcement de la coopération bilatérale.

COTE D'IVOIRE

7 janvier 2005 - Une délégation ivoirienne se rend à Bamako afin de rétablir un pont entre les deux capitales, le Mali ayant préféré le port de Dakar depuis le déclenchement de la crise politico-militaire en septembre 2003 en Côte d'Ivoire. Au cours de cette entrevue, le Ministre des transports, présidant la délégation ivoirienne, a informé les opérateurs maliens qu'une commission avait été mise en place à Abidjan afin d'examiner la possibilité d'indemniser les opérateurs maliens victimes du conflit.

14 janvier 2005 - La Côte d'Ivoire se voit exclue par les Etats-Unis du dispositif de préférence commerciale, dénommée AGOA (African Growth and Opportunity Act), dans le cadre de la révision annuelle de celle-ci, marquant ainsi la désapprobation de l'administration américaine envers le régime ivoirien en place tout en souhaitant, par cette pression, le renforcement de la paix dans le pays et l'accélération des réformes indispensables à la tenue de l'élection présidentielle dans des conditions transparentes, pluralistes et pacifiées.

22 janvier 2005 - L'Opération des Nations-Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) autorise l'armée ivoirienne à réparer son aviation détruite par les militaires français de l'opération Licorne.

25 janvier 2005 - La tension reste palpable à Abidjan, précisément dans le quartier populaire d'Adjamé où miliciens du groupement patriotique pour la paix (GPP), et des commerçants se sont affrontés deux jours durant.

15 février 2005 - Des opérateurs économiques Tunisiens séjournant à Abidjan dans le cadre d'une prospection commerciale sont reçus par le chef de l'Etat.

16 février 2005 - L'Etat reprend les opérations d'aménagement de terrains pour compléter l'offre insuffisante du secteur privé, dans le cadre de la mission.

- Le Président de la Commission de l'UEMOA, M. Soumaila Cissé est reçu par le chef de l'Etat.

18 février 2005 - Tenue dans la ville de Dabou d'un atelier sur la transformation des matières premières, organisé à l'intention des élèves majors des directions régionales de l'Education nationale d'Abidjan, à l'initiative du groupe ESSOR, une organisation non gouvernementale apolitique.

20 février 2005 - Le bassin sédimentaire ivoirien renferme d'importants gisements inexploités a annoncé le Sous-Directeur du suivi et de l'évaluation économique à la direction des hydrocarbures, au ministère d'Etat, ministère des Mines et de l'Energie.

- La Coopérative agricole des lagunes de Côte d'Ivoire (COPAL CI) a tenu sa première assemblée générale ordinaire au cours de laquelle elle annonce la production de plus de 7000 tonnes de café et de cacao au cours de la campagne 2003/2004 et la réalisation d'un bénéfice de 98 millions de FCFA.

21 février 2005 - Au port d'Abidjan un million de tonnes de marchandises seraient perdues du fait de l'impact qu'a eu la crise politique sur l'activité économique nationale et par conséquent sur les activités portuaires ; ce qui entraînerait un risque-pays engendrant un surcoût et un danger si la crise perdurait.

- Le Chef de l'Etat procède à la réouverture de l'institut de Cardiologie au CHU de Treichville à Abidjan, et ce, grâce au soutien émanant de la coopération de l'Espagne avec la Côte d'Ivoire.

- Le Chef de l'Etat promet un soutien financier aux étudiants déplacés de l'Université de Bouaké à Abidjan afin de leurs permettre de surmonter les difficultés qu'ils rencontrent dans la capitale.

- Les deux leaders de l'édition en Côte d'Ivoire que sont le Centre d'édition et de diffusion africaine (CEDA) et les Nouvelles éditions ivoiriennes (NEI) décident de fusionner pour juguler la précarité du marché exacerbée par une crise qui perdure.

22 février 2005 - Dans le domaine de la Micro-finance, une caisse d'épargne populaire est ouverte à Bouaké.

23 février 2005 - Le Chef de l'Etat préside la remise du prix ivoirien de la qualité dont l'apport n'est pas négligeable dans la recherche de la compétitivité de l'économie nationale.

25 février 2005 - Les deux années de crise ont rendu précaire le système sanitaire en zones assiégées avec 50% des formations sanitaires qui demeurent fermées, déclare un médecin du centre hospitalier universitaire de Bouaké.

- Le Président Laurent Gbagbo s'engage à donner un nouveau souffle à l'Enseignement supérieur en annonçant la reconstruction de l'Université de Bouaké sur un nouveau site.

27 février 2005 - Lancement des activités de la Maison de la presse d'Abidjan par l'installation de son conseil de gestion, où les journalistes sont invités à oeuvrer à la réconciliation du pays.

MALI

3 janvier 2005 - Une rencontre nationale sur la problématique de la mobilisation du crédit agricole et de l'approvisionnement des producteurs en intrants et équipements agricoles.

- Tenue à Ségou au Centre d'Etudes de Recherche et de Formation en Industrie Textile (CERFITEX).

4 janvier 2005 - Le Ministre de la Promotion des Investissements et des Petites et Moyennes Entreprises a signé, avec la société Triones Nusa Asia CO Ltd, un protocole d'accord pour la création d'une banque, dont la mission principale sera de répondre aux préoccupations des Maliens de l'Extérieur et de promouvoir les investissements au Mali. La future banque qui aura un capital d'environ 5 milliards de FCFA, devrait intervenir essentiellement dans le transport aérien, l'agriculture et l'agro-alimentaire.

6 janvier 2005 - La Compagnie Malienne de Développement des Textiles (CMDT) et le pool bancaire mixte ont procédé à la signature de la convention de financement de la campagne de commercialisation du coton au titre de 2004/2005, portant sur 580.000 tonnes. Ce consortium, composé de banques locales, régionales et de banques internationales a ainsi mis à la disposition de la CMDT 148 milliards de FCFA, dont 130 milliards destinés à l'achat de coton graine aux producteurs, aux dépenses d'égrenage, d'évacuation et de commercialisation du coton et le reste, soit 18 milliards, servirait à l'achat des intrants agricoles et des produits phytosanitaires.

10 janvier 2005 - Le Président de la République, Son Excellence Amadou Toumani Touré, a pris part à Libreville au Gabon, à la 23^{ème} réunion du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine qui avait à son ordre du jour, l'examen des situations en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo et au Darfour (Soudan).

14 janvier 2005 - Une rencontre regroupant le Bénin, le Burkina Faso, le Tchad, le Sénégal, le Mali et une délégation américaine, a été organisée à Bamako sur le coton africain. Cette réunion avait pour objectif de trouver, avec l'appui des Etats-Unis, des solutions pour sortir les filières cotonnières africaines de la crise qu'elles connaissent présentement.

17 janvier 2005 - Son Excellence Amadou Toumani Touré a accueilli le Président de la République Iranienne, Son Excellence Mohammed Khatami, en visite officielle de 48 heures au Mali. Au cours de cette visite, plusieurs accords ont été conclus entre les deux pays. Ces accords ont trait notamment à la création d'un comité mixte de coopération entre l'Iran et le Mali, dont la prochaine session se tiendra au cours du second semestre 2005 à Téhéran, ainsi qu'à l'adoption d'un mémorandum d'entente entre la Banque de promotion des exportations de la République Islamique d'Iran et le Ministère de l'Economie et des Finances du Mali.

24 janvier 2005 - Le Président de la République Islamique de Mauritanie, Son Excellence Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya a été reçu par Son Excellence Amadou Toumani Touré, pour une visite d'Etat de 72 heures au Mali. Au cours de son séjour, le Président mauritanien s'est rendu dans la région de Ségou pour une visite des périmètres irrigués de l'office du Niger.

1^{er} février 2005 - Son Excellence Amadou Toumani Touré, a participé au cours des journées du 30 et 31 janvier 2005 au quatrième sommet ordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union

Africaine. Cette rencontre, organisée à Abuja, au Nigeria, avait pour objectif de débattre des conflits qui sévissent sur notre continent, notamment en République Démocratique du Congo, en Côte d'Ivoire et au Darfour où persiste une crise humanitaire. Les différents Chefs d'Etat ont également examiné les dossiers sur la représentativité du continent africain au Conseil de Sécurité des Nations-Unies dans la perspective de la réforme de cette institution et sur le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

7 février 2005 - Son Excellence Amadou Toumani Touré a participé au forum international sur la fracture agricole mondiale, tenu à Dakar au Sénégal. Ce forum qui a enregistré la participation de plusieurs autres Chefs d'Etat, a donné l'occasion à des scientifiques, hommes politiques, universitaires, représentants de la société civile d'échanger sur des modèles de développement agricole, prenant en compte les atouts et les contraintes des pays du sud.

8 février 2005 - Son Excellence Amadou Toumani Touré, a procédé au lancement de la loi d'orientation agricole, en présence des membres du Gouvernement.

10 février 2005 - Son Excellence Amadou Toumani Touré a procédé à l'ouverture du premier forum d'investissement et de coopération économique renforcée entre le Mali et le Sénégal. Ce forum a pour objectif de donner aux acteurs économiques des deux pays l'opportunité d'établir une solidarité entre eux afin d'identifier les domaines de collaboration et de réaliser ensemble des investissements.

11 février 2005 - Une rencontre nationale sur la problématique du financement de l'activité économique a regroupé à Bamako sous la présidence du Premier Ministre, plusieurs membres du Gouvernement, les banques et de nombreux opérateurs économiques.

15 février 2005 - Son Excellence Amadou Toumani Touré a donné le coup d'envoi des travaux de construction du seuil de Talo dans la 4^{ème} région du Mali, qui constitue le démarrage des travaux d'aménagement du Moyen Bani.

- Prévu en deux phases sur une période de dix ans, le Programme du Moyen Bani (PMB) permettra l'aménagement et la mise en culture irriguée de 20.320 hectares. Cette première phase, d'un coût total de 22,2 milliards de FCFA financé majoritairement par le FAD à hauteur de (73,5%), comporte la construction du seuil de Talo qui permettra l'irrigation de 7.850 hectares à affecter à 1600 exploitants. Il est également prévu dans cette première phase, d'effectuer des aménagements hydro-agricoles, de construire des pistes et de mettre en oeuvre des actions spécifiques en faveur des femmes comme le maraîchage, le développement du micro-crédit, la formation, etc.

22 février 2005 - Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale et la Princesse Mathilde de Belgique, en visite au Mali, ont procédé à la signature de deux conventions portant respectivement sur 4,6 milliards de FCFA et 0,7 milliard de FCFA.

La première convention est destinée à appuyer la décentralisation dans la 2^{ème} région du pays (Koulikoro), en aidant notamment au renforcement des capacités et à la mise en oeuvre des activités de développement.

S'agissant du deuxième accord, il servirait à l'assainissement de la ville de Sikasso à travers la mise en place d'une stratégie de gestion de déchets solides et liquides.

NIGER

5 janvier 2005 - Création par l'Union des Syndicats des Travailleurs du Niger (USTN), la Confédération Nigérienne du Travail (CNT) et l'Union Générale des Travailleurs du Niger (UGTN) de l'Intersyndicale dénommée Entente Nigérienne des Travailleurs (ETN).

6 janvier 2005 - Point de presse du Directeur National de la BCEAO par rapport à la fin de l'opération retrait des billets de banque dont le bilan provisoire est satisfaisant.

- Aide symbolique de 250 000 dollars US du Gouvernement qui s'est associé à l'effort de la communauté internationale en faveur des populations sinistrées d'Asie du Sud-Est victimes du tsunami.

- Une communication relative aux sinistres intervenus en Asie du Sud-Est.

- Cérémonie de lancement par l'UNICEF du rapport 2005 sur la situation des enfants dans le monde.

11 janvier 2005 - Atelier national de validation des référentiels d'Inventaire des Ressources Hydrauliques (IRH) au Niger.

14 janvier 2005 - Tenue de la réunion du Conseil Supérieur de la Défense Nationale, sous la présidence du Président de la République, Chef Suprême des Armées.

18 janvier 2005 - Participation du Président de la République à Accra (Ghana) au 28^{ème} sommet ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

19 janvier 2005 - Fin du 28^{ème} sommet de la CEDEAO à Accra (Ghana) où le Président Son Excellence Mamadou Tandja a été élu nouveau président en exercice.

24 janvier 2005 - Visite du Représentant de l'UNICEF au Niger au Centre de Récupération Nutritionnelle de Maradi dans le cadre de la lutte contre la malnutrition.

27 janvier 2005 - Participation du Président de la République à Abuja, à la 4^{ème} session ordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine.

28 janvier 2005 - Point de presse du Directeur Régional du groupe PROGOSA, basé à Lomé sur l'implantation de deux ports secs au Niger.

- Cérémonie d'ouverture de la réunion du Consensus national sur la révision de la politique de traitement et de prévention du paludisme au Niger sous l'égide de la Première Dame Hadjia Fati Tandja.

31 janvier 2005 - Signature entre la Belgique et le Niger d'une convention portant sur la somme de 3 688 199 098 FCFA pour soutenir les entités décentralisées de la région de Dosso.

- Annulation par les Etats-Unis d'une dette de 10 millions de dollars US, soit 5,5 milliards de FCFA au Niger.

- Messages de félicitations de plusieurs Chefs d'Etat et personnalités étrangères au Président de la République à l'occasion de l'Aid El Kébir et de son élection à la magistrature suprême et à la tête de la CEDEAO.

2 février 2005 - Le Docteur Bernard **kouchner**, ancien Ministre français de la Santé et fondateur de Médecins Sans Frontières (MSF) et Médecins du Monde est reçu par le Président de la République, Son Excellence Mamadou **Tandja**.

3 février 2005 - Cérémonie d'inauguration officielle, par le Président de la République, de la route Niamey -Torodi - Frontière Burkina Faso financée par l'Union Européenne.

- Déclaration par la Cour Constitutionnelle des biens du Président de la République, du Premier Ministre et des membres du Gouvernement.

- Ouverture des travaux du Comité paritaire SNEN/Gouvernement pour un dénouement de la crise scolaire.

- Participation du Président de la République à Dakar au Sénégal au Forum international sur la fracture agricole.

7 février 2005 - Signature d'un accord de 22 millions d'Euro, soit 14,5 milliards de FCFA au profit du secteur de l'Education résultant de la visite conjointe au Niger, des Ministres français et Britannique chargés du développement, dont 6,56 milliards du Royaume Uni.

- Cérémonie d'inauguration, d'un nouvel abattoir à Baleyara d'un coût de 2.500.000 FCFA financé par la coopération américaine.

- Le Président de la République, Son Excellence Mamadou **Tandja** reçoit MM. Xavier **Darcos** et Hilary **Benn**, respectivement Ministre français Délégué à la Coopération au Développement et à la Francophonie et Ministre britannique au Développement International.

8 février 2005 - Signature de deux conventions de financement entre le Niger et l'Union Européenne qui octroie à 227 milliards de FCFA au profit de secteurs prioritaires de notre pays.

9 février 2005 - Tenue à Niamey du Sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en vue d'une concertation autour de la situation au Togo suite à la disparition de Son Excellence Eyadéma **Gnassingbé** et son remplacement par son fils Faure **Gnassingbé** par les Forces Armées Togolaises.

11 février 2005 - Conférence de presse du Directeur National de la BCEAO, sur la nouvelle opération de retrait de circulation des anciens billets de la gamme 1992, qui lance un appel aux éventuels détenteurs des anciens billets de les échanger rapidement au cours des 6 jours qui restent avant la clôture cette fois définitive de l'opération.

- Visite de travail du Président de la République, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO à Lomé au Togo.

14 février 2005 - Inauguration par le Premier Ministre de l'usine «Wazir Peintures».

15 février 2005 - Tenue de la première réunion du Comité Régional de Pilotage du Programme de Lutte Contre l'Ensablement dans le Bassin du Niger (PLCE/BN).

- Réception officielle d'un don de 1002 tonnes d'engrais d'une valeur de 500 000 euros offert par l'Italie.

23 février 2005 - Signature d'un protocole d'accord de don entre le Ministère de la Fonction Publique et du Travail et la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF).

25 février 2005 - Echange de notes concernant les projets «Aide alimentaire KR 2004» et «Aide pour l'augmentation de la production agricole KR 2004» entre les gouvernements nigérien et japonais, à travers leurs Ambassades respectives à Abidjan d'un montant de plus de 3 milliards de FCFA ; le premier accord concerne un don d'un montant de 350 millions de Yen et le second accord concerne un don d'un montant de 300 millions de Yen.

28 février 2005 - Visite de travail du Président de la République, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO à Lomé au Togo.

- Visite au Niger du nouveau Directeur Régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre Dr Ezio Gianni Murzi.

- Cérémonie de signature de l'accord-cadre entre l'Etat du Niger et les donateurs, relatif au renforcement du dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires.

SENEGAL

3 janvier 2005 - Signature par le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, M. Cheikh Tidiane Gadio d'un accord de siège entre le Gouvernement du Sénégal et le Réseau Semencier Africain (RSA), organisme de coopération technique à but non lucratif qui a pour mandat de coordonner les politiques et programmes initiés dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

3 - 5 janvier 2005 - Séjour à Dakar du Directeur Général de la Banque Mondiale et Vice-Président exécutif de la Société Financière Internationale (SFI), M. Peter Woicke dans le cadre du renforcement de la coopération entre le Sénégal et son institution.

7 janvier 2005 - Adoption par l'Assemblée Nationale, de la proposition de loi du Député Isidore Ezan visant à amnistier tous les faits se rapportant aux élections locales, régionales et nationales y compris l'assassinat en 1993 de Me Sèye, ancien Vice-Président du Conseil Constitutionnel.

- Ouverture à Dakar sous l'égide du Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique, d'un atelier de validation du «Programme national d'eau potable et d'assainissement du Millénaire», soutenu par la communauté des bailleurs de fonds, en particulier par la Banque Mondiale d'un coût global de 450 milliards de FCFA dont 155 milliards de FCFA destinés à l'hydraulique rurale.

10 janvier 2005 - Entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation qui interdit désormais la vente du pain dans les boutiques et autres étals non dédiés. Cette décision vise essentiellement à rationaliser le circuit de la distribution du pain dans le secteur de la boulangerie par la suppression de nombreux intermédiaires qui influaient négativement sur la qualité et le prix de cette denrée. Il convient de préciser que près de 3.000 kiosques à pain seront installés à travers la ville de Dakar et sa banlieue dans le cadre de cette opération.

- Participation à Libreville du Chef de l'Etat, Son Excellence Me Abdoulaye Wade à la réunion du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine.

12 janvier 2005 - Nomination de M. Youssouf Mahamat au poste de Directeur Général de l'Agence pour la Sécurité de la Navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA).

- Tenue à Dakar d'une conférence de presse animée par le Gouverneur de la BCEAO, M. Charles Konan Banny sur le bilan de l'opération de retrait de circulation des billets FCFA de la gamme 1992. A cette occasion, le Gouverneur de la BCEAO a annoncé l'organisation du 17 janvier au 18 février 2005 par l'Institut d'Emission d'une seconde opération de retrait à caractère exceptionnel et social, destinée notamment aux populations des zones rurales.

12 - 14 janvier 2005 - Visite de travail en Guinée-Bissau du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie maritime, M. Djibo Leyti Kâ dans le cadre de la renégociation du protocole d'application de la Convention signée en 1978 entre le Sénégal et la Guinée-Bissau.

- Arrivée à Dakar pour une visite officielle de trois jours, du Président de la République Islamique d'Iran, Son Excellence Mohammad Khatami qui a été sanctionnée par la signature de divers accords de coopération bilatérale. En marge de cette visite, le Président iranien a été élevé au grade de docteur honoris causa de l'Université Cheikh Anta Diop.

- Signature par Son Excellence Amadou **Bocoum**, Ambassadeur du Sénégal en Inde, et le Directeur Général de la Banque import-export en Inde, M. **Raman** d'un accord de crédit d'un montant de 17,87 millions de dollars, soit environ 9 milliards de FCFA destiné à l'acquisition de 350 bus pour le transport urbain et inter-urbain dans la région de Dakar.

15 janvier 2005 - Signature par le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères, M. Cheikh Tidiane **Gadio** de 5 accords de coopération entre le Sénégal et l'Iran dans les domaines notamment de l'énergie, des mines et de l'industrie.

- Signature par le Directeur Général de la SENELEC, M. Samuel **Sarr** et le représentant de la société Wartsila France, M. Alain **Pilot** (Maître d'ouvrage des travaux), d'un protocole d'accord relatif à l'extension de la capacité de production de la centrale électrique de Boutoute, d'un coût global de 4,5 milliards de FCFA financé avec l'appui de la BOAD.

19 janvier 2005 - Participation à Accra du Chef de l'Etat, Son Excellence Me Abdoulaye **Wade** au sommet des Chefs d'Etat de la CEDEAO.

- Signature par le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie maritime, M. Djibo Leyti **Kâ** et son homologue gambien, M. Baï Mass **Tall** d'un nouveau protocole d'application de la convention sénégalo-gambienne dans le domaine de la pêche maritime qui élargit la coopération entre les deux pays à la surveillance des pêches, la sécurité en mer, la recherche halieutique, l'aquaculture et le partenariat entre les opérateurs économiques.

24 janvier 2005 - Audience accordée par le Chef de l'Etat, Son Excellence Me Abdoulaye **Wade** à M. Soumaïla **Cissé**, Président de la Commission de l'UEMOA.

25 janvier 2005 - Audience accordée par le Chef de l'Etat, Son Excellence Abdoulaye **Wade** à M. Gobin **Nankani**, Vice-Président pour l'Afrique de la Banque Mondiale accompagné de M. Madani **Tall** Directeur des Opérations de la Banque Mondiale pour le Sénégal.

- Annonce par le Fonds Saoudien de Développement de l'octroi au Sénégal d'un concours financier d'un montant de 33.750.000 riyals saoudiens, soit environ 8,3 milliards de FCFA dans le cadre de la promotion de l'hydraulique rurale.

26 janvier 2005 - Signature entre le Gouvernement du Sénégal et la société malaisienne «Metro Ikram» d'une convention de construction de 70.000 logements à l'échelle nationale, avec comme zone prioritaire la région naturelle de Casamance. Cette signature entre dans le cadre de la création de la société de jointventure «La Pierre SA».

27 janvier 2005 - Tenue à Dakar, sous la présidence de Son Excellence Me Abdoulaye **Wade**, d'une conférence organisée par la Banque Mondiale sur l'économie du développement autour du thème : «Croissance et intégration» .

29 janvier 2005 - Participation à Abuja du Chef de l'Etat, Son Excellence Me Abdoulaye **Wade** au sommet de l'Union Africaine.

1^{er} février 2005 - Ouverture à Foundiougne (Région de Fatick) des négociations pour la paix en Casamance entre le Gouvernement du Sénégal et le Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (M.F.D.C.).

2 février 2005 - Arrivée à Dakar du Président de la République française, Son Excellence Jacques Chirac pour une visite officielle de trois (03) jours qui a été sanctionnée par la signature de divers accords de coopération pour un montant global de 14,4 milliards de FCFA (21,95 millions d'euros).

2 - 3 février 2005 - Tenue à Dakar, sous l'égide du Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat, des journées nationales de la Qualité sur le thème : «la qualité, clé de la compétitivité et de la satisfaction des clients». Ce projet soutenu financièrement par l'Union Européenne a pour objectif d'augmenter la part des échanges des pays de l'UEMOA dans le commerce mondial.

4 - 5 février 2005 - Tenue à Dakar, sous la présidence du Chef de l'Etat, Son Excellence Me Abdoulaye Wade, du Forum «Dakar Agricole» qui a enregistré la participation Son Excellence Jacques Chirac, Président de la République de France en visite au Sénégal, leurs Excellences Luis Inacio De Silva, Président de la République du Brésil, et Abdel Aziz Bouteflika, Président de la République d'Algérie. Cette rencontre a été l'occasion de mettre l'accent sur les principaux défis de l'agriculture dans les pays du Tiers-monde.

5 février 2005 - Signature d'un contrat d'achat d'énergie électrique entre le Directeur Général de la SENELEC, M. Samuel Sarr et l'Administrateur du groupe KOUNOUNE POWER, M. Saer Nasr. Ce contrat indique en substance que le groupe KOUNOUNE POWER construira sur le site de Kounoune (Rufisque) une centrale électrique d'une capacité de 67,5 Mwh qui alimentera la SENELEC en énergie électrique pour une durée de 15 ans. Son coût, évalué à 36 milliards de FCFA sera financé par la Banque Mondiale.

8 février 2005 - Remise au Président Son Excellence Me Abdoulaye Wade du rapport de la commission cellulaire sur la CENA (Commission Electorale Nationale Autonome).

14 février 2005 - Arrivée à Dakar du Président de la République Islamique de Mauritanie, M. Sidi Ahmed Ould Taya dans le cadre du renforcement de la coopération entre le Sénégal et la Mauritanie.

- Rejet par le Conseil Constitutionnel de l'article 2 de la loi d'amnistie dite «loi EZZAN», relative aux crimes et délits en matière électorale.

- Arrivée à Dakar du Président du Conseil Economique et Social du Bénin, M. Raphiou Toukourou.

17 février 2005 - Promulgation par Son Excellence Me Abdoulaye Wade, de la loi Ezzan qui vise à amnistier tous les faits se rapportant aux élections locales, régionales et nationales y compris l'assassinat en 1993 de Me Babacar Sèye, ancien Vice-Président du Conseil Constitutionnel.

- Participation à Banjul du Chef de l'Etat aux festivités marquant le 40^{ème} anniversaire de l'indépendance de la Gambie.

- Ouverture à Dakar des concertations nationales sur l'introduction d'un système d'assurance en faveur du secteur de la pêche artisanale.

- Signature d'une convention d'exploitation des gisements d'or de Sabadola entre le Ministre de l'Energie, des Mines et la Société canadienne OROMIN. Cette convention prévoit la mise en valeur d'un périmètre de 230 Km².

19 - 22 février 2005 - Participation à Jeddah de Son Excellence Me Abdoualye Wade au Forum économique au cours duquel il a présenté une communication sur : «la perspective africaine dans la construction sociale».

21 février 2005 - Tenue à Dakar de la réunion annuelle des représentants résidents du PNUD de l'Afrique de l'Ouest et du Centre sur le thème «Défis et Opportunités pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement» (OMD).

23 février 2005 - Visite officielle de 24 heures de Son Excellence Me Abdoualye Wade à Sanaa (République du Yémen).

- Tenue à Dakar, sous la présidence du Ministre du Commerce, de la réunion du Comité National des Négociations Commerciales Internationales (CNNCI), en vue de faire le point sur l'évolution des dossiers relatifs aux prochaines négociations de l'OMC prévues du 13 au 18 décembre 2005 à Hong-Kong (Chine).

- Signature par le Ministre de l'Economie et des Finances, M. Abdoulaye Diop et le Chef de la Commission Européenne, M. Manuel Lopez Blanco, d'une convention de financement du Projet d'Appui au Programme National de Bonne Gouvernance (PAPNBG), d'un coût global de 33,5 millions d'euros, soit 23 milliards de FCFA.

TOGO

6 janvier 2005 - M. Mohamed Almadani **Alazhari**, Secrétaire général de la Communauté Economique des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD) est reçu par le chef de l'état afin de transmettre le message du Guide de la Révolution Libyenne, le Colonel Muammar **Kadhafi** et de lui rendre compte des activités de la CEN-SAD.

7 janvier 2005 - Le Chef de l'Etat Son Excellence **Eyadéma Gnassingbé** se rend à l'investiture de Son Excellence John Agyekum **Kufuor** à Accra au Ghana.

12 janvier 2005 - M. Julien **Lauprêtre**, Président de l'Association Secours Populaire Français vient rendre compte au Chef de l'Etat de la crise ivoirienne après la réunion de Libreville au Gabon et des activités de l'ONG à travers le monde, en sollicitant un partenariat entre les enfants français et ceux du Togo.

14 janvier 2005 - M. Guillaume **Soro**, Secrétaire général des Forces Nouvelles de Côte d'Ivoire rencontre le Président de la République pour l'informer de l'évolution de la crise ivoirienne.

19 janvier 2005 - Le Chef du Gouvernement Son Excellence Koffi **Sama** se rend au 28^{ème} sommet de la CEDEAO à Accra au Ghana.

28 janvier 2005 - Ouverture à Lomé, d'un séminaire d'information, de sensibilisation et de formation des leaders opinions du Togo. Organisé par le Ministère de l'Economie des Finances et des Privatisations en collaboration avec la Commission de l'UEMOA en vue de vulgariser et de sensibiliser des idéaux de l'UEMOA sur le processus d'intégration harmonieuse de la sous-région au sien.

- Rencontre entre une délégation d'hommes d'affaires français conduite par M. Jean-François **Hénin**, Président de la société Maurel et Porm et le chef de l'état en vue d'investir au Togo dans le domaine de l'hydrocarbure et du phosphate.

- Une délégation de la Commission de l'UEMOA, conduite par M. Frédéric Assomption **Korsaga**, rend compte des résultats des travaux du séminaire de sensibilisation des leaders d'opinion sur les actions de l'Union au chef de l'état.

29 janvier 2005 - Son Excellence **Eyadéma Gnassingbé** participe à la 4^{ème} conférence du sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine à Abuja, au Nigéria.

1^{er} février 2005 - M. Alain **Holleville**, Ambassadeur de France au Togo rencontre le Chef de l'Etat et discute sur les relations entre le Togo et l'Union européenne.

- M. Gilles **Desquelle**s, chargé d'affaires par intérim de la délégation de la Commission Européenne est reçu par le Premier Ministre ; l'objet de leur discussion a porté sur les relations entre l'Union Européenne et les prochaines élections.

2 février 2005 - Le Président de la BOAD, **Yayi Boni** rencontre le Président de la République et lui fait le point de la coopération de la BOAD avec le Togo.

- La France offre au Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire des moyens logistiques d'une valeur de 16 millions de FCFA.

5 février 2005 - Son Excellence Eyadéma **Gnassingbé** est décédé, à ce titre, un deuil national de deux mois est décrété.

- Suite à l'annonce du décès du Président de la République, les Forces Armées togolaises ont décidé de confier le pouvoir à M. Faure **Gnassingbé**.

6 février 2005 - Tenue de la session extraordinaire au siège de l'Assemblée nationale, au cours de laquelle elle a élu à l'unanimité des députés présents, M. Faure **Gnassingbé**, comme Président de l'Assemblée Nationale en remplacement de M. Fambaré Ouattara **Natchaba**.

7 février 2005 - M. Faure **Gnassingbé** a prêté serment au Palais de la Présidence devant la Cour constitutionnelle.

15 février 2005 - Une délégation de la CEDEAO, conduite par la Ministre Nigérienne des Affaires Etrangères, Madame Aïchatou **Mindaoudou** s'est entretenue avec M. Faure **Gnassingbé** sur la situation politique actuelle que traverse le Togo.

16 février 2005 - Tenue à Lomé, de la conférence annuelle des directeurs financiers et contrôleurs de gestion. Organisée par le cabinet Afrique Consulting Group (ACG), elle vise à adopter une charte de la bonne gouvernance des entreprises au sein de l'espace UEMOA.

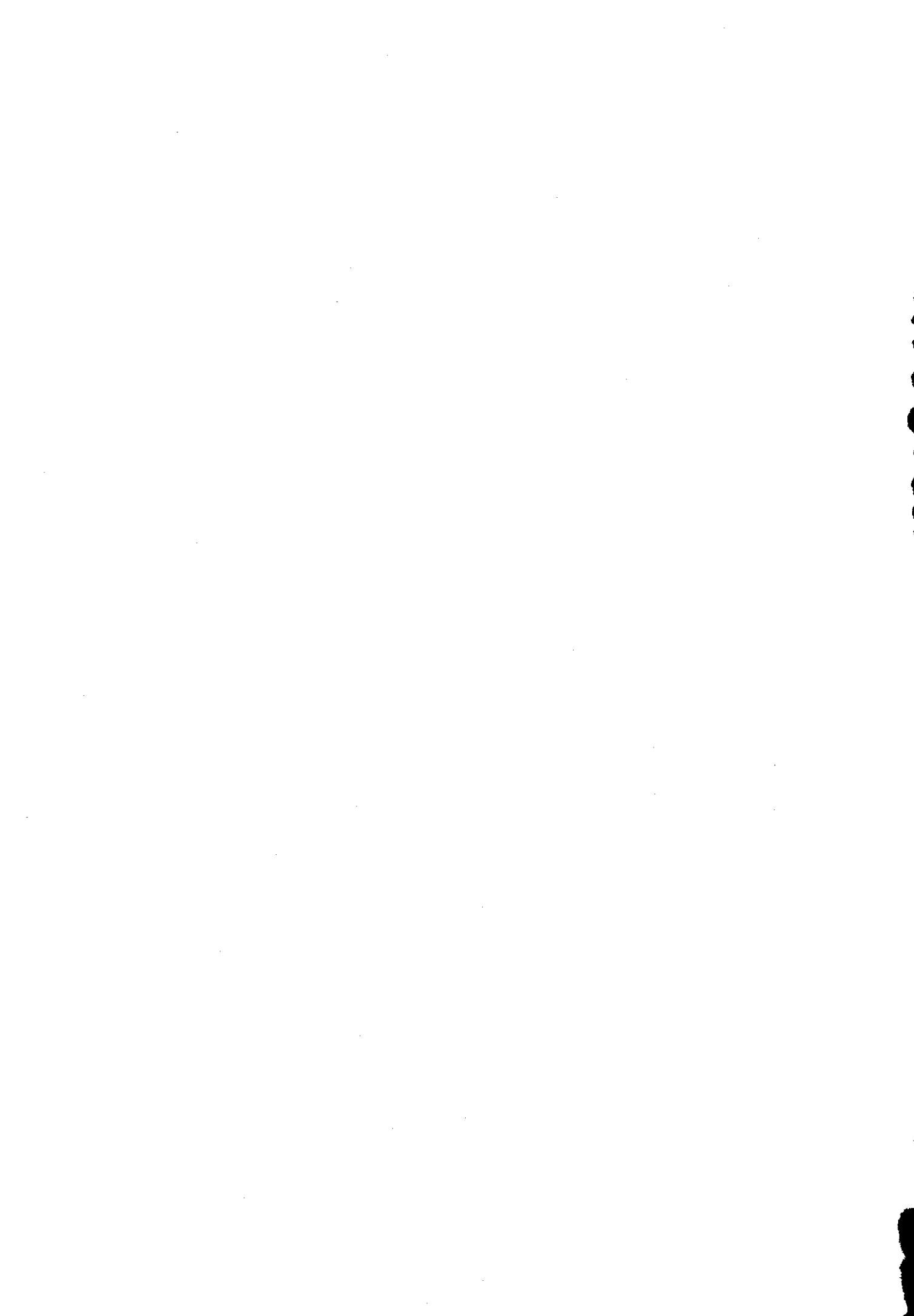
17 février 2005 - M. Faure **Gnassingbé** se rend à Abuja pour discuter de la situation politique du Togo.

23 février 2005 - L'Assemblée Nationale autorise la ratification de la convention sur la sécurité du personnel de l'ONU et du personnel associé.

27 février 2005 - M. Faure **Gnassingbé** renonce au poste de Président de l'Assemblée Nationale assurant provisoirement les fonctions de Président de la République.

28 février 2005 - Une délégation de haut niveau de la CEDEAO, conduite par le Président en exercice Son excellence Mamadou **Tandja** du Niger, et du Président de la République du Mali, Son excellence Amadou Toumani **Touré** effectue une visite de travail au Togo en vue du respect de la légalité constitutionnelle et de la préparation à l'organisation des élections présidentielles dans 60 jours.

REPERTOIRE LEGISLATIF



REPERTOIRE LEGISLATIF

01 - COOPERATION INTERNATIONALE, RELATIONS INTERNATIONALES

MALI

Décret n° 04-443/P-RM du 04 octobre 2004 portant ratification de l'accord de prêt, signé à Djeddah le 9 janvier 2004 entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque Islamique de Développement (BID), pour le financement du projet de développement de l'agriculture dans le cercle de Kangaba au Mali.

Journal officiel de la République du Mali, 31/01/2005, n° 3 - p. 84.

MALI

Décret n° 04-485/P-RM du 26 octobre 2004 portant ratification de l'accord de prêt, signé à Tunis le 22 avril 2004 entre d'une part, le Burkina Faso, la République du Mali, la République du Niger et d'autre part, le Fonds Africain de Développement (FAD) pour le financement du programme de lutte contre l'ensablement dans le bassin du fleuve Niger.

Journal officiel de la République du Mali, 20/02/2005, n° 5 - p. 181.

MALI

Décret n° 04-478/P-RM du 26 octobre 2004 portant ratification de l'accord général de coopération entre le gouvernement de la République du Mali et le gouvernement de la République de Madagascar, signé à Bamako le 31 juillet 2003.

Journal officiel de la République du Mali, 20/02/2005, n° 5 - p. 178.

MALI

Décret n° 04-554/P-RM du 1^{er} décembre 2004 portant ratification de l'accord de prêt, signé à Bamako le 21 novembre 2003 entre la République du Mali et le Fonds Africain de Développement (FAD) pour le financement du Projet d'appui au programme décennal de développement de l'éducation (EDUCATION IV).

Journal officiel de la République du Mali, 20/03/2005, n° - p. 298.

MALI

Décret n° 04-480/P-RM du 26 octobre 2004 portant ratification de l'accord de prêt, signé à Tunis le 26 août 2004 entre la République du Mali et le Fonds Africain de Développement (FAD) relatif au Programme Complémentaire au troisième Programme d'Ajustement Structurel (PC/PASIII).

Journal officiel de la République du Mali, 20/02/2005, n° 5 - p. 178.

02 - POLITIQUE ECONOMIQUE, POLITIQUE SOCIALE, PLANIFICATION

MALI

Décret n° 04-477/P-RM du 26 octobre 2004 portant ratification de la convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, adoptée par la 2^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union, à Maputo (Mozambique) le 11 juillet 2003.

Journal officiel de la République du Mali, 20/02/2005, n° 5 - p. 177.

04 - CADRE INSTITUTIONNEL

MALI

Décret n° 04-444/P-RM du 4 octobre 2004 déterminant le cadre organique de la Direction administrative et financière du Ministère de la Promotion des Investissements et des Petites et Moyennes Entreprises.

Journal officiel de la République du Mali, 31/01/2005, n° 3 - p. 85.

MALI

Décret n° 04-482/P-RM du 26 octobre 2004 autorisant la ratification de l'accord sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements entre la République du Mali et le Royaume des Pays Bas, signé à Bamako le 13 juillet 2003.

Journal officiel de la République du Mali, 20/02/2005, n° 5 - p. 179.

MALI

Décret n° 04-460/P-RM du 19 octobre 2004 déterminant la cadre organique de la Direction administrative et Financière du Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire.

Journal officiel de la République du Mali, 10/02/2005, n° 4 - p. 125.

MALI

Décret n° 04-475/P-RM du 20 octobre 2004 déterminant le cadre organique de la Direction Nationale des Affaires Judiciaires et du Sceau.

Journal officiel de la République du Mali, 20/02/2005, n° 5 - p. 175.

MALI

Décret n° 04-463/PM-RM du 19 octobre 2004 portant nomination au Conseil d'Administration de l'Institut National de Prévoyance Sociale.

Journal officiel de la République du Mali, 10/02/2005, n° 4 - p. 127.

MALI

Décret n° 04-476/P-RM du 20 octobre 2004 portant abrogation partielle du décret n° 04-188/P-RM du 11 juin 2004 portant nominations au Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.

Journal officiel de la République du Mali, 20/02/2005, n° 5 - p. 177.

MALI

Décret n° 04-466/P-RM du 20 octobre 2004 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Institut National de Formation en Sciences de la Santé.

Journal officiel de la République du Mali, 10/02/2005, n° 4 - p. 130.

MALI

Décret n° 04-479/P-RM du 26 octobre 2004 portant ratification du protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits des femmes, adopté par la 2^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union, à Maputo (Mozambique), le 11 juillet 2003.

Journal officiel de la République du Mali, 20/02/2005, n° 5 - p. 178.

MALI

Décret n° 04-473/P-RM du 20 octobre 2004 déterminant le cadre organique de l'Inspection des Services Judiciaires.

Journal officiel de la République du Mali, 20/02/2005, n° 5 - p. 172.

MALI

Décret n° 04-481/P-RM du 26 octobre portant ratification du protocole de la Cour de Justice de l'Union Africaine, adopté par la 2^{ème} session ordinaire, de la Conférence de l'Union, à Maputo (Mozambique) le 11 juillet 2003.

Journal officiel de la République du Mali, 20/02/2005, n° 5 - p. 178.

MALI

Décret n° 04-474/P-RM du 20 octobre 2004 déterminant le cadre organique de la Direction Nationale de l'Administration de la Justice.

Journal officiel de la République du Mali, 20/02/2005, n° 5 - p. 173.

08 - INDUSTRIE**MALI**

Arrêté n° 02-1413/MMEE-SG du 1^{er} juillet 2002 portant attribution à la Société Bengaly S.A d'un permis de Recherche pour le Nickel et des Substances Minérales du Groupe II à Touban (Cercle de Kandiolo).

Journal officiel de la République du Mali, 20/01/2005, n° 2 - p. 65.

MALI

Arrêté n° 02-1834/MMEE-SG du 27 août 2002 portant annulation du permis exclusif de recherche d'or, d'argent, des substances connexes et platinoïdes attribué à la Société minière de Kalako Rochat et Associés (SMK-R.A).

Journal officiel de la République du Mali, 20/01/2005, n° 2 - p. 69.

MALI

Arrêté n° 02-2220/MICT-SG du 11 octobre 2002 portant modification de l'arrêté n° 02-1266/MICT-SG du 6 juin 2002 fixant la composition de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Mali et les modalités d'organisation des élections à l'assemblée consulaire.

Journal officiel de la République du Mali, 31/01/2005, n° 3 - p. 113.

MALI

Arrêté n° 02-2070/MMEE-SG du 30 septembre 2002 portant attribution à la Société Al Wadoud et Associés Mali S.A d'un permis de Recherche d'or, d'argent et de substances minérales du groupe II à Winza (Cercle de Yanfolila).

Journal officiel de la République du Mali, 20/01/2005, n° 2 - p. 73.

MALI

Arrêté n° 02-2210/MEF-SG du 10 octobre 2002 déterminant les valeurs des produits pétroliers.

Journal officiel de la République du Mali, 10/02/2005, n° 4 - p. 145.

MALI

Arrêté n° 02-2243/MMEE-SG du 29 octobre 2002 portant attribution au Groupe Sabu-Sarl d'un permis de Recherche d'or et des substances minérales du Groupe II à Nienembale (Cercle de Yanfolila).

Journal officiel de la République du Mali, 10/02/2005, n° 4 - p. 134.

MALI

Arrêté n° 02-2209/MEF-SG du 10 octobre 2002 fixant les taux de la taxe intérieure sur les produits pétroliers.

Journal officiel de la République du Mali, 10/02/2005, n° 4 - p. 143.

MALI

Arrêté n° 02-2258/MMEE-SG du 31 octobre 2002 portant attribution à la coopérative multifonctionnelle des orpailleurs de Kharouma d'une autorisation de prospection d'or et substances minérales du groupe II à Soumala (cercle de Kéniéba).

Journal officiel de la République du Mali, 10/02/2005, n° 4 - p. 136.

MALI

Arrêté n° 02-2309/MEF-SG du 1^{er} novembre 2002 déterminant les valeurs en douanes des produits pétroliers.

Journal officiel de la République du Mali, 10/02/2005, n° 4 - p. 157.

09 - COMMERCE**MALI**

Décret n° 04-446/P-RM du 04 octobre 2004 portant dérogation à l'article 75.2 du Code des marchés publics dans le cadre des travaux de construction de 233 forages de reconnaissance dont 147 positifs (lot 1) dans les régions de Kayes, Koulikoro, Tombouctou, GAO et Kidal pour le compte du projet hydraulique villageois pastoral -phase III.

Journal officiel de la République du Mali, 31/01/2005, n° 3 - p. 89.

11 - FINANCES PUBLIQUES, OPERATIONS BANCAIRES, RELATIONS MONETAIRIES INTERNATIONALES**MALI**

Arrêté interministériel n° 02-2169/MEF-MACTL du 08 octobre 2002 fixant les modalités de création, d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes et des régies d'avances des collectivités territoriales.

Journal officiel de la République du Mali, 10/02/2005, n° 4 - p. 137.

MALI

Arrêté n° 02-2247/MEF-SG du 31 octobre 2002 fixant le régime fiscal et douanier applicable aux marchés et contrat relatifs au projet sectoriel des transports du Mali sur financement IDA-AFD- BOAD - Japonais, Canadien.

Journal officiel de la République du Mali, 10/02/2005, n° 4 - p. 150.

**16 - ENVIRONNEMENT, RESSOURCES
NATURELLES****MALI**

Arrêté n° 02-2244/MAEP-SG du 29 octobre 2002 portant création du Comité de Pilotage et de l'Unité de Gestion du Projet d'Aménagement du Périmètre Irrigué de Maninkoura (PAPIM).

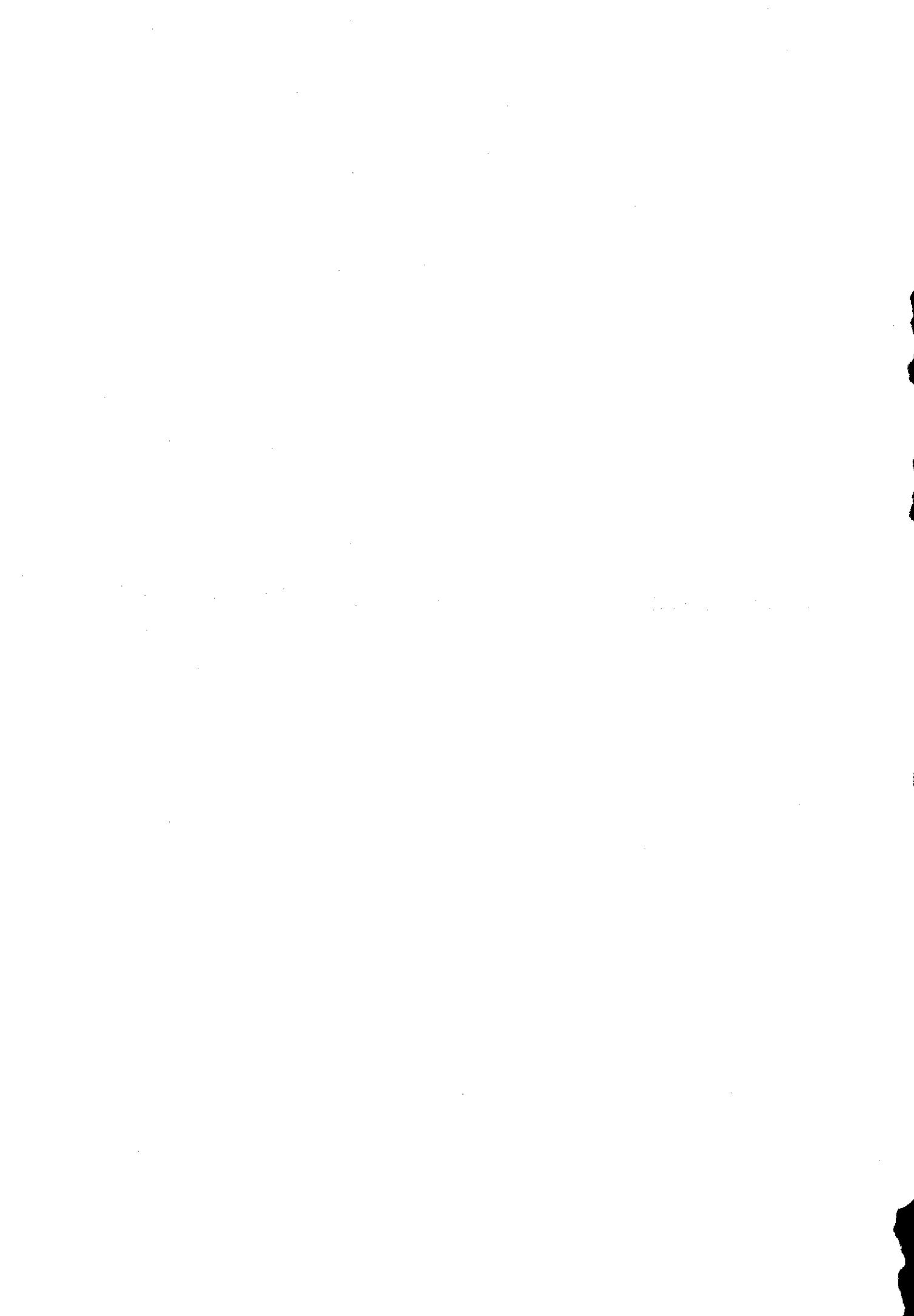
Journal officiel de la République du Mali, 31/01/2005, n° 3 - p. 113.

MALI

Arrêté n° 02-2260/MEF-SG du 1^{er} novembre 2002 fixant le régime fiscal et douanier applicable au Projet d'alimentation en eau potable de 21 centres ruraux et semi -urbains dans les cercles de Nioro et Diéna.

Journal officiel de la République du Mali, 10/02/2005, n° 4 - p. 151.

LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS PUBLIES PAR LA BCEAO



LISTES DES PRINCIPAUX DOCUMENTS PUBLIES PAR LA BCEAO

Périodiques

- 1 - Rapport annuel de la BCEAO - de 1956 à 2004 - (annuel)
- 2 - Notes d'Information et Statistiques - de 1956 à 2004 -
 - Statistiques monétaires (mensuel)
 - Statistiques économiques (trimestriel)
 - Etudes et recherche (trimestriel)
 - Informations générales (trimestriel)
- 3 - Annuaire des Banques et Etablissements Financiers - de 1967 à 2003 - (annuel)
- 4 - Bilans des Banques et Etablissements Financiers - de 1967 à 2003 - (annuel)
- 5 - Recueil des textes légaux et réglementaires 2003
- 6 - Monographies des Systèmes Financiers Décentralisés - de 1993 à 2002 (annuel)
- 7 - Bulletin de Statistiques Monétaires et Financières (janvier et février 2005)
- 8 - Notes d'Information (mars 2005)

Ouvrages

- 9 - Plan Comptable Bancaire de l'UMOA (4 volumes) - Dakar : édition BCEAO, août 1994 -
 - Recueil des instructions relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des opérations bancaires
 - Volume I : Cadre réglementaire général
 - Volume II : Documents de synthèse
 - Volume III : Transmission des documents de synthèse
- 10 - Histoire de l'UMOA (3 tomes en français et en anglais) - Paris : édition Georges Israël, janvier 2000 -
- 11 - Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA) (4 tomes)
 - Plan comptable général des entreprises - Paris : édition Foucher, décembre 1996 -
 - Guide d'application - Paris : édition Foucher, octobre 1997 -
 - Système minimal de trésorerie - Paris : édition Foucher, octobre 1997 -
 - Tableaux de passage - Paris : édition Foucher, octobre 1997 -
- 12 - Méthodologie d'Analyse Financière - Dakar : édition BCEAO, 2004 -

ACHEVÉ D'IMPRIMER SUR LES PRESSES
DE L'IMPRIMERIE DE LA BCEAO
OCTOBRE 2005